

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE



● THÈME 2016 :

«Portrait(s) des Entreprises
en Wallonie - Évolution»

PORTRAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION

Table des matières

PORTRAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION

Synthèse	9
Focus macro-économique Valeur ajoutée et emploi : le poids du secteur privé	13
Étude 1 Tissu et démographie des entreprises	25
Étude 2 Le profil financier des entreprises	39
Étude 3 Les efforts de formation des entreprises.....	57
Étude 4 Activité de R&D et d'innovation des entreprises.....	69
Étude 5 L'entreprise et son cadre de vie	81

MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Les secteurs de l'industrie technologique.....	97
L'industrie papetière.....	103
Le commerce.....	105
La construction.....	109
Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie.....	115
Le secteur du ciment.....	119
Les ressources humaines.....	121
L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile	125
L'économie circulaire	133
La fabrication et la transformation de papier et de carton.....	137
L'industrie alimentaire.....	139
L'industrie du verre	143
Le secteur sidérurgique.....	147

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **PORTRAIT(S) DES ENTREPRISES
EN WALLONIE - ÉVOLUTION**

» PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION

● **SYNTHÈSE**

» Focus macro-économique

» **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises

» **Étude 2** | Le profil financier des entreprises

» **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises

» **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises

» **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie.

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

A intervalles réguliers, l'UWE dresse le(s) portrait(s) des entreprises en Wallonie. Le premier de ces portraits, qui date de 2002, confirmait des constats déjà établis par l'UWE dans une étude de 1992 : les faibles performances de l'économie wallonne trouvaient, pour une part, leur origine dans un nombre trop faible d'entreprises, par ailleurs trop petites, qui se traduisait par un poids trop faible du secteur privé marchand dans l'économie wallonne. L'actualisation de 2009 ne présentait pas une situation très différente. Tout de même, certains progrès avaient été enregistrés : l'entreprise moyenne était plus grande : 9 personnes contre 8,5 en 2000, 90.000 emplois avaient été créés dans le secteur privé entre 2000 et 2007, la part du secteur privé dans le total de l'économie avait légèrement augmenté. Il n'en restait pas moins vrai qu'il manquait toujours d'entreprises, qu'elles restaient trop petites et que le secteur privé restait trop étroit.

Quelles sont maintenant les conclusions de l'exercice 2016 ? Que la situation est, en tous points, similaire à celle décrite en 2009. À savoir, pour ce qui concerne les points positifs :

- La situation financière des entreprises wallonne reste solide. Les ratios de solvabilité et de liquidité se sont même améliorés. Mais la rentabilité, quant à elle, a été mise quelque peu à mal, fort logiquement, par la crise économique.
- Les entreprises, de toutes tailles, ont continué à augmenter leur emploi, même pendant les années de crise.
- La part de l'emploi dans les grandes entreprises a cessé de diminuer dans le total de l'emploi. C'est une bonne nouvelle, compte tenu de la plus grande productivité de ces emplois.
- Les investissements en R&D sont en nette progression. Les dépenses en R&D en Wallonie atteignent, en 2013, 2,9% du PIB, c'est-à-dire l'objectif assigné par l'Europe aux Etats-Membres. 60% de ces dépenses sont financées par les entreprises, là aussi un pourcentage proche de l'objectif européen.
- Les efforts de formation des entreprises belges, selon l'enquête européenne CVTS, sont supérieurs ou égaux à ceux de nos voisins directs. Les bilans sociaux ne reflétant qu'une partie de la formation en entreprise, il est délicat d'en tirer des conclusions solides.
- Le respect du cadre de vie par les entreprises est aussi en progression. Le découplage entre production industrielle et l'empreinte environnementale des entreprises s'accroît ou se maintient. Les mesures prises par les employeurs pour améliorer la mobilité se sont multipliées.

Ces points positifs sont cependant fortement tempérés par les mêmes constats préoccupants qu'en 2009 :

- *En 2014, le poids du secteur privé dans le total de l'économie wallonne, en termes de valeur ajoutée, ne s'est pas modifié, 80% (et donc 20% pour le secteur public). En Flandre la part du secteur privé atteint 87%. La part de l'emploi privé est, quant à elle, de 78% en Wallonie, contre 85% en Flandre.*
- *La densité des entreprises reste faible. Bien qu'elle ait légèrement augmenté entre 2003 et 2008, elle se stabilise désormais à un peu moins de 21 entreprises pour 1.000 habitants, contre 23 en Flandre.*
- *L'effectif moyen par entreprise reste aussi modeste, 9 personnes en moyenne, contre 11,5 en Flandre. Cet effectif moyen, après avoir progressé dans la première moitié des années 2000, est resté le même depuis le début de la crise. Du moins n'a-t-il pas diminué.*
- *La productivité de l'emploi, elle aussi, reste trop faible. Elle est d'environ 12% moindre en Wallonie qu'en Flandre.*
- *Même si certains d'entre eux se retrouvent désormais dans les services, l'industrie a perdu 20.000 emplois depuis 2000, dont 17.000 depuis 2008. Le nombre d'entreprises industrielles a diminué de 1.300 unités depuis 2000, dont 400 depuis 2008. Or, on sait le rôle déterminant joué par l'industrie dans une économie en termes d'investissement en R&D, d'exportations et d'effets indirects sur les entreprises de proximité.*
- *L'innovation ne se marque pas assez dans les produits et les services que les entreprises wallonnes proposent sur les marchés.*

Pourtant, dans le cadre du Plan Marshall et d'autres politiques, les autorités publiques n'ont pas ménagé leurs efforts pour inciter à la création et à la croissance des entreprises, ainsi que pour stimuler l'innovation.

Dès lors, que penser de ce constat d'une économie wallonne dont la structure ne se modifie pas et qui peine à décoller ?

D'abord il serait tout à fait injuste de faire porter toute la responsabilité sur les épaules des autorités régionales :

- *La crise financière 2008-2014 a eu un effet important sur le développement du tissu entrepreneurial wallon, même si celui-ci a tout de même bien résisté. Il n'empêche qu'un climat conjoncturel défavorable atténue fortement les impacts d'une politique structurelle volontariste.*

- *Des leviers importants pour la croissance des entreprises sont entre les mains du pouvoir fédéral : l'évolution des salaires (pour une part), les charges salariales, l'impôt des sociétés. Les diverses mesures prises par l'actuel Gouvernement fédéral, comme le saut d'index ou la réduction des cotisations sociales patronales, et celles en gestation comme la flexibilisation du temps de travail ou la réforme de l'impôt des sociétés, auront indiscutablement un effet positif sur le développement de l'activité et de l'emploi au sein des entreprises wallonnes.*
- *L'esprit d'entreprendre au sein de la population et la volonté des entrepreneurs wallons à faire croître les entreprises ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs nourris.*
- *Le climat social parfois difficile en Wallonie n'incite pas les entreprises à grandir, à investir ou à s'installer dans la région.*
- *La mauvaise image de l'entreprise dans les administrations, les écoles, le grand public ne crée pas non plus un climat favorable à leur développement.*

On doit encore souligner que les politiques économiques et de soutien aux entreprises menées par les Gouvernements wallons depuis 2005 vont indiscutablement dans le bon sens.

Cependant, des facteurs structurels méritent sans doute la mise en œuvre de politiques plus ciblées, par exemple pour accroître l'efficacité du marché du travail et de la formation des sans-emplois, pour généraliser l'enseignement en alternance, pour améliorer significativement la qualité de l'enseignement obligatoire. D'autres points d'attention méritent d'être soulignés. Pour ce qui concerne le domaine de la formation, les mesures prises par les autorités fédérales et régionales dans les zones-frontières de leurs compétences doivent être cohérentes. En matière d'aménagement du territoire, la disponibilité de zones d'activités économiques doit être suffisante (en termes d'hectares) pour accompagner le développement économique. La réduction du coût de la distribution d'énergie doit aussi être une priorité.

Les autorités wallonnes doivent être encouragées à encore amplifier les actions menées sur les 10 dernières années. Elles s'y emploient, comme en témoignent lesancements du plan numérique, de la stratégie en faveur des PME et le Conseil de l'industrie. Il faut cependant accélérer les politiques de redressement dans tous les domaines de politique régionale qui concernent les entreprises.

Mais répétons encore que le développement économique est l'affaire de tous, et, bien sûr, en premier lieu, des entrepreneurs eux-mêmes, actuels et futurs. ●

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● VALEUR AJOUTÉE ET EMPLOI :
LE POIDS DU SECTEUR PRIVÉ

» PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION

» Synthèse

● **FOCUS MACRO-ÉCONOMIQUE**

» **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises

» **Étude 2** | Le profil financier des entreprises

» **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises

» **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises

» **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

FOCUS MACRO-ÉCONOMIQUE

● Valeur ajoutée et emploi : le poids du secteur privé

Le secteur des entreprises est la clé de voûte d'une économie. Sans entreprises, pas de biens et de services en suffisance à des prix concurrentiels, pas d'emplois, pas d'exportations, peu de progrès technologiques accessibles à tous, et pas de financement pour les services publics.

Il est donc essentiel pour la vitalité d'une communauté de pouvoir compter sur un secteur des entreprises important et dynamique.

C'est pour cette raison que **ce focus macro-économique s'attardera sur la croissance et la répartition de la valeur ajoutée et de l'emploi entre les grands secteurs macro-économiques (entreprises, indépendants et administrations publiques), ainsi que sur la comparaison de leur évolution avant et après le début de la crise de 2008.**

LA VALEUR AJOUTÉE ?

La valeur ajoutée est la mesure de la valeur créée par un agent économique, par exemple une entreprise. Plus précisément, il s'agit du supplément de valeur donné par un agent économique, de par son activité, à la valeur des biens et services consommés. La valeur ajoutée est donc égale à la différence entre, d'une part, la valeur des biens et services produits et, d'autre part, la valeur des biens et services consommés dans le processus de production.

● VALEUR AJOUTÉE

Note méthodologique

La comparaison entre régions de l'évolution de la valeur ajoutée nominale et de la valeur réelle diverge. Alors qu'en termes nominaux, l'écart entre la valeur ajoutée nominale de la Wallonie et de la Flandre⁽¹⁾ est de 0,3 point de pourcentage, il est de 0,6 en termes réels. Cet écart n'est pas dû à un différentiel de déflateur entre les régions, puisque les déflateurs nationaux sectoriels sont utilisés pour les deux régions.

Le différentiel trouve son origine dans l'écart des poids relatifs des secteurs dans les différentes régions. Par exemple, si la sidérurgie a un poids différent dans l'économie wallonne et dans l'économie flamande, le poids du déflateur sectoriel dans le déflateur régional total ne sera pas le même, avec pour conséquence des déflateurs régionaux qui divergent.

De notre point de vue, mais sans certitude que notre raisonnement soit le bon, l'analyse de l'évolution temporelle de la production (ou quantité de biens produits), ainsi que la comparaison de la production entre régions, doit se faire sur la base de la série statistique en termes réels de la valeur ajoutée, pour éliminer les effets de l'inflation sur la croissance.

Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse à la répartition de la production de richesse totale entre régions (richesse qui est la production multipliée par les prix), la série statistique de la valeur ajoutée à prix courant est préférée.

(1) La comparaison systématique de la Wallonie avec la Flandre provoque parfois une certaine impatience. Pourtant, si on fait abstraction de la réaction émotionnelle liée au contexte politique, cette comparaison est des plus instructives : les deux régions vivent sous le même régime institutionnel, les statistiques sont calculées selon les mêmes méthodologies, et la Flandre est une des régions les plus performantes d'Europe. Il va sans dire que la comparaison avec d'autres régions anciennement industrialisées doit, quand les statistiques le permettent, être un complément indispensable.

Croissance de la valeur ajoutée : l'économie wallonne peine

En termes réels, la croissance de la Wallonie atteignait 1,2% en moyenne annuelle entre 2004 et 2014 (tableau 1). Mais on constate une rupture du trend entre la période 2004-2007 (avec une croissance annuelle de 2,4%) et la période 2008-2014 (0,6%), sous l'effet de la crise économique mondiale (tableau 2).

La Flandre quant à elle, présente une croissance réelle de 1,8% sur la période 2004-2008, avec une même rupture au tournant de 2008. Il apparaît donc qu'en termes réels, l'écart se soit encore creusé entre la Wallonie et la Flandre.

Concernant le poids de la Wallonie dans la production de richesse totale, il était de 23,3% en 2014, contre 58,3% pour la Flandre et 18,3% pour Bruxelles. En Wallonie, l'évolution de cette variable a connu deux trends sur la période de 2003 à 2014. Le poids de la Wallonie a diminué entre 2008 et 2014 (il était de 23,9% en 2008) alors qu'il augmentait avant la crise (il était de 23,6% en 2003). En Flandre, le poids est resté en progression pour les deux sous-périodes (il est passé de 57,2% à 57,7% de 2003 à 2008).

Tableau 01		VALEUR AJOUTÉE Croissance réelle annuelle moyenne entre 2004 et 2014 (%)					
Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
0.8%		1.8%		1.2%		1.5%	

Sources : Comptes régionaux (ICN-BNB), calculs UWE

Tableau 02		VALEUR AJOUTÉE Croissance réelle annuelle moyenne entre 2004-2007 et 2008-2014 (%)					
Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
2004-2007	2008-2014	2004-2007	2008-2014	2004-2007	2008-2014	2004-2007	2008-2014
2.1%	0.1%	3.2%	0.9%	2.4%	0.6%	2.8%	0.7%

Sources : Comptes régionaux (ICN-BNB), calculs UWE

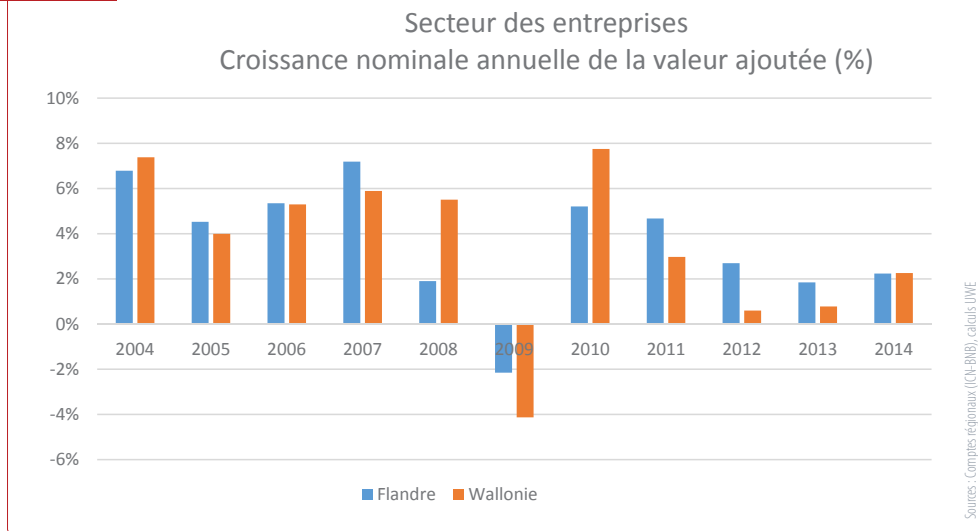
Tableau 03			VALEUR AJOUTÉE Part de la valeur ajoutée nominale					
Bruxelles			Flandre			Wallonie		
2003	2008	2014	2003	2008	2014	2003	2008	2014
19.1%	18.3%	18.3%	57.2%	57.8%	58.3%	23.6%	23.9%	23.4%

Sources : Comptes régionaux (ICN-BNB), calculs UWE

L'analyse intra-période, du secteur des entreprises, montre qu'entre 2004 et 2008 la Wallonie et la Flandre jouissaient de taux de croissance comparables de la VA.

Néanmoins, la période post 2008 est marquée par une différence de taux de croissance en défaveur de la Wallonie. Les fortes fluctuations de la croissance wallonne 2008-2009 sont dues aux fluctuations dans un secteur, à savoir la pharmacie.

Graphique 01



Répartition de la valeur ajoutée : un secteur des entreprises trop peu développé

La présente section étudie la répartition de la valeur ajoutée par secteur institutionnel, ainsi que l'évolution de cette répartition entre 2003 et 2014⁽²⁾.

La situation en 2014

En 2014, la répartition de la valeur ajoutée par grands secteurs institutionnels renvoie une image préoccupante pour la Wallonie, et contrastée par rapport à celle de la Flandre et de Bruxelles.

La part des entreprises dans la valeur ajoutée s'élève en Wallonie seulement à 60% contre 71% en Flandre et 67% à Bruxelles (graphique 2). La contribution du secteur des indépendants était de 19% en Wallonie et de 16% en Flandre.

Par ailleurs, la part de l'administration est à 21% en Wallonie contre seulement 13% en Flandre. Il faut préciser qu'une partie de l'administration flamande est localisée à Bruxelles, ce qui réduit artificiellement le poids du secteur administratif dans les chiffres régionaux.

Il faut aussi rappeler qu'il s'agit de parts relatives d'un secteur à un autre.

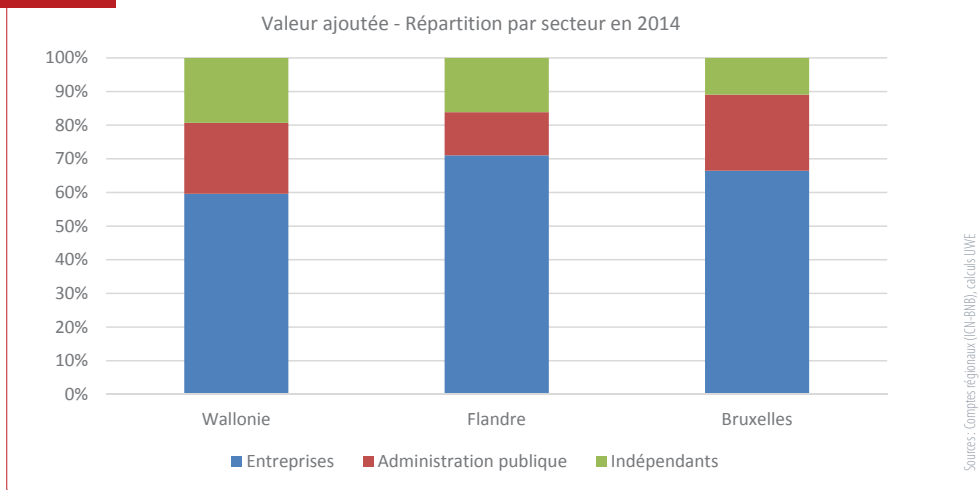
Le propos n'est donc pas de déduire que le secteur public est trop important dans l'absolu (ce qui est peut-être le cas, mais exigerait une autre analyse) mais que, relativement à lui, le secteur des entreprises est trop peu développé.

Au total, le secteur privé (entreprises + indépendants) produit de l'ordre de 79% de la valeur ajoutée wallonne, pour 21% au secteur public.

A titre de comparaison, les parts sont respectivement de 87% et 13% en Flandre, et de 77% et 23% à Bruxelles.

(2) Un tableau reprenant les valeurs nominales de la VA pour 2003, 2008 et 2014 se trouve en annexe.

Graphique 02



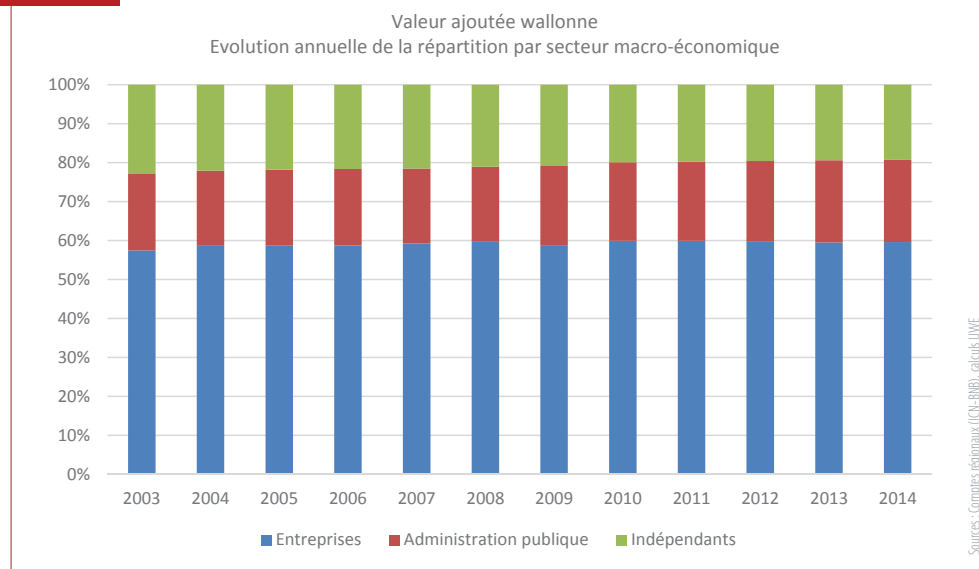
L'évolution entre 2003 et 2008

Avant la crise, la situation avait positivement évolué pour les entreprises wallonnes. En effet, leur part dans la valeur ajoutée était passée de 57% à 60% entre 2003 et 2008. Il s'agit d'une forte augmentation en comparaison avec la Flandre pour qui la part des entreprises n'a augmenté que d'un point de pourcentage (de 69% à 70%). C'est donc l'image d'une économie wallonne de plus en plus basée sur l'activité des entreprises, sans doute plus tournée vers l'extérieur, qui se dessinait avant la crise. Notons qu'en Wallonie comme en Flandre, la contribution du secteur des indépendants dans la VA a diminué d'environ 2 points de pourcentage entre 2003 et 2008. En Wallonie, cette diminution des indépendants a été contrebalancée par l'augmentation des entreprises, stabilisant la répartition de la création de valeur entre le privé et le public.

L'évolution après la crise

En Wallonie, la part des entreprises est restée à 60% entre 2008 et 2014. La progression de la contribution des entreprises dans la VA totale a donc été stoppée avec la crise. Plus inquiétant, le secteur des indépendants a vu diminuer sa part (le secteur a perdu 2 points de pourcentage entre 2008 et 2014). En contrepartie, la part de l'administration dans la VA a augmenté de près de 2 points de pourcentage.

Graphique 03



● EMPLOI

Croissance de l'emploi : une dynamique freinée dans le secteur des entreprises

Le secteur des entreprises a créé 99 163 emplois nets entre 2003 et 2014 (tableau 4 et annexe 1). Cela représente une croissance annuelle de 1.4%. Néanmoins, la crise de 2008 a largement impacté l'évolution de la contribution de ce secteur en termes d'emploi (tableau 5). Après une progression permanente de la croissance entre 2004 et 2008, la croissance est devenue erratique avec la crise (graphique 4).

Entre 2004 et 2014, la croissance de l'emploi dans l'administration wallonne n'a été que de 0.7%, la moitié de celle des entreprises. L'emploi des indépendants a lui diminué de 0.1% par an sur la période.

Sur la période de 2004 à 2014, le taux de croissance de l'emploi dans l'économie totale a été équivalent pour la Flandre et la Wallonie (0.9%). Par ailleurs, le taux de croissance de l'emploi dans les entreprises a été inférieur en Flandre (1.2%), tandis que celui du secteur public était plus élevé (1.1%).

Notons qu'entre 2004 et 2014, contrairement à la croissance de l'emploi, la croissance annuelle de la VA dans le secteur des entreprises était plus importante en Flandre qu'en Wallonie. En d'autres termes, les emplois qui ont été créés en Wallonie semblent être moins productifs que les emplois créés en Flandre. Cette discussion sera abordée plus en détail dans l'étude 1 de ce rapport.

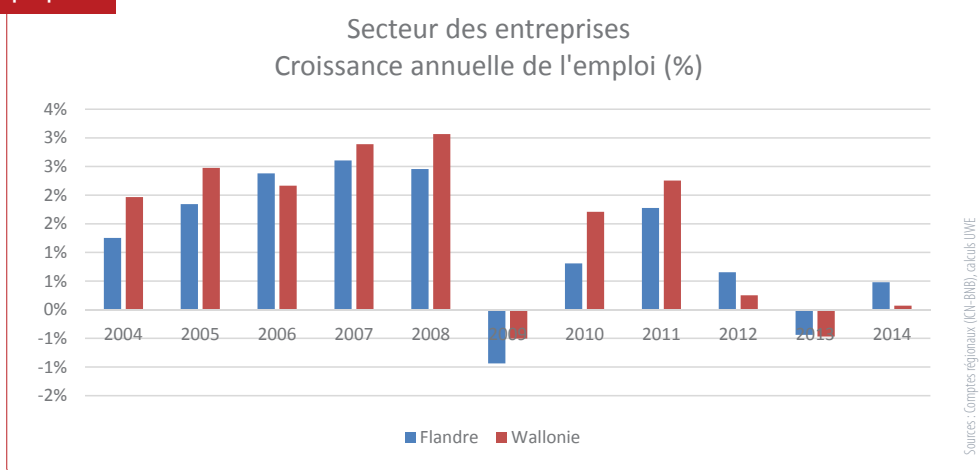
Tableau 04		EMPLOI - Croissance nominale annuelle moyenne entre 2004 et 2014 (%)			
	BRUXELLES	FLANDRE	WALLONIE	BELGIQUE	
Economie totale	0.5%	0.9%	0.9%	0.8%	
Entreprises	0.0%	1.2%	1.4%	1.1%	
Administrations publiques	1.2%	1.1%	0.7%	0.9%	
Indépendants	1.1%	0.1%	-0.1%	0.1%	

Sources : Comptes régionaux (ICN-BNB), calculs UWE

Tableau 05		EMPLOI - Croissance nominale annuelle moyenne entre 2004-2008 et 2009-2014 (%)							
	BRUXELLES		FLANDRE		WALLONIE		BELGIQUE		
	2004-2008	2009-2014	2004-2008	2009-2014	2004-2008	2009-2014	2004-2008	2009-2014	
Economie totale	0.5%	0.4%	1.6%	0.3%	1.6%	0.3%	1.4%	0.4%	
Entreprises	0.0%	0.0%	2.1%	0.4%	2.5%	0.5%	1.9%	0.4%	
Administrations publiques	1.4%	1.0%	1.7%	0.6%	1.0%	0.3%	1.3%	0.6%	
Indépendants	1.0%	1.2%	0.1%	0.0%	-0.1%	-0.2%	0.1%	0.1%	

Sources : Comptes régionaux (ICN-BNB), calculs UWE

Graphique 04



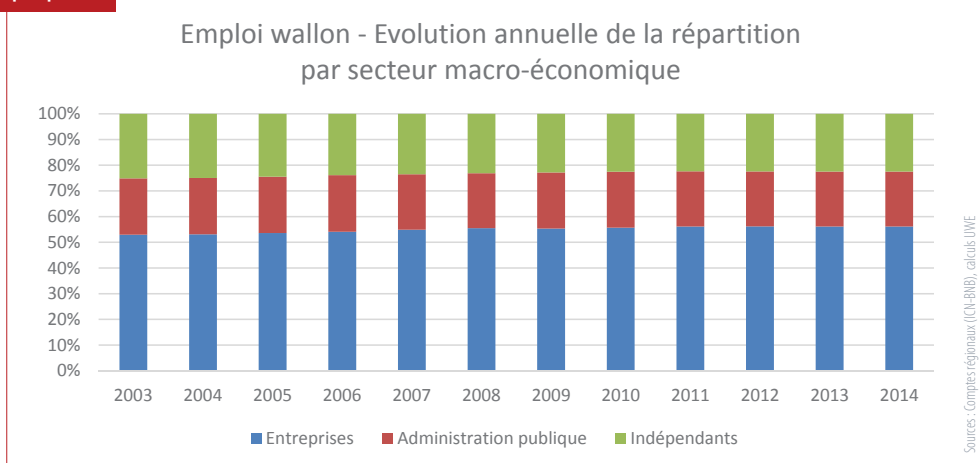
Répartition de l'emploi : trois emplois privés pour un emploi public

En 2003, l'emploi dans les entreprises représente 53% du total. Mais, ajouté à celui, des indépendants, l'emploi privé représente 78% de l'emploi total (graphique 5). En Flandre, toujours pour la même année, le secteur privé assure près de 85% de l'emploi total (62% pour les entreprises, 23% pour les indépendants). Et donc le poids de l'emploi dans le secteur public s'élève à 22% en Wallonie, contre seulement 15% en Flandre.

En 2014, le rapport entre l'emploi privé et l'emploi public en Wallonie n'a pas subi de variation importante par rapport à 2003, à savoir 79% contre 21%. Par contre, à l'intérieur de l'emploi privé, les tendances de l'emploi indépendant et de l'emploi dans les entreprises ont divergé. Le poids du premier est passé de 25% à 23%, et celui du second de 53% à 56%. Notons que la progression de la contribution des entreprises dans l'emploi total a diminué depuis le début de la crise.

On relève les mêmes évolutions en Flandre. La répartition entre l'emploi privé et emploi public est restée identique, mais le poids de l'emploi en entreprise s'est accentué au sein de l'emploi privé.

Graphique 05



● CONCLUSIONS

Les statistiques montrent que le secteur des entreprises joue un rôle plus important dans l'économie en 2014 qu'en 2003, tant en termes de création de valeur que d'emploi. Néanmoins cette progression est surtout le résultat d'une dynamique d'avant crise, qui semble s'être sensiblement estompée depuis 2008.

Notons aussi que le secteur des indépendants a connu un fort ralentissement de son activité et une diminution de son emploi, et ce sur toute la période étudiée.

Au total, la répartition entre le rapport activité/emplois privés et activité/emplois publics ne s'est pas modifiée entre 2003 et 2014. Dès lors, la conclusion tirée dans les versions précédentes de nos études reste d'actualité : le poids du secteur privé reste insuffisant dans l'économie wallonne.

Cela étant, les réflexions doivent tenter de répondre à la question suivante : comment augmenter le poids du secteur privé dans l'économie ?

Une conclusion ambiguë à retenir de cette étude : le secteur des entreprises est, relativement aux autres secteurs et régions, créateur de plus d'emplois en Wallonie. Malheureusement, lorsque l'on met ce constat en perspective avec l'évolution de la VA, il semble que cette création d'emplois concerne principalement des activités peu productives. ●

● Annexes

EMPLOI ET VALEUR AJOUTÉE (à prix courants) Répartition par secteur macro-économique

	BRUXELLES		FLANDRE	
	Valeur ajoutée (millions EUR)	Emploi (unités)	Valeur ajoutée (millions EUR)	Emploi (unités)
ECONOMIE TOTALE	48361.1	655339	145241.1	2390623
Part relative (%)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ENTREPRISES	33844.5	395821	100218.9	1482567
Part relative (%)	70.0%	60.4%	69.0%	62.0%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	9218.6	164602	18011.1	354262
Part relative (%)	19.1%	25.1%	12.4%	14.8%
INDÉPENDANTS	5298	94916	27011.1	553794
Part relative (%)	11.0%	14.5%	18.6%	23.2%
ECONOMIE TOTALE	57898.7	672282	183138.5	2586038
Part relative (%)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ENTREPRISES	39568	396628	128712.8	1645449
Part relative (%)	68.3%	59.0%	70.3%	63.6%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	12007.6	176060	22510.7	385054
Part relative (%)	20.7%	26.2%	12.3%	14.9%
INDÉPENDANTS	6323.1	99594	31915	555535
Part relative (%)	10.9%	14.8%	17.4%	21.5%
ECONOMIE TOTALE	65645.6	690393	208824.8	2639520
Part relative (%)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ENTREPRISES	43626.2	396405	148293.5	1683975
Part relative (%)	66.5%	57.4%	71.0%	63.8%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	14843.5	186804	26806.6	398577
Part relative (%)	22.6%	27.1%	12.8%	15.1%
INDÉPENDANTS	7175.9	107184	33724.7	556968
Part relative (%)	10.9%	15.5%	16.1%	21.1%

20

20

20

WALLONIE

Valeur ajoutée
(millions EUR)

Emploi (unités)

BELGIQUE

Valeur ajoutée
(millions EUR)

Emploi (unités)

03

59953.5	1103439
100.0%	100.0%
34440.1	584171
57.4%	52.9%
11869.4	242163
19.8%	21.9%
13644	277105
22.8%	25.1%

253812.7	4153846
100.0%	100.0%
168503.5	2462559
66.4%	59.3%
39356.1	765472
15.5%	18.4%
45953.1	925815
18.1%	22.3%

ECONOMIE TOTALE

Part relative (%)

ENTREPRISES

Part relative (%)

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Part relative (%)

INDÉPENDANTS

Part relative (%)

08

75805.6	1192166
100.0%	100.0%
45244.9	661335
59.7%	55.5%
14603.6	254891
19.3%	21.4%
15957.1	275940
21.1%	23.1%

317008.9	4452946
100.0%	100.0%
213525.7	2703412
67.4%	60.7%
49288	818465
15.5%	18.4%
54195.2	931069
17.1%	20.9%

ECONOMIE TOTALE

Part relative (%)

ENTREPRISES

Part relative (%)

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Part relative (%)

INDÉPENDANTS

Part relative (%)

14

83689.1	1216849
100.0%	100.0%
49895.9	683334
59.6%	56.2%
17638.3	260112
21.1%	21.4%
16154.9	273403
19.3%	22.5%

358408.5	4549328
100.0%	100.0%
241815.6	2763714
67.5%	60.7%
59537.4	848059
16.6%	18.6%
57055.5	937555
15.9%	20.6%

ECONOMIE TOTALE

Part relative (%)

ENTREPRISES

Part relative (%)

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Part relative (%)

INDÉPENDANTS

Part relative (%)

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **TISSU ET DÉMOGRAPHIE
DES ENTREPRISES**

» PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION

» Synthèse

» Focus macro-économique

● **ÉTUDE 1 | TISSU ET DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES**

» **Étude 2** | Le profil financier des entreprises

» **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises

» **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises

» **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 1

● Tissu et démographie des entreprises

La présente étude analyse l'évolution du tissu des entreprises depuis 2000⁽¹⁾, avec une analyse intra-période (2000-2008 et 2008-2014) pour évaluer l'effet de la crise économique.

La première partie de l'étude est basée exclusivement sur la base de données de l'Office National de Sécurité Social (ONSS).

Qui ? L'ONSS répertorie tous les employeurs du secteur privé. Les travailleurs indépendants et les petites sociétés sans salariés n'apparaissent pas dans la base de données. Par ailleurs, l'activité des employeurs est répartie sur une ou plusieurs **unités d'établissement**. Ces unités d'établissement sont des lieux, géographiquement identifiables, où s'exerce au moins une activité de l'employeur ou à partir desquels l'activité est exercée. Chaque unité d'établissement est pourvue d'un numéro d'identification unique au sein de la Banque-Carrefour des entreprises⁽²⁾.

Dans cette première étude, chaque unité d'établissement correspond donc à une entreprise⁽³⁾.

Quelle taille ? La taille des entreprises est généralement définie à partir de différents critères dont le nombre de salariés, le chiffre d'affaires ou le bilan total. Les données ONSS utilisées pour cette étude ne pouvant pas être croisées avec d'autres sources, le nombre de salariés est le seul critère pris en considération. Nous distinguons :

- les Très Petites Entreprises ou TPE (entreprises de moins de 10 personnes),
- les Petites Entreprises ou PE (entreprises de 10 à moins de 50 personnes),
- les Moyennes Entreprises ou ME (entreprises de 50 à moins de 200 personnes)
- les Grandes Entreprises ou GE (entreprises de 200 personnes ou plus)⁽⁴⁾.

(1) L'étude se concentre sur les entreprises. Nous ne traitons pas ici des statistiques relatives aux indépendants.

(2) La notion d'unité locale a été introduite en 2004 dans les statistiques décentralisées de l'ONSS (auparavant l'ONSS utilisait une notion proche, à savoir celle de l'«établissement»). Ce changement méthodologique implique que les statistiques avant et après 2004 ne sont pas parfaitement comparables. La comparaison avec les autres régions ou le pays reste, quant à elle, tout à fait pertinente.

(3) La distinction des différents établissements d'un même employeur permet d'appréhender avec précision la situation géographique de l'activité économique.

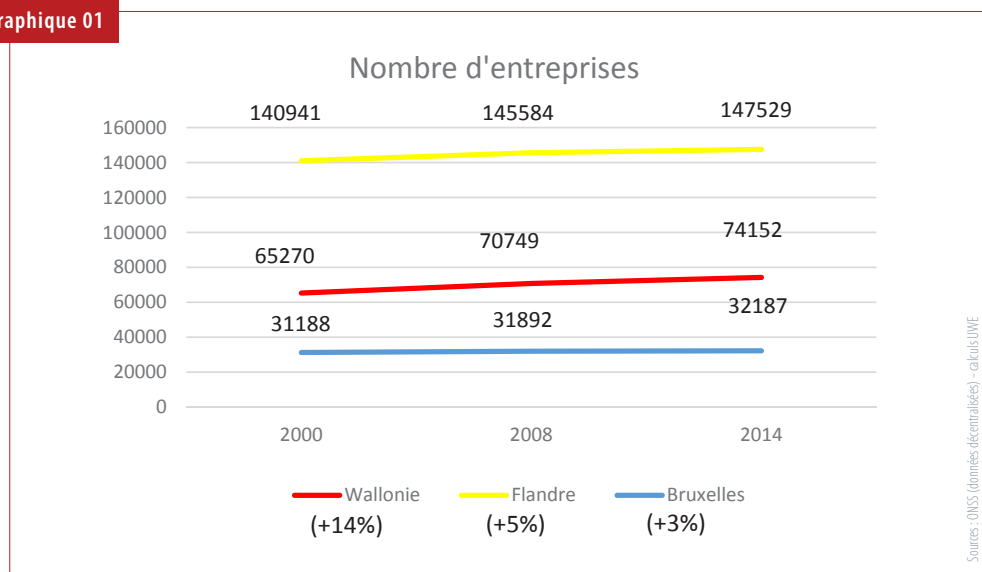
(4) L'approche par unité d'établissement implique que les établissements d'un même employeur ne sont pas regroupés pour déterminer la taille. Par exemple, une banque avec plusieurs succursales ne sont pas considérées comme une seule entité. Notons aussi que cette catégorisation diffère de celle adoptée par la Commission Européenne pour ce qui concerne les ME (50-249 employés avec la catégorisation de la CE) et les GE (plus de 250).

● LE TISSU DES ENTREPRISES EN WALLONIE

Nombre, taille moyenne, nombre d'emplois moyen

Le graphique 1 témoigne d'une augmentation de presque 10.000 entreprises en Wallonie entre 2000 et 2014. Cette augmentation correspond au plus fort taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises (+0.9%) des trois régions sur la période⁽⁵⁾.

Graphique 01



En 2014, les entreprises wallonnes⁽⁶⁾ représentaient 29% des entreprises en Belgique et employaient 24% des travailleurs sur le territoire. Ces deux taux ont légèrement augmenté sur la période étudiée⁽⁷⁾. Toutefois, ces chiffres en augmentation doivent être relativisés. Tout d'abord, parce que ces pourcentages restent encore en-deçà de l'étalon «population», qui fixe le poids de la Wallonie à environ un tiers du total de la Belgique. Ensuite, parce que cette amélioration est due à l'insuffisante création d'entreprises à Bruxelles et non à une réelle percée de l'économie wallonne.

Cependant, la croissance du nombre d'entreprises n'est pas un gage de croissance économique à elle seule. Le nombre d'entreprises prend une autre dimension lorsqu'il est mis en perspective avec la taille de la population, la taille des entreprises ou la productivité.

Pour permettre une comparaison géographique, il est primordial de mettre en perspective le nombre d'entreprises avec la taille de la population. En Wallonie, le graphique 2 montre que le nombre d'entreprises pour 1.000 habitants s'élève à 20,5, ne témoignant que d'une légère progression depuis 2000 (19,5) mais sans que la crise n'ait eu un impact négatif sur ce nombre. La Flandre, quant à elle, affiche un nombre de près de 23 entreprises par 1000 habitants, venant de 23,5 avant la crise.

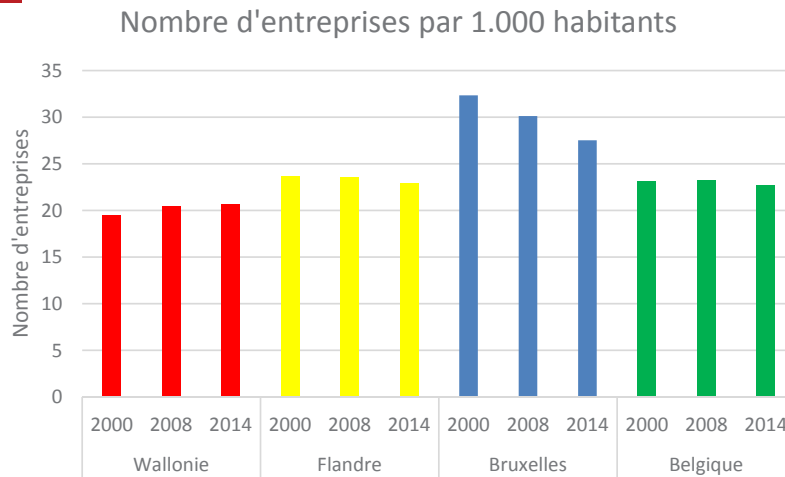
(5) Contre +0.3% pour la Flandre et +0.2% pour Bruxelles.

(6) Le terme «entreprises wallonnes» est quelque peu abusif. Il s'agit en réalité des entreprises établies en Wallonie et non des entreprises à capitaux majoritairement wallons.

(7) Ils étaient respectivement équivalents à 27% et 23% en 2000.

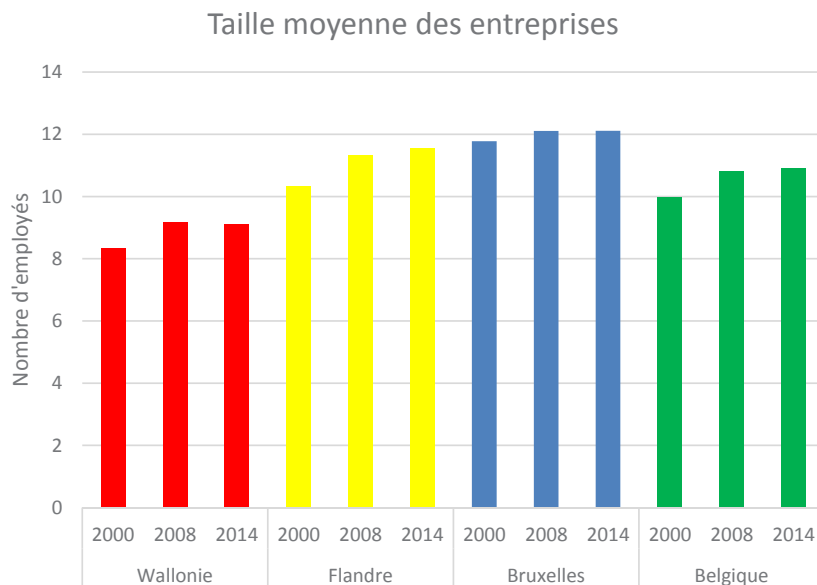
Ces chiffres, relativement positifs pour la Wallonie, doivent être relativisés par ceux de la taille moyenne et de la productivité des entreprises.

Graphique 02



Pour ce qui concerne le nombre d'emplois par entreprise en Wallonie (graphique 3), il a augmenté de 8,4 à 9,2 entre 2000 et 2008 et est resté stable à 9,1 en 2014. En Flandre, la taille moyenne des entreprises est passée de 10,3 à 11,3 en 2008 et est aussi restée stable après 2008. L'écart entre la taille moyenne de l'entreprise en Wallonie et de celle en Flandre s'est donc accru de 1% entre 2000 et 2014.

Graphique 03



Nombre d'entreprises et d'emplois par taille d'entreprises

Comme le montre le tableau 1, les PE et TPE comptent en 2014 pour 97% des entreprises en Wallonie. Pour leur part, les ME comptent pour 2,6% des entreprises wallonnes et les GE pour 0,4%, soit 322 entreprises. En d'autres termes, 99,6% des entreprises wallonnes sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Il faut cependant tout de suite corriger l'image d'une économie dominée par les petites entreprises, en étudiant les chiffres d'emplois par catégorie d'entreprises. En effet, si les grandes entreprises ne représentent que 0,4% du total des entreprises, elles comptent pour 21,5% de l'emploi total en entreprise. A l'inverse, les très petites entreprises, qui comptent pour 84% du total des entreprises, n'emploient «que» 25% des personnes embauchées dans les entreprises. Malgré tout, il faut retenir que plus de 55% des personnes employées dans les entreprises travaillent dans des entreprises de moins de 50 personnes. Ce qui souligne l'importance à accorder aux politiques destinées aux entreprises de petite taille.

La première constatation que l'on peut faire à la lecture du tableau 1, c'est qu'il n'y a pas eu de modifications dans la répartition des entreprises (et de leurs emplois) par taille entre 2008 et 2014. Les pourcentages de répartition entre GE, ME, PE et TPE sont restés presque rigoureusement les mêmes entre ces deux années.

Un autre fait à noter, c'est que la part de l'emploi des grandes entreprises dans l'emploi total ne s'est pas modifiée, se maintenant à 22%, alors qu'elle se réduisait constamment depuis des décennies, venant de 47% en 1992.

	2008				2014			
	ENTREPRISES		EMPLOI		ENTREPRISES		EMPLOI	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
GE	308	0,4%	142.348	22%	322	0,4%	145.371	22%
ME	1.672	2,4%	151.762	23%	1.767	2,4%	159.403	24%
PE	9.581	13,5%	193.171	30%	10.026	13,5%	201.032	30%
TPE	59.188	83,7%	161.861	25%	62.037	83,7%	169.315	25%
Total	70.749	100%	649.142	100%	74.152	100%	675.121	100%

La comparaison que l'on peut faire avec la Flandre (tableaux 1 et 2) mène à plusieurs constatations. D'abord que, tout comme la Wallonie, la structure par taille du tissu économique flamand a peu évolué. Mais ce qui doit retenir l'attention c'est que les emplois en Flandre sont plus concentrés dans de plus grandes entreprises. Là où, en Wallonie, 22% des emplois se trouvent dans les GE, c'est 29% en Flandre. A l'autre bout, les TPE regroupent 25% de l'emploi en Wallonie, contre 19% en Flandre. Quand on sait que la productivité des emplois augmente avec la taille des entreprises (voir section 1.5), cette concentration d'emplois dans des entreprises plus grandes explique, pour une part, la différence du niveau d'activité économique entre les deux régions.

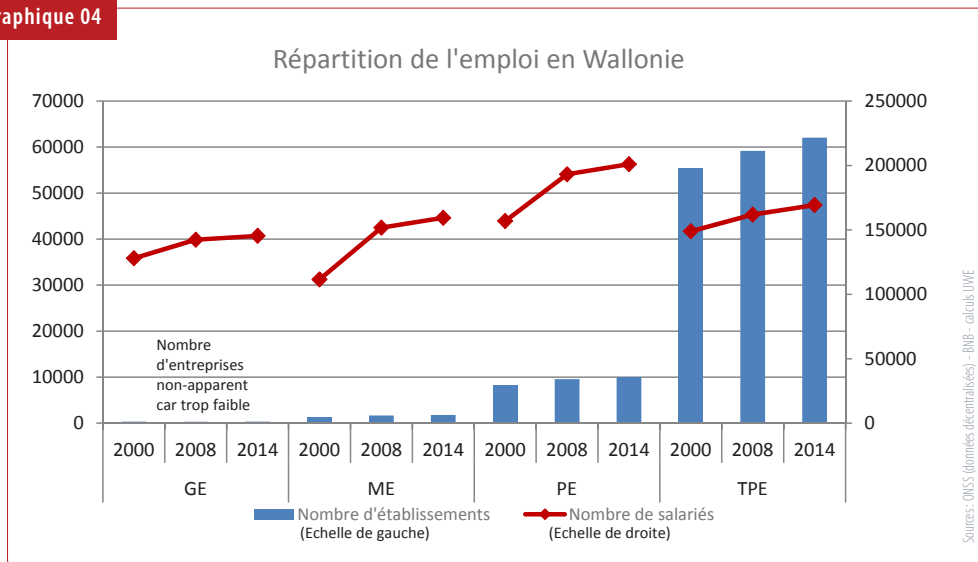
Tableau 02

ENTREPRISES ET EMPLOIS PAR TAILLE D'ENTREPRISES - Flandre

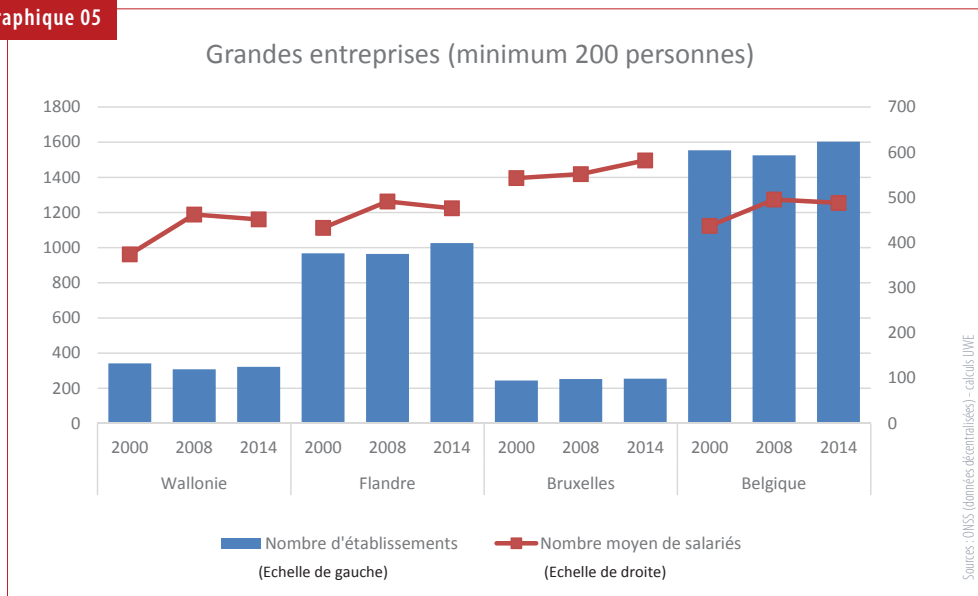
	2008				2014			
	ENTREPRISES		EMPLOI		ENTREPRISES		EMPLOI	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
GE	964	0,7%	473.344	29%	1.026	0,7%	488.301	29%
ME	4.487	3,1%	410.125	25%	4.845	3,3%	441.280	26%
PE	21.558	14,8%	442.052	27%	22.167	15,0%	447.567	26%
TPE	118.575	81,4%	325.248	20%	119.491	81,0%	327.385	19%
Total	145.584	100%	1.650.769	100%	147.529	100,0%	1.704.533	100%

Les graphiques 4 à 7 donnent l'évolution des catégories par taille des entreprises et de leurs emplois.

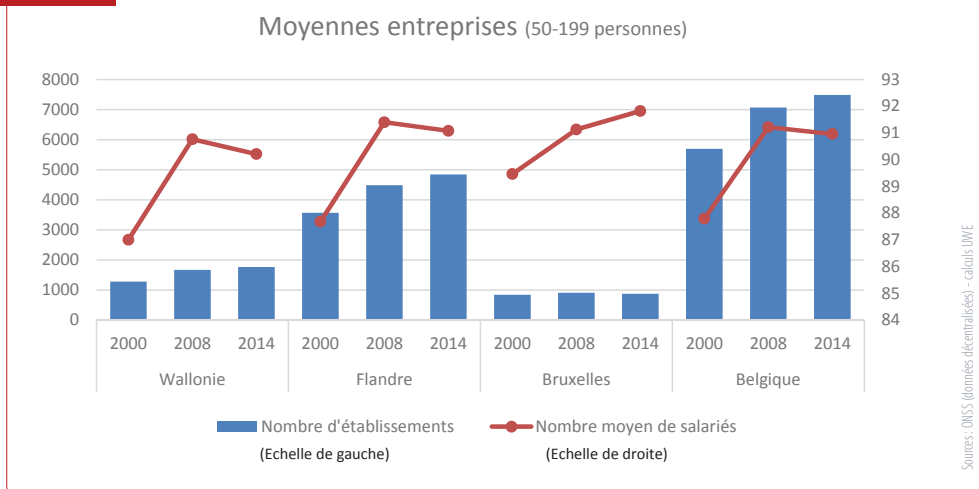
Graphique 04



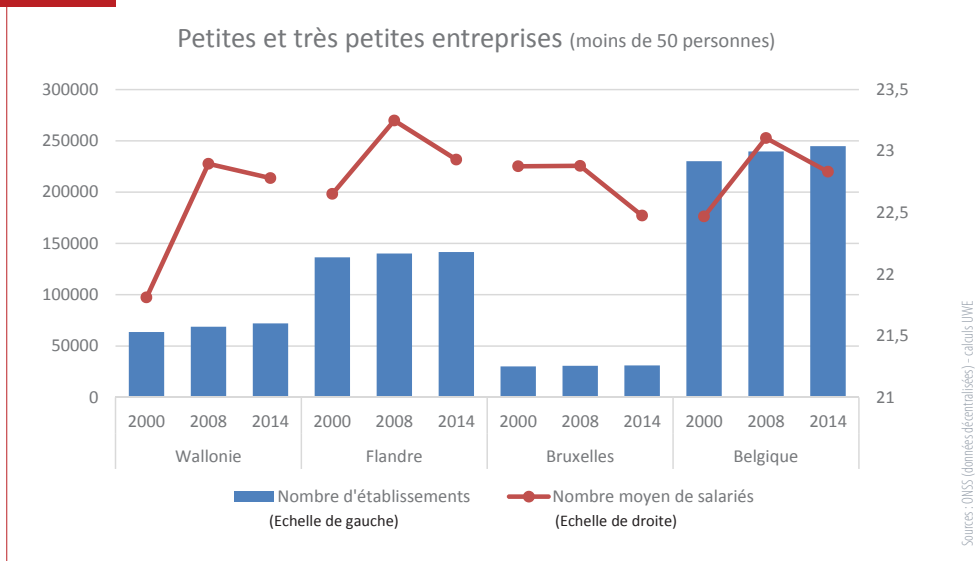
Graphique 05



Graphique 06



Graphique 07



Des entreprises moins nombreuses et plus petites que dans le reste de l'Europe

L'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) fournit des statistiques comparables au niveau européen sur le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois pour l'économie marchande non financière (tableau 3).

Concernant les données du tableau ci-dessous, deux précisions s'imposent. D'une part, les chiffres repris pour la Belgique ne sont pas directement comparables à ceux évoqués dans les deux sections précédentes (notamment en raison de méthodes de comptage et de couvertures sectorielles différentes). Par ailleurs, Eurostat récolte des statistiques au niveau régional, mais elles sont malheureusement parcellaires et peu actualisées. Cela étant, dans le cadre de cette étude, nous avons pris le parti de ne présenter que des données au niveau des pays. Malgré ces restrictions, le tableau 3, et sa comparaison de quelques pays européens, s'avère instructif.

La Belgique présente le couple «nombre d'entreprises par 1000 habitants/taille moyenne des entreprises» parmi les plus mauvais des pays repris dans le tableau 3. Contrairement à d'autres pays, la Belgique ne compense pas la faiblesse d'un indicateur par une meilleure performance dans l'autre. Démonstration via une comparaison à la moyenne de l'Europe des 28. Selon les statistiques européennes, la Belgique avec ses 16,5 entreprises pour 1000 habitants, fait partie du dernier quartile des pays de l'Europe des 28. Par ailleurs, avec une taille moyenne de 12,2 emplois par entreprise, la Belgique fait tout juste mieux que la moyenne européenne. Les autres pays européens caractérisés par de telles combinaisons d'indicateurs sont la Pologne, l'Italie et l'Espagne.

Comme on sait par ailleurs que la Wallonie est fortement en retard par rapport à la Flandre, on peut aisément conclure que notre région doit fournir un effort substantiel, à la fois en matière de création d'entreprises et de développement de ces dernières.

	Taille moyenne des entreprises (nombre d'emplois par entreprises)	Entreprises par 1.000 habitants
Pays-Bas	19.7	22.2
Allemagne	15.8	16.9
Luxembourg	15.0	45.0
France	13.7	15.5
Autriche	12.2	25.8
Belgique	12.1	16.5
Royaume-Uni	10.1	29.1
Union européenne (28 pays)	10.2	22.8

Clef de lecture : Le fond rouge désigne les pays faisant partie du quartile le plus faible alors que le fond vert désigne les pays faisant partie du meilleur quartile.
Note : Données pour l'économie marchande non financière (industrie, construction et services non financiers).

Source : Eurostat

Répartition sectorielle des entreprises et des emplois

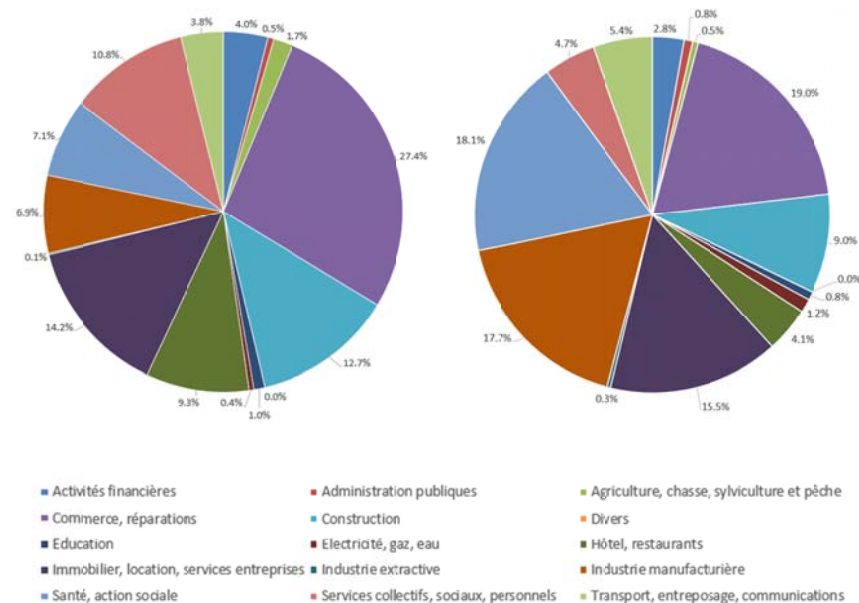
Sur base des données de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), déjà utilisées pour les deux premières sections de cette étude, cette quatrième section décrit la répartition sectorielle (et l'évolution de cette dernière) du nombre d'entreprises et de l'emploi en Wallonie. A cette analyse démographique nous ajoutons l'analyse de la productivité au sein des secteurs.

Si les données de l'ONSS et des Comptes régionaux de la Banque Nationale de Belgique (BNB) ne se juxtaposent pas parfaitement, le croisement permet néanmoins une approche essentielle.

Le graphique 8 (page suivante) indique que les entreprises du commerce (27%), des services aux entreprises (14%) et de la construction (13%) comptent pour plus de 50% des entreprises en Wallonie. Ces activités couvrent aussi une grande partie de l'emploi (44%). Notons aussi qu'il y a 19% des établissements dans le secteur non marchand (administration publique, santé et action sociale et services collectifs et personnels) et que ces établissements couvrent 24% de l'emploi total. Pour certaines activités, il existe une différence sensible entre le poids relatif en termes d'entreprises et la part relative de l'emploi.

Graphique 08

Répartition des entreprises (à gauche) et des emplois (à droite) en Wallonie en 2014



Sources: ONIS (données décentralisées) - calculs UWE

C'est le cas des commerces et activités de réparation qui rassemblent un grand nombre d'entreprises pour un nombre limité d'emplois (27,4% des entreprises pour 19% de l'emploi total). A l'inverse, les activités de l'industrie manufacturière impliquent peu d'entreprises pour un très grand nombre d'emplois (6,9% des entreprises pour 17,7% de l'emploi total). L'évolution de l'emploi par secteur d'activité entre 2000 et 2014, indique que la part de l'emploi des activités de l'industrie manufacturière a largement diminué dans le pays. En Wallonie, l'industrie a perdu plus de 20.000 emplois et a vu son nombre d'entreprises diminuer de près de 1.300 unités sur la période. C'est la période de l'après crise qui a été particulièrement destructrice puisque que le taux de croissance annuel de l'emploi dans l'industrie est passé de -0,4% avant 2008 à -2% après 2008.

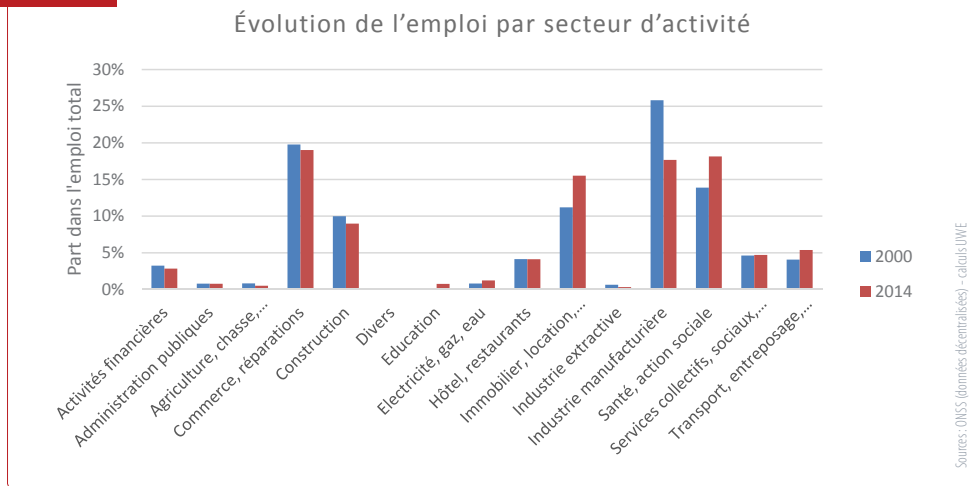
Ces évolutions sont d'autant plus préoccupantes que l'industrie est la clef de voûte d'une économie. En effet, de très nombreuses entreprises de tous les secteurs viennent se greffer aux activités industrielles. Par ailleurs, les investissements massifs de l'industrie en recherche et développement rayonnent aussi sur les autres secteurs. Pour finir, l'industrie est le principal contributeur aux exportations.

La productivité par emploi

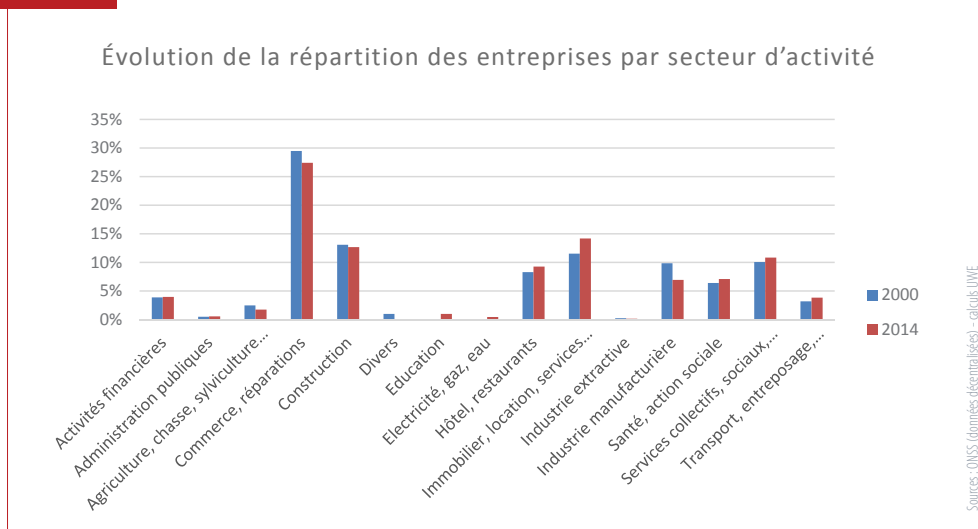
Si l'entreprise d'industrie manufacturière représente un grand nombre d'emplois pour peu d'entreprises, elle est aussi la plus productive par emploi⁽⁸⁾ (tableau 2 page 31). En effet, en Wallonie, la valeur ajoutée brute médiane par personne occupée dans les GE de l'industrie est de 78.000 euros en 2014. C'est 15.000 euros en plus que dans la construction et 7.000 euros en plus que dans les services. Les travailleurs des PME de l'industrie sont aussi plus productifs que leurs homologues dans les autres secteurs.

(8) Dans la suite de l'étude, le terme «productivité» s'entend comme la productivité apparente du travail, c'est-à-dire la production divisée par le nombre d'emplois.

Graphique 09



Graphique 10



De manière plus globale, la productivité des emplois dans les grandes entreprises est 25% supérieure à celle dans les PME. D'où l'importance de faire grandir les entreprises et de créer des emplois dans des entreprises qui ont déjà atteint une certaine taille.

On doit aussi noter qu'il y a un différentiel négatif de 12% entre la productivité des entreprises wallonnes et flamandes, lié, pour une part, à nouveau à la taille des entreprises. D'autres facteurs entrent en jeu : par exemple, la spécialisation sectorielle ou intra-sectorielle ou le niveau de formation.

Entre 2008 et 2014, nous n'observons pas de processus de convergence significatif de la productivité entre la Wallonie et le reste de la Belgique. En 2014, la productivité des travailleurs wallons dans les GE s'élevait à 88% de celle des travailleurs flamands contre 89% en 2008. Dans les PME, la productivité des travailleurs wallons représentait 88% de celle des travailleurs flamands en 2014 contre 87% en 2008.

Valeur médiane (1.000 euros)		2008			2014		
		Wallonie	Flandre	Ratio W/F	Wallonie	Flandre	Ratio W/F
INDUSTRIE	GE	74	76	97%	78	81.5	96%
	PME	53	58	91%	56	62	90%
CONSTRUCTION	GE	61	65.5	93%	63	70	90%
	PME	46	56	82%	49	59	83%
SERVICES	GE	68	77	88%	71	82	87%
	PME	49	55	89%	52	57	91%
GLOBAL	GE	67	75	89%	70	80	88%
	PME	48	55	87%	51	58	88%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

● CONCLUSIONS

L'analyse du tissu des entreprises wallonnes apporte quelques informations rassurantes en apparence :

- Le nombre d'entreprises par 1.000 habitants se stabilise à 20 (avant et après le début de la crise de 2008).
- Les 130.000 emplois créés par les entreprises entre 2000 et 2014 l'ont été principalement (à plus de 70%) dans les entreprises de 10 à 49 personnes, et de 50 à 199 personnes, et non dans les TPE.
- La part de l'emploi dans les entreprises de plus de 200 personnes est restée stable entre 2008 et 2014, rompant un trends décroissant qui prévalait depuis près de 30 ans.

Néanmoins, de nombreux éléments restent préoccupants :

- L'entreprise moyenne était plus grande en 2008 (9,2 personnes) qu'en 2000 (8,4 personnes) mais s'est stabilisée depuis lors.
- La structure par taille d'entreprise ne s'est pas modifiée entre 2008 et 2014. Ce qui signifie que le poids relatif des TPE reste trop important et celui des GE trop faible .
- En corolaire, la part importante d'emplois dans les plus petites entreprises a un effet sur la productivité globale de l'économie wallonne et donc sur le niveau de production de la région.
- Entre 2008 et 2014, il n'y a pas eu de processus de rattrapage en termes de productivité des travailleurs entre la Flandre et la Wallonie. En 2014, la productivité du travailleur wallon reste inférieure à celle du travailleur flamand.
- Le secteur industriel a pris de plein fouet la crise économique 2008-2012, se traduisant par des pertes importantes d'emplois et d'unités de production.

De ces différentes conclusions, on peut induire des implications pour les politiques économiques futures :

1. Non seulement il faut favoriser la création d'entreprises, mais aussi et surtout la croissance des entreprises.
2. Le socle industriel (au sens large, c'est-à-dire qui inclut aussi les «services à l'industrie») doit être encore renforcé et développé. La politique industrielle doit donc rester une des politiques prioritaires du Gouvernement wallon. ●

Répartition sectorielle des entreprises et emplois par régions

WALLONIE	2000				2014			
	ENTREPRISES		EFFECTIFS		ENTREPRISES		EFFECTIFS	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
Activités financières	2,528	3.9%	17,688	3.2%	2,936	4.0%	19,176	2.8%
Administrations publiques	316	0.5%	4,336	0.8%	401	0.5%	5,199	0.8%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1,608	2.5%	4,457	0.8%	1,290	1.7%	3,379	0.5%
Commerce, réparations	19,253	29.5%	107,840	19.8%	20,330	27.4%	128,433	19.0%
Construction	8,543	13.1%	54,434	10.0%	9,395	12.7%	60,684	9.0%
Divers	644	1.0%	987	0.2%		0.0%		0.0%
Education	0	0.0%	0	0.0%	724	1.0%	5,099	0.8%
Electricité, gaz, eau	56	0.1%	4,388	0.8%	321	0.4%	8,347	1.2%
Hôtel, restaurants	5,405	8.3%	22,567	4.1%	6,861	9.3%	27,841	4.1%
Immobilier, location, services entreprises	7,519	11.5%	61,057	11.2%	10,519	14.2%	104,777	15.5%
Industrie extractive	151	0.2%	3,487	0.6%	101	0.1%	2,139	0.3%
Industrie manufacturière	6,423	9.8%	140,776	25.8%	5,135	6.9%	119,326	17.7%
Santé, action sociale	4,177	6.4%	75,784	13.9%	5,260	7.1%	122,482	18.1%
Services collectifs, sociaux, personnels	6,573	10.1%	25,251	4.6%	8,042	10.8%	31,851	4.7%
Transport, entreposage, communications	2,074	3.2%	22,183	4.1%	2,837	3.8%	36,388	5.4%
TOTAL	65,270	100.0%	545,235	100.0%	74,152	100.0%	675,121	100.0%

Sources : ONSS (données décentralisées) - calculs UWE

FLANDRE	2000				2014			
	ENTREPRISES		EFFECTIFS		ENTREPRISES		EFFECTIFS	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
Activités financières	5,045	3.6%	45,375	3.1%	7,216	4.9%	49,281	2.9%
Administrations publiques	609	0.4%	7,041	0.5%	696	0.5%	8,594	0.5%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	5,025	3.6%	25,926	1.8%	3,527	2.4%	11,084	0.7%
Commerce, réparations	41,884	29.7%	255,483	17.5%	40,934	27.7%	306,993	18.0%
Construction	16,981	12.0%	114,954	7.9%	17,091	11.6%	127,488	7.5%
Divers	938	0.7%	1,083	0.1%	3	0.0%	5	0.0%
Education	0	0.0%	0	0.0%	845	0.6%	7,764	0.5%
Electricité, gaz, eau	107	0.1%	8,430	0.6%	670	0.5%	16,887	1.0%
Hôtel, restaurants	12,975	9.2%	63,932	4.4%	13,650	9.3%	66,161	3.9%
Immobilier, location, services entreprises	18,423	13.1%	202,846	13.9%	22,096	15.0%	307,631	18.0%
Industrie extractive	49	0.0%	620	0.0%	38	0.0%	433	0.0%
Industrie manufacturière	16,038	11.4%	440,195	30.2%	11,654	7.9%	334,709	19.6%
Santé, action sociale	6,848	4.9%	150,452	10.3%	8,486	5.8%	273,972	16.1%
Services collectifs, sociaux, personnels	9,480	6.7%	45,293	3.1%	11,914	8.1%	50,380	3.0%
Transport, entreposage, communications	6,539	4.6%	95,064	6.5%	8,709	5.9%	143,151	8.4%
TOTAL	140,941	100.0%	1,456,694	100.0%	147,529	100.0%	1,704,533	100.0%

Sources : ONSS (données décentralisées) - calculs UWE

Annexe

Répartition sectorielle des entreprises et emplois par régions

BRUXELLES	2000				2014			
	ENTREPRISES		EFFECTIFS		ENTREPRISES		EFFECTIFS	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
Activités financières	1,075	3.4%	61,994	16.9%	1,370	4.3%	55,024	14.1%
Administrations publiques	115	0.4%	4,854	1.3%	209	0.6%	5,509	1.4%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	87	0.3%	295	0.1%	29	0.1%	95	0.0%
Commerce, réparations	8,122	26.0%	70,849	19.3%	7,606	23.6%	58,819	15.1%
Construction	1,620	5.2%	14,556	4.0%	1,556	4.8%	13,570	3.5%
Divers	701	2.2%	1,002	0.3%	63	0.2%	150	0.0%
Education	0	0.0%	0	0.0%	470	1.5%	4,021	1.0%
Electricité, gaz, eau	14	0.0%	3,374	0.9%	75	0.2%	5,253	1.3%
Hôtel, restaurants	2,731	8.8%	21,132	5.8%	3,280	10.2%	26,495	6.8%
Immobilier, location, services entreprises	7,562	24.2%	80,524	21.9%	7,228	22.5%	98,175	25.2%
Industrie extractive	2	0.0%	51	0.0%	2	0.0%	124	0.0%
Industrie manufacturière	2,027	6.5%	41,615	11.3%	1,018	3.2%	15,988	4.1%
Santé, action sociale	2,020	6.5%	29,041	7.9%	2,162	6.7%	50,740	13.0%
Services collectifs, sociaux, personnels	3,882	12.4%	22,710	6.2%	4,894	15.2%	30,113	7.7%
Transport, entreposage, communications	1,230	3.9%	15,375	4.2%	2,225	6.9%	25,728	6.6%
TOTAL	31,188	100.0%	367,372	100.0%	32,187	100.0%	389,804	100.0%

Sources : ONSS (données décentralisées) - calculs UWE

BELGIQUE	2000				2014			
	ENTREPRISES		EFFECTIFS		ENTREPRISES		EFFECTIFS	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
Activités financières	8,648	3.6%	125,057	5.3%	11,522	4.5%	123,481	4.5%
Administrations publiques	1,040	0.4%	16,231	0.7%	1,306	0.5%	19,302	0.7%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	6,720	2.8%	30,678	1.3%	4,846	1.9%	14,558	0.5%
Commerce, réparations	69,259	29.2%	434,172	18.3%	68,870	27.1%	494,245	17.8%
Construction	27,144	11.4%	183,944	7.8%	28,042	11.0%	201,742	7.3%
Divers	2,283	1.0%	3,072	0.1%	66	0.0%	155	0.0%
Education	0	0.0%	0	0.0%	2,039	0.8%	16,884	0.6%
Electricité, gaz, eau	177	0.1%	16,192	0.7%	1,066	0.4%	30,487	1.1%
Hôtel, restaurants	21,111	8.9%	107,631	4.5%	23,791	9.4%	120,497	4.4%
Immobilier, location, services entreprises	33,504	14.1%	344,427	14.5%	39,843	15.7%	510,583	18.4%
Industrie extractive	202	0.1%	4,158	0.2%	11,757	4.6%	454,159	16.4%
Industrie manufacturière	24,488	10.3%	622,586	26.3%	14,639	5.8%	292,099	10.5%
Santé, action sociale	13,045	5.5%	255,277	10.8%	19,336	7.6%	223,602	8.1%
Services collectifs, sociaux, personnels	19,935	8.4%	93,254	3.9%	21,645	8.5%	205,115	7.4%
Transport, entreposage, communications	9,843	4.1%	132,622	5.6%	5,100	2.0%	62,549	2.3%
TOTAL	237,399	100.0%	2,369,301	100.0%	253,868	100.0%	2,769,458	100.0%

Sources : ONSS (données décentralisées) - calculs UWE

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **LE PROFIL FINANCIER
DES ENTREPRISES**

- » PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION
 - » Synthèse
 - » Focus macro-économique
 - » **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises
 - **ÉTUDE 2 | LE PROFIL FINANCIER DES ENTREPRISES**
 - » **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises
 - » **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises
 - » **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie
- » MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 2

● Le profil financier des entreprises

L'étude 2 évalue la situation financière des entreprises wallonnes sous 3 angles : l'allocation interne de la valeur ajoutée, la rentabilité et la structure de financement (en abordant les notions de solvabilité et de liquidité).

Pour ce faire, l'étude 2 repose sur une analyse statistique des comptes annuels déposés par les entreprises wallonnes à la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique (BNB). L'analyse permet notamment de discerner la situation des PME, de celle des grandes entreprises, ou encore de comparer les entreprises wallonnes aux entreprises du reste de la Belgique. Les clés de lecture des tableaux et l'annexe 1 exposent brièvement la méthodologie et les échantillons utilisés.

La valeur ajoutée générée par l'activité d'une entreprise connaît des affectations diverses. Le grand public pense bien souvent que la valeur ajoutée d'une entreprise se répartit entre deux postes : salaires pour les travailleurs d'une part, profits pour les propriétaires et actionnaires d'autre part. C'est oublier que d'autres postes «captent» aussi une partie de la valeur ajoutée : les amortissements, les charges financières, ou encore les charges fiscales. Il est intéressant de connaître le poids de chacune de ces affectations. C'est l'objet de la section 1 de cette étude.

Pour vivre, pour grandir, pour se renforcer, une entreprise doit être rentable. Sa pérennité requiert également une certaine solidité financière afin de faire face à ses engagements financiers à court (liquidité) et à long terme (solvabilité). Ainsi, les sections 2 et 3 se pencheront sur la situation des entreprises wallonnes en matière de rentabilité, de solvabilité et de liquidité.

CLÉS DE LECTURE DES TABLEAUX

1. La médiane d'une distribution

= 50% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur.

2. La «Grande Entreprise» (GE) versus la «Petite et Moyenne Entreprise» (PME)

GE = une entreprise qui publie ses comptes annuels selon le schéma complet.

C'est-à-dire :

- » Les entreprises dont la moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés excède 100 personnes
- ou
- » Les entreprises qui dépassent plus d'un des critères suivants :
 - Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés : 50 ;
 - Chiffre d'affaires annuel (hors TVA) : 7,3 millions d'euros ;
 - Total du bilan : 3,65 millions d'euros.

PME = une entreprise qui publie ses comptes annuels selon le schéma abrégé et dont le nombre d'employés se situe entre 10 et 100.

A noter : Définitions différentes de celles utilisées dans l'étude 1 et de la définition européenne de PME. Les données sont issues du logiciel Bel-first développé par le Bureau van Dijk. Ce logiciel donne l'accès instantané aux données des entreprises belges.

● L'ALLOCATION DE LA VALEUR AJOUTÉE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

La valeur ajoutée qui est générée par l'entreprise est affectée à différents postes. Nous identifions 5 grands postes, qui sont repris au tableau 01. Les quatre premiers postes couvrent les charges d'exploitation, l'excédent est repris dans le dernier poste «Résultat ajouté». Nous scindons l'analyse entre GE et PME (définitions dans «Clés de lecture des tableaux»).

Les entreprises de plus de 100 personnes

Pour ce qui concerne la grande entreprise médiane, en 2014, 73,4% de la valeur ajoutée est allouée au salaire en Wallonie. Pour le reste de la Belgique, ce poste capte une part de la valeur ajoutée légèrement supérieure (75,1%). Que ce soit en Wallonie ou dans le reste de la Belgique, ce poste a connu une sensible augmentation d'environ 8% par rapport à 2008. Cette croissance de la part des salaires dans la valeur ajoutée rend compte de l'impact de la crise de 2008 sur l'état de santé de l'économie. En effet, le poste des salaires est moins flexible sur le court terme. Lors de fluctuations économiques, les autres postes sont donc plus rapidement impactés, gonflant mécaniquement le poste des salaires. Par ailleurs, l'indexation automatique des salaires constitue une rigidité supplémentaire qui accentue l'impact des fluctuations économiques sur l'entreprise. C'est dans ce cadre qu'ont été mises en place les dernières mesures de gel de l'indexation du Gouvernement fédéral.

Tableau 01

Allocation de la valeur ajoutée (valeur médiane pour chaque ratio)

WALLONIE	GE		PME	
	2008	2014	2008	2014
Part de la valeur ajoutée affectée (%)	67.7	73.4	73.8	79.1
Personnel	12.3	11.6	12.3	10.3
Amortissements, réductions de valeur et provisions	3.6	2.1	3.4	2.5
Charges financières (fonds de tiers)	4.7	4.0	3.8	3.3
Charges fiscales	5.7	5.5	3.0	1.9
Résultat ajouté	1.738	1.895	6,5%	4,8%

RESTE DE LA BELGIQUE	GE		PME	
	2008	2014	2008	2014
Part de la valeur ajoutée affectée (%)	69.6	75.1	71.5	77.1
Personnel	9.9	9.2	12.8	10.2
Amortissements, réductions de valeur et provisions	2.8	1.4	3.4	2.4
Charges financières (fonds de tiers)	4.4	3.6	4.0	3.6
Charges fiscales	6.9	6.3	3.5	2.8
Résultat ajouté	1.738	1.895	6,5%	4,8%

Note : Dans ce tableau, la somme des colonnes n'est pas nécessairement égale à 100 puisque nous travaillons avec la valeur médiane de chaque poste. Néanmoins, les postes sont interconnectés.

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

Le second poste d'affectation de la valeur ajoutée est celui des amortissements et provisions (11.6%). La diminution de ce poste révèle un affaiblissement de l'investissement à l'après-crise.

Ensuite seulement vient le poste du résultat ajouté, qui représente donc grosso modo le bénéfice de l'entreprise, pour environ 5.5%. Soit, une part relativement faible du total de la valeur ajoutée produite. D'autant que ce poste ne sert pas seulement à verser des dividendes. Il est également appelé, par exemple, à financer de nouveaux investissements. La part de ce poste n'a connu qu'une faible diminution entre 2008 et 2014. La diminution des charges financières est certainement un élément qui permet d'expliquer cette stabilité de la part des résultats des entreprises après 2008. On notera que cette part allouée au résultat reste encore au-dessous de celle que l'on peut observer pour l'entreprise médiane du reste de la Belgique.

Le poste suivant, par ordre décroissant, est le poste «Charges fiscales» qui mobilise 4% de la valeur ajoutée, supérieur, ce qui mérite d'être souligné, au poste des charges financières (2.1%). La fiscalité sur les entreprises reste donc importante.

Les PME

La structure de l'allocation de la valeur ajoutée diffère sensiblement entre les PME et les GE. La part revenant au personnel est bien plus importante pour les PME : 79.1% contre 73.4%. Cette différence impute considérablement la part de la valeur ajoutée allouée au résultat ajouté des PME (seulement 1.9% en 2014). Cette carence limite les investissements des PME et leur expansion.

On notera que pour le reste de la Belgique la différence entre les GE et les PME de l'allocation de la valeur ajoutée est moins importante. Ce résultat ne s'explique pas par une différence de taille des PME entre les deux régions⁽¹⁾ mais plutôt par la répartition de ces PME par secteur d'activité. En Wallonie, il y a par exemple environ deux fois plus de PME dans le secteur de la santé et de l'action sociale (16% des PME) qu'en Flandre.

● LA RENTABILITÉ DES ENTREPRISES

La rentabilité concerne la capacité des entreprises à générer des bénéfices, notamment pour rémunérer les investisseurs et assurer les investissements d'expansion.

Le ratio résultat net après impôts sur capitaux propres permet de mesurer le rendement de chaque euro investi dans l'entreprise. Ce rendement doit être supérieur à un rendement sans risque pour récompenser la prise de risque des actionnaires.

Le ratio cash-flow sur capitaux propres constitue un deuxième indicateur de la rentabilité des capitaux propres. L'intérêt de cet indicateur peut-être résumé par la phrase «Profit is an opinion, Cash is a fact». En effet, alors que le résultat net est une construction comptable, le cash-flow représente directement la liquidité générée par l'entreprise⁽²⁾.

(1) Approximativement égale à 25 personnes occupées par PME dans les deux régions (pour rappel, nous ne tenons compte que des PME de plus de 10 personnes).

(2) Le résultat net tient compte des produits exceptionnels et de la méthode d'amortissement. Cela étant, le cash-flow est un agrégat plus comparable dans le temps et entre entreprises, que le simple résultat de l'exercice. Cash-flow = résultat net + dotations nettes aux amortissements et aux provisions - plus-values de cession d'actifs + moins-values de cession d'actifs - variation du besoin en fonds de roulement.

Ces précisions étant faites, que nous apprend le tableau 2 ? La rentabilité de l'entreprise médiane s'est réduite, assez logiquement, durant la période de crise économique 2008-2014, tant pour les grandes entreprises que pour les PME. C'est le ratio Cash flow/capitaux propres, le plus révélateur de la capacité d'une entreprise à générer des surplus, qui s'est le plus détérioré, montrant encore l'effet important de la crise sur nos entreprises.

Notons cependant qu'un écart conséquent existe entre le niveau de rentabilité des entreprises et celui des obligations (+-1%). Cet écart devrait, à première vue, inciter entreprises et investisseurs à augmenter leurs investissements plutôt que de se contenter d'un rendement nul, voire négatif. C'est partiellement le cas pour les investisseurs financiers, comme en témoigne la hausse des cours de bourse. Mais les investissements directs dans les entreprises stagnent, les chefs d'entreprise et investisseurs estimant sans doute que les perspectives économiques sont encore trop incertaines et donc les investissements encore trop risqués, en dépit d'une prime de risque déjà importante.

On notera également que les PME atteignent des niveaux de rentabilité comparables à ceux des GE. Par ailleurs, les entreprises wallonnes n'ont rien à envier aux entreprises du reste de la Belgique.

Tableau 02		Rentabilité des capitaux propres (valeur médiane pour chaque ratio)			
WALLONIE		GE		PME	
		2008	2014	2008	2014
Résultat de l'exercice après impôts / capitaux propres (%)		10.5	8.5	11.1	8.2
Cash flow complet avant distribution / capitaux propres (%)		29.8	21.9	40.3	31.0

RESTE DE LA BELGIQUE		GE		PME	
		2008	2014	2008	2014
Résultat de l'exercice après impôts / capitaux propres (%)		11.5	8.4	11.1	9.3
Cash flow complet avant distribution / capitaux propres (%)		27.3	20.0	38.0	31.8

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

Quant au ratio cash-flow sur fonds propres, il est nettement plus important pour les PME que pour les entreprises de plus de 100 personnes. Cela s'explique par une part des charges dites non décaissées, en l'occurrence les amortissements, relativement plus conséquente dans le chef des PME.

La politique des dividendes

Plus d'un quart des entreprises de plus de 100 personnes ont versé des dividendes en 2014 (tableau 3). Ce ratio est stable depuis 2008. Pour les PME de plus de 10 personnes, c'est seulement 21% des entreprises de l'échantillon qui ont versé des dividendes en 2014, nombre également stable par rapport à 2008.

Cette faible proportion d'entreprises qui distribue des dividendes suggère que les chefs d'entreprise préfèrent garder les bénéfices dans l'entreprise, où ils peuvent continuer à nourrir son développement, plutôt que de les distribuer.

Avant la crise, la part des entreprises versant des dividendes était légèrement supérieure en Wallonie. Depuis lors, il y a eu un rattrapage des entreprises du reste du pays. Ce constat n'est pas négatif. Il montre que les entrepreneurs wallons visent la pérennité de l'entreprise en réinjectant les bénéfices dans l'entreprise plutôt qu'en les redistribuant aux actionnaires.

Tableau 03 **Part des entreprises versant des dividendes (en %)**

		Wallonie		Reste de la Belgique	
		2008	2014	2008	2014
Industrie	GE	0.28	0.27	0.24	0.26
	PME	0.23	0.23	0.17	0.21
Construction	GE	0.32	0.30	0.26	0.30
	PME	0.20	0.21	0.16	0.20
Services	GE	0.28	0.27	0.23	0.25
	PME	0.19	0.20	0.13	0.18
Global	GE	0.28	0.27	0.24	0.26
	PME	0.20	0.21	0.15	0.19

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

● LA STRUCTURE FINANCIÈRE

La pérennité d'une entreprise requiert une solidité financière suffisante pour résister aux aléas de la conjoncture économique et pour assurer son développement.

Plus concrètement :

- L'entreprise doit pouvoir faire face à ses engagements financiers, conserver une certaine autonomie dans la gestion journalière et stratégique en n'étant pas complètement tributaire de ses emprunts financiers. Deux ratios aident à évaluer la solvabilité des entreprises : le ratio d'indépendance financière (capitaux propres/total passif) et son pendant, le degré d'endettement (capitaux de tiers/total du passif).
- L'information fournie par ces deux ratios doit être pondérée par la capacité de l'entreprise à rembourser les tiers qui lui ont prêté de l'argent. Cette information est fournie par le degré de couverture des fonds de tiers par le cash-flow (cash flow avant distribution/capitaux des tiers). En effet, un niveau d'endettement élevé (révélé par les deux indicateurs précédents) pourrait être relativisé par une capacité de remboursement élevée, et inversement.
- L'entreprise doit aussi pouvoir faire face à ses échéances à court terme. Cette capacité est évaluée par le ratio de liquidité au sens large (actifs circulants restreints/capitaux de tiers à court terme). Un ratio supérieur à l'unité signifie que le fonds de roulement net est positif.

Les entreprises wallonnes : une structure financière solide

Comme pour les ratios des précédentes sections, on ne peut, pour les présents ratios, définir une valeur idéale. Encore une fois, tout dépend des caractéristiques de l'entreprise envisagée, du contexte conjoncturel, ou encore du niveau des taux d'intérêt.

Si la section précédente a montré que la rentabilité des entreprises wallonnes a été affectée par les deux récessions entre 2008 et 2012, le tableau 4 montre que la liquidité et la solvabilité des entreprises wallonnes se sont, quant à elles, améliorées entre 2008 et 2014. Il témoigne aussi d'un fonds de roulement net positif. Dès lors, malgré les difficultés conjoncturelles, les entreprises wallonnes restent structurellement solides.

Il est également intéressant de noter que les ratios étaient, avant la crise, équivalents pour les PME et les entreprises de plus de 100 personnes mais qu'ils sont maintenant meilleurs pour les GE.

Les GE wallonnes ont donc : une meilleure liquidité et un moindre degré d'endettement. Ces informations traduisent une situation ambivalente. D'une part, les GE se sont renforcées financièrement et ce, malgré la crise. Mais d'autre part, une solvabilité excessive traduit aussi une sous-utilisation des capitaux et un immobilisme des entreprises. Ceci suggère à nouveau que l'incertitude actuelle pousse les entreprises à augmenter leurs réserves en liquidité plutôt que d'investir.

Il convient toutefois de rester prudent et de se garder de tirer des conclusions trop générales pour l'ensemble des entreprises wallonnes. En effet, les 3 ratios de solvabilité présentent des écarts importants entre entreprises (voir annexe 3). Par exemple, les GE les plus solvables (1er quart) ont un degré d'endettement de 46% alors que les entreprises les moins solvables (dernier quart) ont un degré d'endettement de 80%.

Tableau 04

Structure financière des entreprises (valeur médiane pour chaque ratio)

WALLONIE	GE		PME	
	2008	2014	2008	2014
Liquidité au sens large	1.24	1.27	1.24	1.22
Degré d'endettement (%)	70.50	65.55	71.64	70.02
Degré d'indépendance financière (%)	29.14	34.16	28.12	29.66
Couverture des fonds de tiers par le cash-flow (%)	13.02	11.82	15.61	13.47

RESTE DE LA BELGIQUE	GE		PME	
	2008	2014	2008	2014
Liquidité au sens large	1.3	1.3	1.3	1.3
Degré d'endettement (%)	66.1	63.6	69.0	67.7
Degré d'indépendance financière (%)	33.3	35.8	30.6	32.0
Couverture des fonds de tiers par le cash-flow (%)	14.1	12.4	17.6	15.6

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

Comparaison avec les entreprises du reste de la Belgique

On constate que les ratios du reste de la Belgique sont relativement proches de ceux de Wallonie, suggérant que les entreprises wallonnes sont aussi «solides» financièrement que leurs homologues du reste du pays.

Il n'empêche : les trois ratios de solvabilité du reste de la Belgique sont tous un peu plus «favorables» que ceux de la Wallonie. Les entreprises wallonnes sont donc, même si ce n'est que légèrement, moins «solvables» et moins «indépendantes financièrement» que leurs consœurs des autres régions, quelle que soit la taille.

On soulignera plus particulièrement que pour l'entreprise médiane belge, grande ou petite, la part des capitaux propres au total du passif (c'est-à-dire le degré d'indépendance financière) est plus élevée que pour l'entreprise wallonne. Ce constat suggère une relative sous-capitalisation des entreprises wallonnes. Les politiques pour renforcer cette faiblesse (telles que les intérêts notionnels ou les prêts coups de pouce) sont donc très importantes.

● CONCLUSIONS

Sur un plan financier, les entreprises wallonnes sont saines. Leurs ratios de rentabilité, de liquidité, de solvabilité, de capacité à faire face à leurs engagements se sont améliorés ces dernières années, et sont proches des entreprises du reste de la Belgique, qui appartiennent à des régions économiquement très bien portantes.

Néanmoins, ces importantes réserves traduisent une grande prudence des entreprises wallonnes. La rentabilité des entreprises est largement au-dessus du taux d'intérêt des obligations et pourtant l'investissement des entreprises reste faible. Cette situation est symptomatique d'un manque de sécurité sur l'évolution de la demande dans les prochaines années. Dans une telle situation, les outils de relance des banques centrales n'ont jusqu'ici eu qu'un modeste effet sur les décisions d'investissement.

La crise de 2008 a sensiblement affecté la structure de l'affectation de la valeur ajoutée. Dans les GE et les PE, le poste des salaires a connu une nette augmentation par rapport à 2008. Cette augmentation est expliquée par une forte rigidité de l'emploi et des salaires en Belgique. En contrepartie, le poste du résultat ajouté a été négativement impacté et ce, principalement dans les petites entreprises.

En résumé, les comptes des entreprises portent encore les stigmates de la crise de 2008. La part de la valeur ajoutée assignée au poste du résultat ajouté n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise. Par ailleurs, face à un futur incertain, les entreprises constituent d'importantes réserves en liquidité au détriment de l'investissement.

Cette étude confirme donc les conclusions de l'étude n°1 : il faut aider les entreprises à retrouver une sérénité et les encourager à grandir, grâce à des soutiens (et pas seulement financiers) appropriés, mais aussi grâce à un climat général (politique, fiscal, social) rassurant. ●

● Annexes

ANNEXE 1 - Approche méthodologique

L'étude 2 repose sur une analyse statistique des comptes annuels déposés par les entreprises wallonnes à la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique (BNB). L'analyse utilise les données disponibles via le logiciel Bel-first édité par le Bureau Van Dijk.

Sélection de l'échantillon

Nous sélectionnons les sociétés commerciales qui ont déposé des comptes annuels, selon le schéma complet ou abrégé, pour l'exercice comptable 2008 et/ou 2014 (nous ne travaillons pas à échantillon constant). En outre, les comptes annuels doivent se rapporter à un exercice comptable d'une durée de 12 mois et satisfaire aux exigences de qualité de la Centrale des Bilans.

Au sein de l'échantillon, nous créons des sous-échantillons d'entreprises sur base des 3 critères suivants :

- La localisation : «entreprises wallonnes» versus «autres entreprises belges» ;
- La taille : «PME» versus «grandes entreprises» ;
- Le secteur d'activité : «industrie» (NACE-BEL 2008 05 à 33), «construction» (NACE-BEL 2008 41 à 43) et «services» (NACE-BEL 2008 45 à 63 = une définition restrictive).

Deux précisions importantes :

- La répartition régionale des entreprises comporte un biais, qu'il est impossible d'éviter. En effet, chaque entreprise dépose des comptes qui sont affectés à la région de son siège social, même si une partie des résultats est réalisée dans des sièges d'exploitation situés dans d'autres régions. Ce biais est potentiellement important pour la Wallonie, dans la mesure où des entreprises, dont une partie plus ou moins significative de leur activité productive est réalisée en Wallonie, ont un siège social localisé à Bruxelles ou en Flandre.
- Nous considérons comme «grandes entreprises» les entreprises qui publient leurs comptes annuels selon le schéma complet. Les «PME» sont les entreprises qui publient leurs comptes selon le schéma abrégé. En 2006, 94% des entreprises ont publié leurs comptes selon le modèle abrégé et 6% selon le modèle complet.

Pour information, le modèle complet doit être utilisé par les «grandes entreprises». Le modèle abrégé peut être utilisé par les «petites entreprises». Sont considérées comme grandes au regard de l'article 15 du code des sociétés :

» Les entreprises dont la moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés excède 100 personnes

ou

» Les entreprises qui dépassent plus d'un des critères suivants :

- Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés : 50 ;
- Chiffre d'affaires annuel (hors TVA) : 7,3 millions d'euros ;
- Total du bilan : 3,65 millions d'euros.

•

Sélection des ratios

Les ratios choisis et la méthode utilisée pour restructurer les comptes annuels sont tirés du «Traité d'analyse financière» des Professeurs OOGHE et VAN WYMEERSCH.

Nous nous concentrons sur les ratios suivants :

» Productivité

- La valeur ajoutée brute par personne occupée (1.000 euros)

» Affectation de la valeur ajoutée

- La proportion de la valeur ajoutée brute affectée :
 - au personnel (%)
 - aux amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges (%)
 - aux charges financières des capitaux de tiers (%)
 - aux charges fiscales (%)
 - au résultat ajouté (%)

» Rentabilité des capitaux propres

- Le résultat de l'exercice après impôts sur les capitaux propres (%)
- Le cash-flow complet avant distribution sur les capitaux propres (%)

» Structure financière

- Ratios de solvabilité :
 - Le degré d'endettement (%)
 - Le degré d'indépendance financière (%)
 - La couverture des fonds de tiers par le cash-flow (%)
- Ratio de liquidité :
 - La liquidité au sens large

Méthode d'analyse

Pour un ratio sélectionné, nous calculons la valeur du ratio pour chaque entreprise de l'échantillon ou sous-échantillon. Nous classons ensuite les ratios individuels dans l'ordre croissant de leur valeur.

Enfin, nous déterminons trois valeurs de référence :

- Le 1er quartile (Q1) : 25% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur ;
- Le 2e quartile (Q2) ou médiane : 50% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur ;
- Le 3e quartile (Q3) : 75% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur.

La médiane donne une bonne vision de ce que vit l'entreprise-type.

Annexes

ANNEXE 2 - Profil financier des entreprises wallonnes (2014)

Profil financier des entreprises wallonnes - 2014

(valeur médiane pour chaque ratio)

Valeur ajoutée par personne occupée (1.000 EUR)
Part de la valeur ajoutée affectée (%)
Personnel
Amortissements, réductions de valeur et provisions
Charges financières (fonds de tiers)
Charges fiscales
Résultat ajouté
Résultat de l'exercice après impôts / capitaux propres (%)
Cash flow complet avant distribution / capitaux propres (%)
Liquidité au sens large
Degré d'endettement (%)
Degré d'indépendance financière (%)
Couverture des fonds de tiers par le cash flow (%)

INDUSTRIE				CONSTR	
Wallonie		Reste BE		Wallonie	
GE	PME	GE	PME	GE	PME
78	56	82	62	63	49
71.0%	76.6%	71.9%	75.7%	77.5%	81.6%
13.7%	12.0%	11.3%	11.2%	10.2%	9.0%
2.2%	2.7%	1.5%	2.8%	1.6%	2.2%
4.1%	3.4%	3.5%	3.6%	3.3%	3.0%
6.0%	2.1%	7.6%	3.0%	3.9%	1.8%
8.0%	7.1%	7.2%	7.7%	8.1%	7.0%
22.1%	26.2%	18.2%	26.6%	23.2%	26.8%
1.4	1.4	1.5	1.5	1.3	1.4
62.7%	66.5%	57.4%	63.0%	68.5%	67.9%
37%	33%	42%	36%	31%	32%
13.2%	14.5%	14.4%	15.7%	10.4%	13.3%

ANNEXE 3 - Profil financier des entreprises wallonnes : dispersion en quartile

1. Part de la valeur ajoutée brute affectée au personnel (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	60.0%	78.0%	111.8%	56.0%	74.0%	102.8%	62.0%	81.5%	118.0%	58.0%	76.0%	109.0%
	PME	44.0%	56.0%	70.0%	42.0%	52.5%	68.0%	50.0%	62.0%	76.0%	47.0%	58.0%	73.0%
CONSTRUCTION	GE	53.0%	63.0%	82.0%	50.0%	61.0%	81.5%	56.0%	70.0%	94.0%	53.0%	65.5%	89.0%
	PME	39.0%	49.0%	60.0%	37.0%	46.0%	59.0%	50.0%	59.0%	72.0%	47.0%	56.0%	68.0%
SERVICES	GE	55.5%	71.0%	97.0%	53.0%	68.0%	94.0%	62.0%	82.0%	118.0%	58.0%	77.0%	113.0%
	PME	40.0%	52.0%	66.0%	38.0%	49.0%	65.0%	44.0%	57.0%	74.0%	41.0%	55.0%	70.0%
GLOBAL	GE	55.0%	70.0%	100.0%	52.0%	67.0%	95.0%	59.0%	80.0%	116.0%	57.0%	75.0%	111.0%
	PME	39.0%	51.0%	65.0%	37.0%	48.0%	64.0%	45.0%	58.0%	75.0%	42.0%	55.0%	71.0%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

INDUSTRIE		SERVICES				GLOBAL			
Reste BE		Wallonie		Reste BE		Wallonie		Reste BE	
GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
70	59	71	52	82	57	70	51	80	58
78.9%	79.7%	71.1%	75.8%	73.1%	75.4%	73.3%	79.4%	75.1%	77.2%
8.5%	8.8%	12.6%	12.1%	9.8%	11.4%	11.8%	10.0%	9.4%	10.1%
1.4%	2.3%	2.3%	3.1%	1.6%	2.7%	2.1%	2.4%	1.4%	2.3%
3.0%	3.4%	4.5%	3.7%	4.0%	3.7%	4.0%	3.2%	3.6%	3.6%
5.4%	2.8%	6.2%	1.9%	7.1%	2.6%	5.2%	1.9%	6.1%	2.8%
7.7%	8.4%	9.2%	8.4%	8.7%	8.9%	8.5%	8.2%	8.4%	9.3%
19.4%	26.9%	23.1%	32.5%	20.6%	32.6%	21.9%	31.0%	20.0%	31.8%
1.4	1.4	1.3	1.2	1.4	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3
67.1%	65.0%	65.8%	71.0%	63.4%	68.4%	65.5%	70.0%	63.6%	67.7%
33%	35%	33%	29%	36%	31%	34%	30%	36%	32%
10.4%	15.4%	11.9%	13.4%	12.9%	15.8%	11.8%	13.5%	12.4%	15.6%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

2. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	8.0%	13.7%	22.3%	7.6%	14.8%	23.8%	5.6%	11.3%	18.6%	6.5%	12.1%	21.0%
	PME	7.1%	12.0%	19.4%	8.4%	13.8%	21.4%	6.4%	11.2%	18.0%	7.9%	13.2%	21.0%
CONSTRUCTION	GE	5.4%	10.2%	18.7%	6.1%	11.7%	21.4%	4.2%	8.5%	16.9%	5.0%	9.6%	16.5%
	PME	5.4%	9.0%	14.9%	6.6%	10.4%	17.4%	4.9%	8.8%	13.9%	6.4%	10.9%	17.4%
SERVICES	GE	6.6%	12.6%	20.4%	7.4%	12.9%	21.1%	4.4%	9.8%	18.1%	4.9%	10.2%	19.0%
	PME	6.9%	12.1%	19.0%	8.3%	14.2%	22.8%	6.1%	11.4%	18.7%	7.9%	14.0%	22.8%
GLOBAL	GE	5.9%	11.8%	20.4%	6.9%	12.6%	21.7%	3.8%	9.4%	17.5%	4.6%	10.0%	18.8%
	PME	5.2%	10.0%	17.0%	6.9%	12.2%	20.5%	5.0%	10.1%	17.1%	6.9%	12.6%	21.0%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

Annexes

ANNEXE 3 - Profil financier des entreprises wallonnes : dispersion en quartile

3. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux charges financières des capitaux de tiers (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	0.6%	2.2%	5.6%	1.5%	3.9%	8.6%	0.4%	1.5%	4.3%	1.0%	3.2%	7.8%
	PME	1.3%	2.7%	5.2%	1.7%	3.5%	6.8%	1.3%	2.8%	5.2%	1.7%	3.8%	7.0%
CONSTRUCTION	GE	0.6%	1.6%	3.9%	1.3%	3.0%	5.9%	0.4%	1.4%	3.6%	0.8%	2.4%	5.4%
	PME	1.1%	2.2%	4.3%	1.3%	2.7%	5.2%	1.0%	2.3%	4.2%	1.3%	2.9%	5.3%
SERVICES	GE	0.7%	2.3%	5.4%	1.5%	4.2%	9.1%	0.5%	1.6%	4.6%	1.0%	3.2%	8.2%
	PME	1.5%	3.1%	6.0%	2.0%	4.1%	7.8%	1.2%	2.7%	5.2%	1.8%	3.8%	7.3%
GLOBAL	GE	0.6%	2.1%	5.3%	1.3%	3.7%	8.6%	0.4%	1.4%	4.3%	0.8%	2.9%	7.8%
	PME	1.0%	2.4%	5.0%	1.5%	3.4%	6.6%	1.0%	2.3%	4.6%	1.4%	3.3%	6.5%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

4. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux charges fiscales (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	1.9%	4.1%	8.3%	2.2%	4.7%	9.8%	1.4%	3.5%	8.1%	1.5%	4.2%	9.2%
	PME	1.8%	3.4%	6.2%	1.8%	4.1%	7.8%	1.7%	3.6%	7.0%	1.8%	3.9%	7.4%
CONSTRUCTION	GE	1.5%	3.3%	6.9%	2.2%	4.8%	9.7%	1.2%	3.0%	7.4%	1.9%	4.6%	9.2%
	PME	1.6%	3.0%	5.8%	1.7%	3.7%	7.2%	1.6%	3.4%	6.7%	2.0%	4.2%	7.4%
SERVICES	GE	2.0%	4.5%	8.8%	2.2%	5.0%	10.3%	1.5%	4.0%	8.7%	1.7%	4.8%	10.3%
	PME	1.8%	3.7%	6.9%	2.0%	4.3%	8.0%	1.8%	3.7%	7.2%	2.0%	4.2%	7.9%
GLOBAL	GE	1.7%	4.0%	8.3%	2.0%	4.7%	9.9%	1.3%	3.6%	8.3%	1.6%	4.4%	9.7%
	PME	1.5%	3.2%	6.4%	1.8%	3.8%	7.6%	1.6%	3.6%	7.1%	1.9%	4.0%	7.7%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

5. Part de la valeur ajoutée brute affectée au résultat ajouté (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	-3.7%	6.0%	15.9%	-3.9%	5.8%	16.7%	-0.4%	7.6%	18.5%	-1.4%	7.5%	18.6%
	PME	-1.8%	2.1%	8.9%	-1.8%	3.1%	11.7%	-1.0%	3.0%	10.2%	-0.6%	4.0%	11.4%
CONSTRUCTION	GE	-1.8%	3.9%	11.8%	-0.2%	5.5%	12.6%	-0.9%	5.4%	13.6%	0.6%	6.6%	15.7%
	PME	-1.4%	1.8%	7.2%	-0.4%	3.4%	10.7%	-0.7%	2.8%	9.1%	0.5%	4.8%	11.6%
SERVICES	GE	-1.4%	6.2%	16.3%	-1.8%	6.0%	17.6%	-0.3%	7.1%	17.7%	-0.6%	7.5%	18.9%
	PME	-2.8%	1.9%	8.6%	-2.7%	3.0%	11.0%	-1.7%	2.6%	9.9%	-2.3%	3.0%	11.0%
GLOBAL	GE	-3.2%	5.2%	14.8%	-2.4%	5.4%	15.9%	-0.8%	6.1%	16.7%	-0.9%	6.7%	18.0%
	PME	-2.1%	1.9%	8.1%	-1.8%	3.1%	10.7%	-1.0%	2.8%	10.0%	-1.1%	3.6%	11.3%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

6. Valeur ajoutée brute par personne occupée (1.000 EUR)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	57	71	85	52	67	81	56	72	86	51	67	82
	PME	65	77	87	58	72	83	63	76	87	57	70	81
CONSTRUCTION	GE	62	77	88	55	70	82	63	79	90	56	72	84
	PME	71	82	90	62	76	85	67	80	89	61	74	83
SERVICES	GE	57	71	85	50	65	80	57	73	88	51	68	83
	PME	64	76	87	56	71	82	63	75	87	56	70	82
GLOBAL	GE	58	73	87	52	68	82	58	75	90	52	70	84
	PME	67	79	90	59	74	85	64	77	89	57	72	83

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

7. Résultat de l'exercice après impôts / capitaux propres (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	1.0%	8.0%	19.3%	1.1%	9.8%	24.2%	1.1%	7.2%	16.8%	1.4%	9.8%	21.3%
	PME	1.1%	7.1%	15.6%	1.8%	10.1%	23.0%	1.6%	7.7%	18.1%	2.5%	9.8%	20.7%
CONSTRUCTION	GE	2.2%	8.1%	17.7%	3.2%	10.4%	26.8%	1.6%	7.7%	18.6%	4.4%	12.7%	26.3%
	PME	1.3%	7.0%	16.8%	3.5%	11.5%	24.6%	1.7%	8.4%	19.7%	4.4%	12.7%	25.6%
SERVICES	GE	2.3%	9.2%	18.5%	2.8%	11.0%	23.8%	1.9%	8.7%	20.8%	2.6%	11.9%	25.8%
	PME	1.3%	8.4%	20.2%	1.8%	10.8%	23.6%	1.4%	8.9%	23.3%	1.6%	9.9%	22.8%
GLOBAL	GE	1.7%	8.5%	18.8%	2.2%	10.5%	25.0%	1.7%	8.4%	20.2%	2.4%	11.5%	26.1%
	PME	1.2%	8.2%	21.5%	2.2%	11.1%	25.9%	1.8%	9.3%	24.0%	2.4%	11.1%	24.7%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

8. Cash flow complet avant distribution / capitaux propres (%)

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	9.1%	22.1%	42.1%	13.0%	28.6%	50.9%	8.1%	18.2%	34.0%	11.4%	24.4%	44.0%
	PME	15.0%	26.2%	50.6%	21.6%	37.1%	64.9%	13.2%	26.6%	51.1%	18.2%	34.0%	60.0%
CONSTRUCTION	GE	10.6%	23.2%	41.0%	16.9%	34.4%	58.4%	9.6%	19.4%	35.7%	15.4%	29.6%	50.0%
	PME	12.9%	26.8%	48.8%	22.2%	39.5%	69.7%	14.0%	26.9%	51.4%	21.0%	36.9%	63.5%
SERVICES	GE	11.5%	23.1%	42.7%	17.1%	30.5%	54.3%	9.1%	20.6%	41.5%	13.8%	27.4%	51.0%
	PME	16.8%	32.5%	64.3%	20.9%	39.7%	71.9%	15.0%	32.6%	68.9%	19.4%	37.8%	73.0%
GLOBAL	GE	10.1%	21.9%	42.4%	14.5%	29.8%	55.4%	8.5%	20.0%	40.7%	12.9%	27.3%	50.9%
	PME	14.6%	31.0%	61.8%	21.5%	40.3%	72.3%	15.0%	31.8%	65.2%	20.0%	38.0%	71.6%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

Annexes

ANNEXE 3 - Profil financier des entreprises wallonnes : dispersion en quartile

9. Liquidité au sens large (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	1.0	1.4	2.1	1.0	1.3	1.8	1.1	1.5	2.4	1.1	1.4	2.2
	PME	1.0	1.4	2.0	1.0	1.3	1.9	1.1	1.5	2.2	1.1	1.4	2.1
CONSTRUCTION	GE	1.1	1.3	1.9	1.1	1.3	1.7	1.1	1.4	1.9	1.1	1.4	1.9
	PME	1.1	1.4	2.1	1.1	1.3	1.8	1.1	1.4	2.2	1.1	1.4	2.1
SERVICES	GE	1.0	1.3	1.9	1.0	1.2	1.7	1.0	1.4	2.1	1.0	1.3	1.9
	PME	0.9	1.2	1.7	0.9	1.2	1.7	0.9	1.2	1.9	0.9	1.3	1.9
GLOBAL	GE	1.0	1.3	1.9	1.0	1.2	1.7	1.0	1.3	2.1	1.0	1.3	1.9
	PME	0.9	1.2	1.8	0.9	1.2	1.8	1.0	1.3	1.9	1.0	1.3	1.9

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

10. Degré d'endettement (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	42.3%	62.7%	77.3%	50.9%	69.0%	81.0%	36.9%	57.4%	74.5%	40.9%	62.2%	77.5%
	PME	47.3%	66.5%	80.6%	53.6%	70.8%	81.7%	43.8%	63.0%	79.1%	47.1%	65.9%	80.2%
CONSTRUCTION	GE	51.1%	68.5%	79.9%	56.7%	73.2%	82.5%	49.4%	67.1%	78.3%	52.2%	68.8%	80.1%
	PME	50.4%	67.9%	81.0%	54.1%	71.1%	82.0%	45.6%	65.0%	80.0%	50.0%	67.2%	80.9%
SERVICES	GE	46.4%	65.8%	81.0%	53.3%	71.8%	83.9%	42.4%	63.4%	79.4%	46.3%	66.1%	81.1%
	PME	52.4%	71.0%	83.5%	54.5%	72.1%	84.3%	49.6%	68.4%	83.3%	50.8%	69.9%	83.6%
GLOBAL	GE	46.2%	65.5%	79.8%	51.9%	70.5%	82.8%	42.0%	63.6%	79.5%	45.5%	66.1%	81.1%
	PME	51.2%	70.0%	83.3%	53.9%	71.6%	83.9%	48.7%	67.7%	82.8%	50.5%	69.0%	83.1%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

11. Degré d'indépendance financière (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	22.5%	37.0%	56.9%	19.0%	31.0%	48.4%	24.9%	41.8%	61.5%	22.5%	37.2%	57.3%
	PME	19.4%	33.2%	52.0%	18.1%	29.1%	45.9%	20.7%	36.3%	54.6%	19.9%	33.7%	52.2%
CONSTRUCTION	GE	20.0%	31.5%	49.1%	17.3%	26.5%	42.1%	21.8%	32.8%	50.1%	20.0%	31.0%	47.0%
	PME	19.1%	32.0%	49.1%	18.0%	28.6%	45.1%	19.9%	34.7%	53.8%	19.3%	32.8%	49.5%
SERVICES	GE	18.7%	33.3%	53.2%	16.0%	28.0%	45.9%	20.6%	36.0%	55.9%	18.7%	33.4%	52.6%
	PME	16.6%	29.1%	46.4%	15.9%	27.5%	44.5%	16.7%	31.1%	49.6%	16.6%	29.7%	48.2%
GLOBAL	GE	20.0%	34.2%	53.4%	17.3%	29.1%	47.4%	20.2%	35.8%	56.1%	18.7%	33.3%	52.9%
	PME	16.7%	29.7%	48.1%	16.7%	29.7%	48.1%	17.3%	32.0%	50.4%	16.7%	30.6%	48.6%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

**12. Degré de couverture
des fonds de tiers par
le cash-flow (%)**

		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2014			2008			2014			2008		
		Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3	Q1	Q2	Q3
INDUSTRIE	GE	5.1%	13.2%	28.3%	5.5%	13.6%	26.7%	5.2%	14.4%	31.3%	5.6%	15.5%	33.8%
	PME	6.8%	14.5%	26.0%	7.9%	15.9%	28.5%	7.4%	15.7%	30.5%	9.0%	18.3%	33.6%
CONSTRUCTION	GE	4.4%	10.4%	21.7%	6.0%	12.9%	25.3%	4.0%	10.4%	21.9%	6.1%	14.4%	28.6%
	PME	5.7%	13.3%	25.2%	8.4%	17.0%	31.3%	7.3%	15.4%	30.4%	9.7%	18.7%	35.0%
SERVICES	GE	4.8%	11.9%	24.9%	5.3%	12.6%	26.2%	4.4%	12.9%	27.8%	5.3%	14.3%	31.0%
	PME	6.0%	13.4%	25.4%	7.2%	15.0%	28.2%	6.9%	15.8%	30.4%	7.7%	16.9%	32.2%
GLOBAL	GE	4.6%	11.8%	24.8%	5.3%	13.0%	26.7%	4.1%	12.4%	27.2%	5.1%	14.1%	31.1%
	PME	5.7%	13.5%	25.6%	7.4%	15.6%	29.8%	6.9%	15.6%	30.5%	8.2%	17.6%	33.1%

Sources : Bel-First (2008) du Bureau Van Dijk - Calculs UWE

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **LES EFFORTS
DE FORMATION
DES ENTREPRISES**

- » PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION
 - » Synthèse
 - » Focus macro-économique
 - » **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises
 - » **Étude 2** | Le profil financier des entreprises
 - **ÉTUDE 3 | LES EFFORTS DE FORMATION DES ENTREPRISES**
 - » **Étude 4** | L'activité R&D et d'innovation des entreprises
 - » **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie
- » MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 3

● Les efforts de formation des entreprises

Les efforts de formation des entreprises ont été synthétisés de manière magistrale dans un rapport du groupe d'experts «compétitivité et emploi» de novembre 2015 actualisé en mars 2016⁽¹⁾ (voir ci-après le rapport des experts).

Il y est rappelé que les compétences d'une personne résultent des qualifications acquises tant dans le cadre de la formation initiale que de la formation continue, l'expérience professionnelle, l'expérience sociale, sans oublier les talents individuels.

Ces compétences doivent être régulièrement mises à jour en vue de pouvoir relever les défis technologiques, économiques et sociaux auxquels notre économie est confrontée. L'intensité de la formation dépend bien entendu du type de fonction.

Dans un premier temps nous rappellerons les efforts faits par les entreprises pour dans un deuxième temps quantifier l'investissement public et enfin situer les défis pour l'avenir sans oublier ceux de la formation initiale.

● LES EFFORTS DES ENTREPRISES

Ainsi que le rappelle l'édition 2016 de «Regards sur la Wallonie» du CESW⁽²⁾, les interlocuteurs sociaux fédéraux se sont fixé à l'occasion de différents accords interprofessionnels plusieurs objectifs «macroéconomiques» :

- Augmenter l'investissement en matière de formation pour l'amener à 1,9% de la masse salariale globale.
- Atteindre progressivement un taux de participation des travailleurs à la formation de 50%.
- Réserver une part des ressources allouées à la formation à certains groupes à risque (0,10%).

L'atteinte de ces objectifs est évaluée par le Conseil Central de l'économie sur base des bilans sociaux⁽³⁾.

Les bilans sociaux comptabilisent les formations continues :

- **formelles** (à savoir données par des formateurs dans un lieu séparé du lieu de travail)
- **informelles** (à savoir en relation directe avec le travail comme la formation sur le terrain, le coaching et acquisition de savoir-faire, la participation à des cercles de qualité)
- **initiales à charge des employeurs** (principalement dans le cadre de la formation en alternance).

Seules les heures que les travailleurs ont consacrées à la formation durant leurs heures de prestation sont prises en considération.

(1) http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/rapport_du_groupe_d_experts_competitivite_et_emploi_.jsp (version actualisée en mars 2016).

(2) CESW Regards sur la Wallonie Edition 2016 p.26 et suivantes.

(3) Sur l'évolution des efforts de formation au cours des 25 dernières années lire CCE 2013-0398 «Annexes au rapport technique» du Conseil Central de l'Economie.

Le total des coûts représente la somme des coûts bruts liés à la formation (rémunérations et charges sociales et tous les frais liés aux formations) ainsi que les versements destinés à la formation (versements aux fonds sectoriels de formation, aux groupes à risque, au fonds de financement du congé éducation payé). Toutefois les subventions reçues des fonds collectifs et des aides régionales et fédérales viennent en déduction du coût de la formation.

Des bilans sociaux déposés pour l'exercice 2013, il résulte que les coûts liés à la formation s'élèvent à 1,61% de la masse salariale pour un coût moyen par personne formée entre 1.436 euros pour la formation formelle et 2.734 euros pour la formation initiale à charge des employeurs. A notre connaissance, il n'existe pas de ventilation des efforts de formation des entreprises actives en Wallonie sur base de bilans sociaux, ce qui nécessiterait de disposer des données liées non au siège social mais aux unités d'établissement.

L'enquête européenne sur la formation continue «Continuing Vocational Training Survey» (CVTS) permet de comparer les coûts de la formation continue entre pays européens. Seules les entreprises occupant plus de 10 personnes sont concernées. La dernière édition date de 2010. Elle conclut qu'en Belgique le coût de la formation continue s'élève pour les entreprises à 2,4% des coûts salariaux (à comparer à 1,5% en Allemagne, 2,2% en France et 2,5% aux Pays Bas)⁽⁴⁾.

Etant donné que les résultats tirés des bilans sociaux ne concordent pas avec ceux de l'enquête européenne (CVTS), le groupe d'experts «compétitivité et emploi» a voulu réconcilier ces différentes approches. Ainsi a-t'il extrait des bilans sociaux ceux relatifs aux 12.000 entreprises visées par l'enquête CVTS. Il en résulte que les coûts liés à la formation continue pour ces 12.000 entreprises s'élèvent à 1,79% du coût salarial contre 1,61% pour les 27.000 entreprises ayant mentionné les efforts de formation dans leur bilan social⁽⁵⁾.

Néanmoins, dans son rapport de juillet 2013⁽⁶⁾, le groupe d'experts concluait que sur la base de l'ensemble des bilans sociaux relatifs à l'exercice 2011, les efforts financiers exprimés en pourcentage de la masse salariale, s'élèvent à 1,05 pourcent pour la formation formelle, 0,40 pourcent pour la formation informelle et 0,07 pourcent pour la formation initiale.

Après correction pour tenir compte de la sous-estimation du PAC (Personnel Absence Cost) et des cotisations et versements en faveur de la formation, ces pourcentages passent respectivement à 1,42 pourcent pour la formation formelle et à 0,72 pourcent pour la formation informelle. En y ajoutant les dépenses de formation initiale, l'effort financier global s'élève à 2,21 pourcent.

Le paradoxe est qu'à l'origine, le seuil de 1,9% avait été déterminé sur base des estimations des résultats des 3 pays voisins dans le cadre de l'enquête CVTS de 1993⁽⁷⁾.

(4) Op cit (1) p.88.

(5) Op cit (1) calculs sur base des tableaux repris pages 83 et 84.

(6) http://statbel.fgov.be/nl/binaries/OK_A4_Kaft_rapport_GECE_tcm325-228564.pdf page 223.

(7) Op cit (3) p.108.

Manifestement les bilans sociaux sont remplis de manière différente de l'enquête CVTS. Fort de ce constat, le groupe d'experts⁽⁸⁾ a conclu que le cadre légal actuel ne permettait pas de déterminer si la norme fixée à 1,9% de la masse salariale a été atteinte.

En effet :

- Les modalités de l'évaluation annuelle des efforts ne renvoient pas à une méthodologie à suivre pour le calcul d'un indicateur d'investissement.
- Aucune définition précise n'est donnée concernant le contenu du 1,9%.

Si l'enquête CVTS souligne l'importance des efforts de formation continue des entreprises belges en pourcentage de la masse salariale en plaçant la Belgique parmi les meilleurs élèves, l'enquête 2015 sur les forces du travail menée auprès de ménages belges, permettant également une comparaison internationale, positionne la Wallonie dans le bas de l'échelle en constatant qu'à peine 5,2% des adultes âgés de 25 à 64 ans avaient participé à des cours ou à une action de formation continue formelle au cours des quatre dernières semaines écoulées⁽⁹⁾.

A noter que cette enquête concerne tant les travailleurs que les demandeurs d'emploi et les inactifs.

Ces différents résultats justifient le débat en cours sur la quantification de la formation continue.

A noter enfin que de nombreux secteurs ont mis en place des fonds sectoriels qui sont financés par les entreprises au moyen de cotisations spécifiques. Les 195 fonds de sécurité d'existence sectoriels n'ont pas tous un volet formation. C'est le cas pour environ 120 fonds qui, soit organisent des formations pour leurs membres, soit financent en tout ou en partie des formations qu'elles ont sélectionnées. Les montants d'intervention et les types de formation éligibles varient très fort de secteur à secteur. Certains fonds ne s'occupent pas uniquement de formation mais ont également pour objet d'octroyer des compléments directs ou indirects de salaire comme des interventions en cas de chômage temporaire. La participation des entreprises varie entre 135 euros par an et par travailleur et une cotisation pouvant s'élever à 15% de la masse salariale lorsqu'elle vise, en plus de la formation, à payer des indemnités en cas de chômage ou d'hospitalisation et/ou une prime de fin d'année ou le pécule de vacances pour ouvrier.

Ces fonds, cogérés par les employeurs et les syndicats sectoriels, permettent des interventions de type privé visant à mutualiser certains coûts liés à l'emploi, dont une partie pour la formation. La partie «formation» de la cotisation payée au fonds devrait se trouver dans les bilans sociaux sauf dans la mesure où elle est ristournée à l'entreprise par le biais du financement d'une formation, ce pour éviter un double comptage à la fois comme apport de l'entreprise au fonds sectoriel et comme apport du fonds sectoriel à l'entreprise.

Ce financement collectif et «privé» de la formation n'est dès lors pas à assimiler à un financement public.

(8) Op cit (1) p.98.

(9) Op cit (1) p.26.

● LES EFFORTS DES AUTORITÉS PUBLIQUES WALLONNES

La Région wallonne dispose actuellement de 3 instruments principaux pour soutenir financièrement les efforts de formation continue. Elle y consacre un budget annuel de l'ordre de 30 millions d'euros. Les 3 instruments sont le congé éducation payé (18 millions), le chèque formation (8,5 millions) et le crédit adaptation (4,5 millions).

Congé éducation payé ⁽¹⁰⁾

Depuis la 6^e réforme de l'Etat, la Région wallonne est devenue compétente pour le régime du congé éducation payé. Il implique que pour certains types de formation, le travailleur du secteur privé a le droit de s'absenter du travail avec maintien de sa rémunération normale. Les formations suivies doivent être reconnues soit d'office (sauf exceptions, l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement supérieure, les formations permanentes des classes moyennes) soit agréées par une commission ad hoc. Ces formations doivent, sauf exceptions, comporter un minimum de 32 heures. Les plafonds annuels par travailleur oscillent suivant les cas entre 80 et 180 heures.

Le travailleur en congé a droit au paiement de sa rémunération normale, le cas échéant plafonnée à 2.760 euros brut par mois. En compensation, l'employeur a droit à un remboursement forfaitaire qui pour l'année 2014-2015 a été fixé à 21,3 euros de l'heure. La demande de remboursement se fait auprès de la Région où est située l'unité d'établissement dont relève le travailleur. De l'ordre de 15.000 travailleurs ont bénéficié du congé éducation payé pour la période 2014-2015. Le coût budgétaire pour la Région wallonne a été évalué à 18 millions d'euros. La répartition des heures de formation varie d'année en année mais en moyenne 1/3 relève de l'enseignement de promotion sociale, supérieur et formation classes moyennes, 1/3 des formations approuvées par les commissions paritaires compétentes et 1/3 des formations proposées par les organisations représentatives des travailleurs et des établissements de formation créés par ces organisations.

Le congé éducation payé est un droit du travailleur ; l'employeur ne peut donc s'y opposer, mais la planification du congé doit se faire en accord avec l'employeur. Par ailleurs, si la formation est donnée en dehors des heures normales de prestations du salarié, celui-ci peut récupérer tout ou partie de ces heures. En effet, le bénéfice du congé éducation payé ne concerne pas que des formations en lien avec l'activité actuelle du salarié.

A l'exception des aspects liés au droit du travail et aux dispositifs de concertation sociale qui relèvent de la réglementation fédérale, la Région wallonne est compétente pour la réglementation, le contrôle, les reconnaissances des congés, la détermination de formations, le nombre d'heures ainsi que les montant remboursés à l'employeur.

Chèque formation ⁽¹¹⁾

La Région wallonne a mis en place un mécanisme de chèque-formation avec une certaine spécificité pour le chèque-formation langue et Eco-climat.

(10) Pour le détail des conditions à remplir voir fiche FOREM congé éducation payé.

(11) Pour plus de détails voir Fiche FOREM et rapport CESW.

Un chèque formation correspond à une heure de formation par travailleur. La Région wallonne accorde un subside de 15 euros par chèque. La valeur faciale d'un chèque étant de 30 euros, le prix d'achat ne sera dès lors que de 15 euros pour l'entreprise.

Seuls les employeurs qui sont des PME au sens européen du terme (notamment moins de 250 salariés et indépendance financière) et ayant un siège principal d'activité en Région wallonne de langue française y ont accès. Les indépendants à titre principal ou accessoire peuvent aussi en bénéficier.

Les formations visées doivent être en lien direct avec le métier exercé par le travailleur, ou, à tout le moins, contribuer au développement des compétences techniques et professionnelles du travailleur au sein de son entreprise. Si le type de formation visée est potentiellement fort large sont toutefois exclues celles qui relèvent exclusivement des soft skills.

365 opérateurs de formation sont agréés, ce qui représente près de 13.000 modules de formation dans 20 domaines différents.

Le nombre de chèques varie en fonction du type de formation (général, langues, éco-climat) et en fonction de la taille de l'entreprise. Il est de maximum 80 pour les indépendants à titre complémentaire et de 800 pour une entreprise occupant entre 200 et 250 personnes.

Le budget alloué aux chèques formation est actuellement de l'ordre de 8,5 millions d'euros par an, en diminution par rapport à 2012. En 2014, le nombre de chèques remboursés était de 641.000, le nombre d'entreprises différentes concernées de 10.000 et le nombre de travailleurs et indépendants bénéficiaires de 28.000.

Crédit adaptation ⁽¹²⁾

Le crédit adaptation permet de financer des «formations spécifiques» en vue de maintenir à l'emploi des travailleurs ou de développer leurs compétences.

Ces formations doivent concerner au minimum 3 travailleurs et avoir trait notamment à :

- l'adaptation à un nouveau poste de travail ;
- l'utilisation de nouveaux outils ou de nouvelles méthodes de travail ;
- un système de management de qualité ou de l'environnement ou de sécurité ;
- l'adaptation à toute mutation industrielle, organisationnelle ou technologique.

L'intervention de la Région wallonne est par travailleur de 9 euros de l'heure pour les PME et de 6 euros pour les autres entreprises.

En 2013, 313 dossiers introduits par 260 entreprises ont été subsidiés pour un montant total de 4,5 millions d'euros et 10.700 travailleurs ont été formés. Le nombre moyen d'heures de formation était de 52 par travailleur. 40% des dossiers concernaient l'industrie manufacturière et 23% des entreprises de moins de 20 travailleurs. En 2016, les moyens consacrés au crédit adaptation sont de 4,5 millions d'euros.

Le crédit adaptation permet également le financement partiel d'un «tutorat» intra entreprise au profit de certains salariés.

	Budget (millions euros)	Salariés	Indépendants
Congé éducation payé	18	15.000	
Chèque formation	8,5	21.000	7.000
Crédit adaptation	4,5	10.700	

(12) Pour plus de détails voir Fiche FOREM et rapport CESW.

● LES DÉFIS À VENIR...

La formation continue relève à la fois du Fédéral, de la Communauté française et de la Région wallonne. Nous relèverons ci-après les défis des prochains mois. La formation continue venant en complément de la formation initiale, nous indiquerons ensuite les défis sociétaux auxquels sont confrontés l'enseignement et la formation initiale.

... au niveau du Fédéral

Le Fédéral dispose des compétences en matière de relations de travail, plus précisément tout ce qui concerne le contrat de travail. Le Ministre fédéral de l'emploi, dans le cadre de son projet de «travail durable»⁽¹³⁾, propose de convertir le «1,9%» de la masse salariale consacrée à la formation continue en un nouvel objectif interprofessionnel de 5 jours de formation, en moyenne par an et par salarié, sans toutefois qu'il en résulte une augmentation de coût pour les entreprises. Ce nouveau système, à atteindre dans le cadre d'une trajectoire de deux ans, permettrait d'organiser le droit à la formation, soit au niveau sectoriel, soit au niveau de l'entreprise par la création d'un compte de formation individuel. A défaut de mettre en place un de ces deux instruments, le salarié pourra, dans un premier temps, prétendre à un droit individuel de deux jours de formation par an pour autant qu'il soit occupé à temps plein et en service durant toute l'année. Le nombre de deux jours pourra être augmenté par Arrêté dès 2019. Les contours du projet de loi sont en cours d'examen par les partenaires sociaux fédéraux. Il y aura par ailleurs lieu de voir comment il sera tenu compte des spécificités sectorielles, les besoins de formation continue variant très fort de secteur à secteur. Quoi qu'il en soit, la réforme actuellement proposée risque de ne pas être neutre pour les entreprises. Le coût d'un jour d'un salarié est de l'ordre de 0,45% de son coût salarial annuel dans l'hypothèse d'une durée de travail annuelle de 220 jours. Dès lors, 5 jours de formation équivaldraient à 2,27% (5 x 0,45) du coût salarial annuel du salarié. Si l'on tient compte du nombre de jours moyens prestés par un salarié à temps plein, à savoir 191 jours par an, le coût de 5 jours de formation s'élèverait à 2,6% du coût salarial annuel⁽¹⁴⁾. A ce coût salarial, il y a lieu d'ajouter le coût de la formation (salaire formateur, matériel pédagogique...). Dès lors une transformation du 1,9% en jours serait plutôt de l'ordre de 2 à 3 jours par an plutôt que 5 jours. Par ailleurs, dans la mesure où une individualisation du droit à la formation serait retenue, elle ne tiendrait nullement compte des spécificités de chaque fonction, certaines requérant plus ou moins de mises à jour que d'autres. La manière dont le contenu et les modalités du droit à la formation seront définis, notamment sectoriellement, sera dès lors déterminante.

... au niveau de la Région wallonne

La formation, hors droit du travail, relève de la compétence de la Région wallonne. Dans le cadre du pacte pour l'emploi et la formation conclu fin juin 2016 entre le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux⁽¹⁵⁾, le champ de la formation continue a été circonscrit comme couvrant à la fois :

- Les formations spécifiques liées au poste de travail.
- Les formations générales et professionnelles liées à l'activité actuelle ou future du travailleur salarié ou indépendant.
- Les formations d'éducation générale, sociale ou citoyenne dont les formations syndicales.

(13) Le projet de loi est soumis à consultation des partenaires sociaux fédéraux.

(14) Etude sur les absences au travail 2014 – 2015 publiée par Partena Professional et l'UWE (téléchargeable sur le site www.uwe.be) indique page 75 que le nombre moyen de jours de présence d'un salarié équivalent temps plein est de 191 jours par an et varie de secteur à secteur et d'entreprise à entreprise. Sur cette base, le coût journalier réel est de 0,52% qui, multiplié par 5 jours de formation, donne 2,6% du coût salarial annuel.

(15) Disponible sur le site www.uwe.be.

Pour les signataires du pacte, ces formations doivent répondre notamment aux objectifs suivants :

- Le développement des compétences individuelles et collectives.
- L'acquisition des compétences nécessaires à la compétitivité et à la capacité d'innover des entreprises.
- L'acquisition et l'anticipation des compétences orientées vers les métiers d'avenir et qui évoluent.
- Le droit individuel à la formation et l'accès à la formation pour tous les travailleurs tout au long de leur carrière.

Les trois mesures actuelles de soutien à la formation continue (congé éducation payé, chèque formation, crédit adaptation) seront prochainement réorganisées autour de deux mesures en fonction de l'origine de la demande de formation.

Pour les formations à l'initiative de l'employeur ou de l'indépendant, elles bénéficieront sous certaines conditions d'un financement sous forme de chèques couvrant tout ou partie du coût de l'heure de formation auprès d'opérateurs agréés. L'intervention par chèque pourra être modulée en fonction des priorités socio-économiques de la Région.

Pour les formations à l'initiative du travailleur, le système du congé éducation sera maintenu, à savoir d'une part un droit individuel à la formation pour le travailleur, et d'autre part un remboursement forfaitaire à l'employeur pour les heures d'absence du travailleur. Les formations visées feront aussi l'objet d'un agrément.

Les acquis de formation qui en résulteront seront valorisés dans le cadre de la mise en place d'un «portefeuille individuel de compétences», inspiré du portfolio européen des compétences garantissant la mobilité des travailleurs et la reconnaissance des compétences à l'échelle européenne.

Par ailleurs, le projet du Ministre Peeters prévoit la mise en place d'un «compte individuel de formation». Il faudra à l'avenir voir comment le «portefeuille individuel de compétences» et le «compte individuel de formation» s'articuleront. Il va cependant de soi que les efforts de formation individuels soutenus par la Région comme le congé éducation payé devront être inclus dans le compte individuel de formation qui sera mis en place par le fédéral.

Enfin notons que le droit maximum au congé éducation payé, qui varie entre 80 et 180 heures suivant le type de formation, dépasse déjà de loin la proposition de passer à terme à un droit individuel de 5 jours de formation (soit \pm 38 heures). Or ce droit n'est actuellement utilisé que par \pm 15.000 salariés en Wallonie. Ceci indique à suffisance que la formation relève d'une initiative partagée entre employeur et salarié qui doivent conjointement en percevoir la valeur ajoutée.

... au niveau de la Communauté française

La Communauté française est non seulement compétente pour l'enseignement obligatoire mais aussi pour l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale. Les Instituts d'enseignement de promotion sociale, les universités et hautes écoles ont développé de nombreux programmes de formation qui sont fréquentés dans le cadre de la formation continue. Depuis peu, la Communauté française a également mis en place des baccalauréats et masters en alternance.

... aux niveaux de l'enseignement obligatoire et de la formation initiale

L'enseignement obligatoire et la formation initiale sont confrontés à un double défi. Le premier est la faible qualification d'un trop grand nombre de jeunes demandeurs d'emploi, notamment en raison du décrochage scolaire. Le second est le faible nombre de diplômés techniques, scientifiques et d'ingénierie. Or, la formation continue ne peut y pallier que moyennant de très lourds investissements. Il serait préférable de s'attaquer à ces deux défis dans le cadre de l'enseignement, notamment en alternance. C'est une des ambitions du pacte pour un enseignement d'excellence.

Si au cours des dernières années la formation initiale a généré un nombre croissant de personnes hautement qualifiées, il n'en reste pas moins vrai que le nombre de personnes faiblement qualifiées reste trop important par rapport aux attentes du marché de l'emploi.

Or, comme le souligne le rapport des experts⁽¹⁶⁾, il est indispensable de s'assurer que l'offre et la demande de «talent» répondent à l'état de l'économie actuelle et les tendances futures qui se dessinent sous nos yeux.

Il est habituel de caractériser l'offre et la demande de main-d'œuvre par le diplôme le plus élevé obtenu. Les personnes faiblement qualifiées correspondent alors à celles qui ont au maximum terminé l'enseignement secondaire inférieur, les moyennement qualifiées sont celles qui ont terminé l'enseignement secondaire supérieur au plus et les hautement qualifiées sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Jusqu'en 1995, la part des personnes faiblement qualifiées dans l'emploi était plus élevée que celle des deux autres groupes d'éducation traditionnellement retenus.

Cette part a sans cesse reculé depuis, les générations de travailleurs âgés de plus de 50 ans, - faiblement qualifiés selon leur niveau de formation initiale, mais ayant acquis des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction au cours de leur carrière- étant remplacés par des plus jeunes, davantage diplômés.

Les parts dans le total des emplois exercés par des personnes moyennement et hautement qualifiées s'établissaient respectivement à 39 et 43% en 2014, ce qui signifie que, par solde, 18% des emplois étaient de faible qualification. Selon le groupe d'experts, ce pourcentage continue à baisser pour tendre vers les 10%, seul le pourcentage d'emplois hautement qualifiés augmentant⁽¹⁷⁾. Mais lorsque l'on examine la réserve de main-d'œuvre qui est théoriquement rapidement mobilisable, soit les demandeurs d'emploi, 77% sont faiblement ou moyennement qualifiés. Les inadéquations sur le marché du travail s'expliquent en partie par cet écart, les qualifications demandées -révélées par la structure de l'emploi- apparaissant en moyenne supérieures à celles dont dispose une frange de la réserve de main-d'œuvre. La cause est en grande partie à situer dans le taux d'abandon scolaire précoce (jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire et ne poursuivant plus d'études et de formations. Alors que dans le cadre de la Stratégie UE 2020, l'Union européenne a fixé l'objectif d'abandon scolaire à 10%, force est de constater que le taux wallon s'élève à 13,1% en 2015 (18).

(16) Extraits du rapport op cit (1) p.3 et suivantes.

(17) Op cit (1) p.9.

Par ailleurs, 19,2% des wallons entre 18-24 ans ne suivent ni enseignement ni formation et n'ont pas d'emploi (18). Il s'agit des NEETS (Not in Employment, Education or Training). A noter que le taux de chômage des jeunes peu qualifiés âgés entre 20 et 24 ans qui se présentent sur le marché de l'emploi est de 51,1%⁽¹⁸⁾.

Par ailleurs, 23% des demandeurs d'emploi ont terminé des études supérieures. C'est une proportion non négligeable qui reflète notamment les difficultés d'insertion rencontrées par ceux qui possèdent certes un diplôme plus poussé, mais moins valorisé sur le marché du travail.

En effet les formations suivies dans le cadre des études supérieures ne sont pas nécessairement en adéquation avec les besoins d'une économie de plus en plus axée sur l'innovation et la connaissance.

Ainsi par exemple, seuls 17% des nouveaux diplômés universitaires ont opté pour des domaines d'études scientifiques, une part qui n'a guère évolué en une dizaine d'années et situe la Belgique dans le bas du classement européen. En moyenne dans l'UE27, 23% des jeunes diplômés disposent d'une formation scientifique⁽¹⁹⁾.

Par ailleurs, tant en Flandre qu'en Wallonie, la grande majorité des métiers techniques critiques répertoriés en 2008 (avant la crise) se retrouvent en 2012⁽²⁰⁾.

Le FOREM a publié en juillet 2016, la liste des fonctions critiques et métiers en pénurie en Wallonie. Par fonctions critiques, il faut entendre celles pour lesquelles les employeurs ont du mal à trouver des candidats (conditions de travail, diplômes requis, expérience nécessaire, langues à maîtriser, manque de mobilité). Les métiers en pénurie représentent ceux pour lesquels la réserve de main-d'œuvre est insuffisante au regard des besoins du marché. La liste de métiers en pénurie permet d'établir une liste d'études qui, selon certaines conditions, peuvent être entamées par des personnes au chômage tout en continuant à bénéficier de leurs indemnités. En Wallonie il y a actuellement 73 professions considérées comme fonctions critiques parmi lesquelles 59 sont qualifiées de métiers en pénurie⁽²¹⁾.

Enfin, il nous semble impossible de conclure ce chapitre sur la formation continue sans rappeler que les entreprises, vu la hauteur des coûts salariaux, sont, comme le précise le rapport des experts⁽¹⁸⁾ à la «recherche de personnes «prêtes à l'emploi» : opérationnelles, polyvalentes et pouvant apprendre par elles-mêmes. Si relativement peu de nouveaux métiers sont apparus, beaucoup se complexifient, s'hybrident et font appel à de nouvelles compétences et connaissances. Dans ce contexte d'exigences accrues, les employeurs souhaitent de plus en plus compléter ces compétences professionnelles techniques par des compétences transversales. Il s'agit de compétences sociales (collaborer, travailler en équipe, montrer de l'empathie, bien communiquer), méthodologiques (trouver des solutions, transposer des expériences à de nouveaux problèmes, suivre la progression, planifier) et «contributionnelles» (aménager le poste de travail, organiser, assumer des responsabilités, persuader). Des formations exclusivement en «soft skills» ne sont pas reconnues dans le cadre des chèques formation de la Région wallonne, ce qui est regrettable pour certaines d'entre elles, car le «comportemental» est un facteur déterminant de l'intégration d'un salarié dans une équipe.

(18) Op cit (2) p.21.

(19) Op cit (2) p.26 en 2009-2010, 19% des étudiants francophones suivaient une formation dans un domaine scientifique et technique dans l'enseignement supérieur voir Rapport final du Conseil Wallon de la Politique scientifique de décembre 2013 «Attractivité des études et métiers scientifiques et techniques».

(20) Forem Marché de l'emploi juillet 2016 p.6 et suivantes.

(21) Op cit (1) p.8.

CONCLUSIONS

Si la manière de quantifier les efforts de formation reste à affiner, force est de constater que la Belgique se situe parmi les pays où la formation continue des salariés est élevée. Toutefois, l'intensité du recours à la formation varie très fort eu égard à la fonction exercée. Le soutien de la Région wallonne est important et doit être pérennisé pour les formations relevant d'une initiative partagée par l'employeur et le salarié.

La formation continue des salariés relève à la fois du fédéral (aspect droit du travail) et du régional (congé éducation payé, chèque formation, crédit adaptation).

Toutefois, la frontière entre ces deux niveaux de pouvoir est loin d'être claire. Nous en voulons pour preuve le souhait du Gouvernement fédéral actuel de pouvoir transformer l'engagement «formation» des entreprises – équivalent à 1,9% du coût salarial – en un droit individuel, à terme, de 5 jours de formation par an ; ce droit pouvant toutefois être modulé dans le cadre d'un accord sectoriel. Or, un droit individuel existe déjà pour partie au niveau régional dans le cadre du congé éducation payé. Cette démultiplication de droits individuels n'est pas pour faciliter la compréhension du modèle fédéral belge. ●

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● L'ACTIVITÉ R&D
ET D'INNOVATION
DES ENTREPRISES

- » PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION
 - » Synthèse
 - » Focus macro-économique
 - » **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises
 - » **Étude 2** | Le profil financier des entreprises
 - » **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises
 - **ÉTUDE 4 | L'ACTIVITÉ R&D ET D'INNOVATION DES ENTREPRISES**
 - » **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie
- » MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 4

● L'activité R&D et d'innovation des entreprises

La globalisation de l'économie mondiale, notamment via l'accélération de la libéralisation du commerce mondial, concomitante à l'émergence de nouvelles puissances économiques, a aiguïé la concurrence entre entreprises dans deux directions : elle touche désormais des secteurs qui furent longtemps à l'abri de la concurrence mondiale et aussi - ou en conséquence - de plus en plus de PME.

Ne pouvant que difficilement concurrencer les entreprises des pays émergents sur les coûts salariaux, c'est grâce à la qualité et au caractère innovant de leurs produits/services, que nos entreprises pourront conserver et gagner des parts de marché.

Dans ce contexte, l'activité de R&D dans les entreprises révèle toute son importance, non seulement de manière directe pour les entreprises qui sont actives en R&D, mais aussi pour l'ensemble des entreprises, via la diffusion des innovations et technologies. C'est une des raisons qui justifie un soutien public important à la R&D.

L'étude 4 se propose d'examiner le niveau d'activité R&D et d'innovation des entreprises installées en Wallonie, d'établir des comparaisons nationales et internationales ainsi que d'analyser la répartition par taille d'entreprise.

● L'ACTIVITÉ R&D DES ENTREPRISES

Dépenses globales de R&D : forte progression en Wallonie

En 2002, le Sommet européen de Barcelone proposait un objectif aux pays de l'Union européenne : porter leurs dépenses intérieures brutes en R&D (DIRD) à 3% du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2010. Cet objectif n'ayant pas été atteint en 2010, il a été relancé avec le projet "*une union pour l'innovation*" qui vise le même objectif de 3% à l'horizon 2020.

Le tableau 1 montre qu'en 2013⁽¹⁾ la Wallonie se situait à 2.9%, à savoir très près de l'objectif des 3%. Par ailleurs, les pays européens sont pour la plupart loin de cet objectif.

En 2013, la moyenne dans l'UE (28) était de 2%.

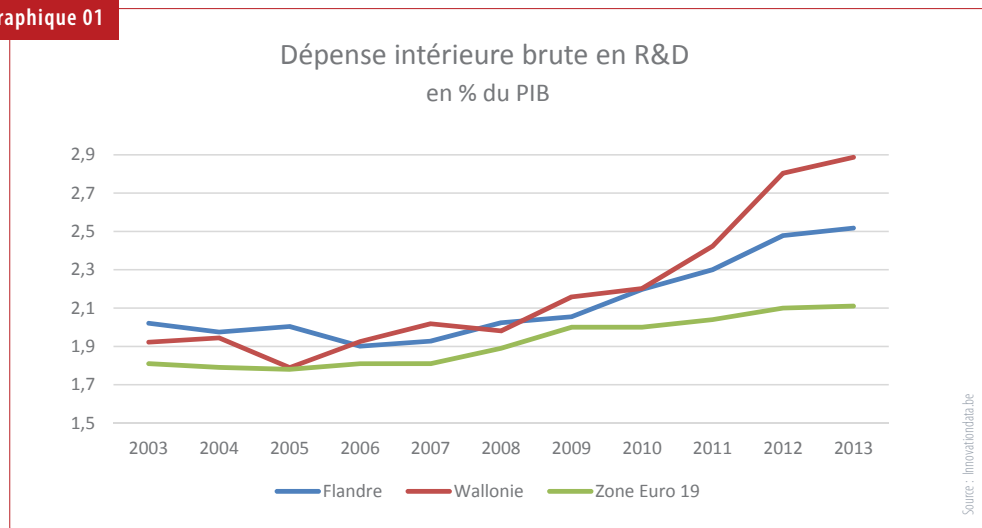
Tableau 01	Dépense intérieure brute de R&D (DIRD) - Comparaison européenne (pays)		
	(en % du PIB)	2008	2013
Autriche		2.59	2.96
Wallonie		1.98	2.89
Allemagne		2.59	2.83
Flandre		2.02	2.52
Belgique		1.92	2.42
France		2.06	2.24
Zone Euro 19		1.89	2.11
UE 28		1.86	2.04
Pays-Bas		1.64	1.96
Royaume-Uni		1.69	1.69

Sources : Innovationdata.be

(1) Les données ont un gros retard de publication. Les statistiques de 2014 ne seront disponibles que dans le courant du troisième trimestre de 2016.

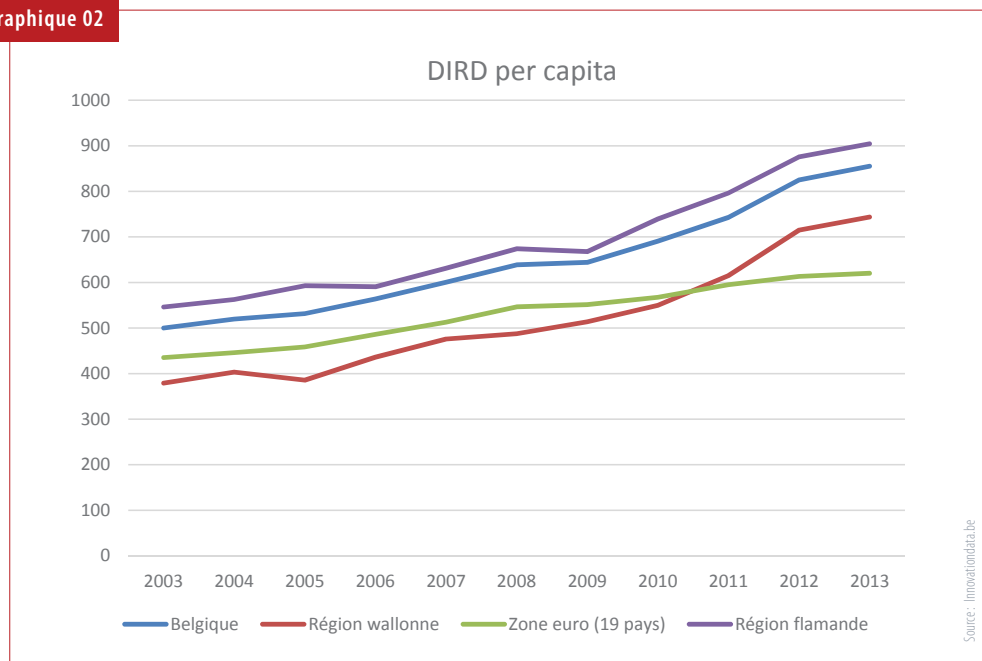
Le graphique 1 détaille l'évolution de la dépense intérieure brute en R&D pour les deux principales régions belges.

Graphique 01



Au début des années 2000, les régions belges avaient des niveaux de dépenses en R&D comparables à la moyenne de la Zone euro. Au fil du temps, alors que les pays de la Zone euro n'ont connu qu'une légère augmentation de leurs dépenses, la Flandre et la Wallonie ont vu leurs dépenses en R&D s'élever. C'est particulièrement le cas de la Wallonie, où les dépenses en R&D sont passées de 2% à 2.9% du PIB entre 2008 et 2013. Ce bond représente une augmentation annuelle moyenne de 7.8%. Pour atteindre l'objectif des 3% en 2020, il faudrait seulement une croissance moyenne annuelle de 0.5% entre 2013 et 2020.

Graphique 02



Le graphique 2, nous offre un autre angle d'analyse de l'évolution des dépenses en R&D. Ramenées au nombre d'habitants, les DIRD étaient plus importantes en Flandre qu'en Wallonie (904 euros contre 743 euros) en 2013. Néanmoins, il existe un rattrapage significatif de la Flandre par la Wallonie (en 2003 les dépenses flamandes représentaient 1.4 fois les dépenses wallonnes contre seulement 1.2 fois en 2013).

Les DIRD wallonnes étaient aussi au-dessus de la moyenne de la Zone euro (620 euros par habitant) en 2013. L'analyse conjointe des deux approches (DIRD/PIB et DIRD/per capita) montre que, malgré des ressources rares, la Wallonie a incontestablement pris la décision d'investir dans la R&D.

Par ailleurs, il s'agit d'un choix politique unanime puisqu'il s'étale sur trois gouvernements avec trois ministres R&D de couleurs politiques différentes. Notons que les dépenses en R&D portent leurs fruits sur le long terme. Une région en difficulté qui investit en R&D est donc une région audacieuse, qui regarde vers l'avenir.

DÉPENSE INTÉRIEURE BRUTE DE R&D (DIRD)

L'agrégat standard DIRD englobe toutes les dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national pendant une période de 12 mois.

Ces statistiques sont basées sur une enquête rétrospective auprès des organismes qui ont effectué de la R&D sur le territoire national.

Ces organismes sont regroupés selon les cinq secteurs d'exécution suivants (secteurs qui fonctionnent aussi comme source de financement) : entreprises, pouvoirs publics, institutions sans but lucratif, enseignement supérieur et étranger (ce dernier étant essentiellement une source de financement des activités de R&D).

Les dépenses peuvent être faites au sein de l'unité statistique (intra-muros) ou à l'extérieur (extra-muros).

Afin de faciliter les comparaisons internationales, la DIRD est exprimée en pourcentage du PIB. Cet indicateur présente l'avantage d'être une mesure de l'intensité de la R&D et non de sa valeur absolue. Il n'est donc pas influencé par la taille du pays.

Source : Politique scientifique fédérale (www.belspo.be)

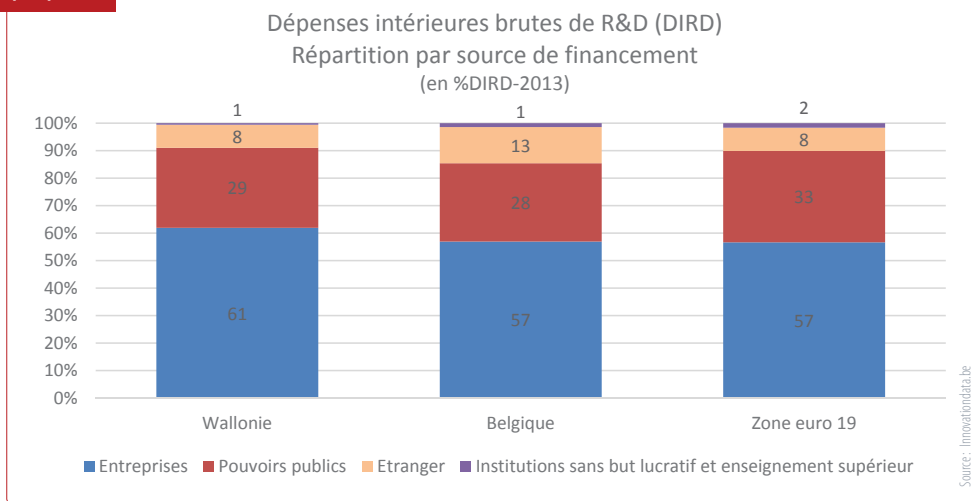
Plus de 60% des dépenses de R&D sont financées par les entreprises

Selon l'Europe, au moins deux tiers des 3% de dépenses R&D doivent être financés par les entreprises. Le graphique 3 montre qu'en 2013, pour la Zone euro 19, les entreprises finançaient 55% des dépenses totales de R&D. En Wallonie, la part financée par les entreprises est de 61% (soit une augmentation de 3 points de pourcentage depuis 2005). Si l'on tient compte des investissements des entreprises venant de l'étranger, la Wallonie est très proche de l'objectif de l'Europe pour ce qui est du financement de la R&D par les entreprises.

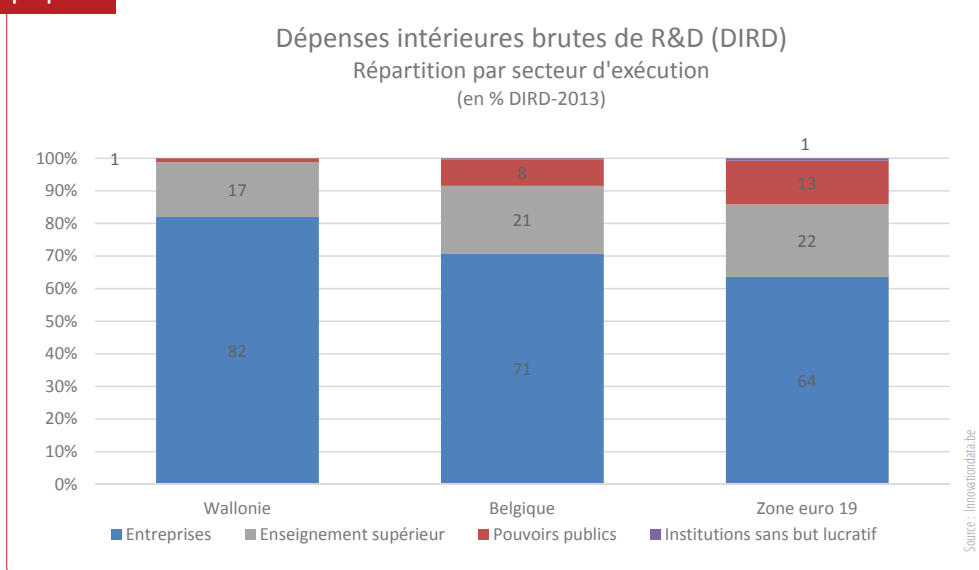
82% des dépenses de R&D sont effectuées dans les entreprises

Dans l'optique de dépense (donc quelle que soit la source de financement), le graphique 4 indique que les entreprises exécutent 82% des DIRD, contre 71% pour l'ensemble de la Belgique et 64% pour la Zone euro. Par ailleurs, depuis 2005, ce chiffre a augmenté de 8 points de pourcentage. Il apparaît aussi qu'une très faible part des dépenses est exécutée par les pouvoirs publics wallons. Ce constat s'explique principalement par le fait qu'il n'existe pas de centre de recherche public important et qu'une grande partie de l'investissement public est à destination de l'enseignement supérieur.

Graphique 03



Graphique 04



La confrontation des chiffres selon l'optique du financement et de celle des dépenses peut amener à la conclusion précipitée que la R&D des entreprises est surfinancée par le public. En Wallonie, la part des investissements de source publique à destination des entreprises est gonflée par une faiblesse de l'investissement public dans les universités wallonnes⁽²⁾. Par ailleurs, différents éléments peuvent expliquer pourquoi la R&D transite plus par les entreprises : la structure de la R&D, les types d'aides, la comptabilisation de certaines unités de recherche, comme les centres de recherche dans la catégorie entreprise, la dynamique des entreprises dans des recherches plus fondamentales. Enfin, les soutiens financiers publics servent de levier aux investissements R&D des entreprises, permettant les financements élevés des entreprises elles-mêmes dans la R&D.

(2) En d'autres termes, si les investissements publics wallons vers les universités augmentaient, la part de l'investissement public à destination des entreprises diminuerait. Pour cela, il faudrait bien sûr augmenter le financement public de la R&D.

Il est néanmoins intéressant de se poser la question de l'effet de levier des aides publiques de R&D en Wallonie. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude encore inédite «Evaluation de l'impact des aides publiques sur la valorisation des résultats de la recherche en Wallonie» commandée par le Conseil Politique Scientifique et qui sera publiée d'ici la fin de l'année.

Le dynamisme de l'activité R&D des entreprises se confirme à l'échelon européen

La Wallonie a connu une formidable croissance des dépenses des entreprises en pourcentage du PIB entre 2008 et 2013 (tableau 2a).

Cette croissance, générée principalement par le programme des pôles de compétitivité, a propulsé la Wallonie très largement au-dessus de la moyenne européenne (tableau 2a) et des régions de tradition industrielle (tableau 2b).

A partir des sections précédentes, nous pouvons dire que cette augmentation est expliquée par une augmentation générale des financements de la part des différentes sources et en particulier des entreprises. En outre, les dépenses ont davantage augmenté dans les entreprises que dans les autres secteurs d'exécution.

(en % du PIB)	2008	2013
Wallonie	1.51	2.38
Autriche	1.79	2.1
Allemagne	1.8	1.9
Flandre	1.39	1.76
Belgique	1.31	1.72
France	1.29	1.45
Zone Euro 19	1.19	1.34
UE 28	1.17	1.29
Pays-Bas	0.82	1.09
Royaume-Uni	1.05	1.06

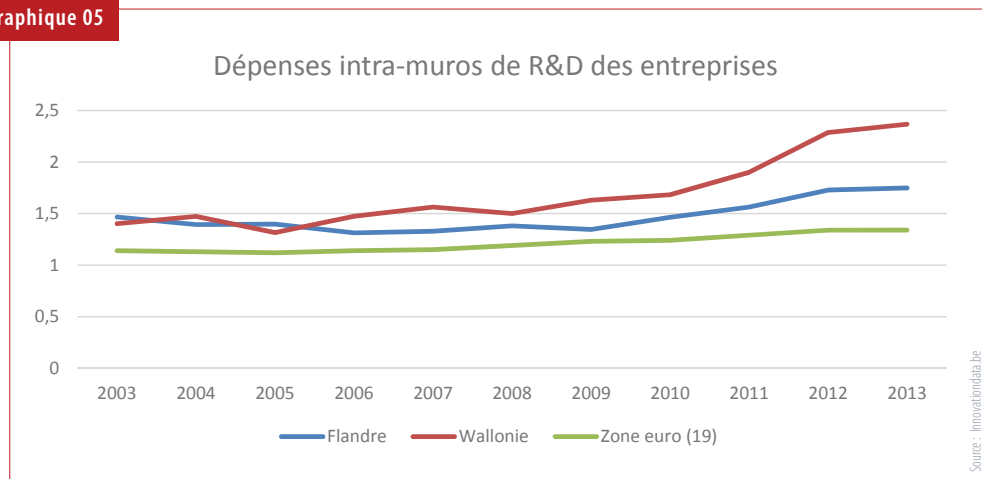
Sources : Innovationdata.be

(en % du PIB)	2013
Wallonie (BE)	2.38
Flandre (BE)	1.76
Pays basques (ES)	1.59
Hamburg (DE)	1.33
Nordrhein-Westfalen (DE)	1.11
Brême (DE)	1
Catalogne (ES)	0.86
Ecosse (UK)	0.6
Yorkshire and The Humber (UK)	0.56
Lorraine (FR)	0.55
Weser-Ems (DE)	0.48
Asturies (ES)	0.47
Nord-Pas-de-Calais (FR)	0.44
Cantabria (ES)	0.33
Royaume-Uni	1.06

Sources : Innovationdata.be

L'évolution annuelle des dépenses R&D des entreprises en pourcentage du PIB (graphique 5) confirme également le dynamisme de l'activité R&D dans les entreprises wallonnes. Le ratio R&D/PIB des entreprises est en effet passé de 1,4% en 2003 à 2,4% en 2013, alors que celui de la Zone euro n'est passé que de 1,1% à 1,3%.

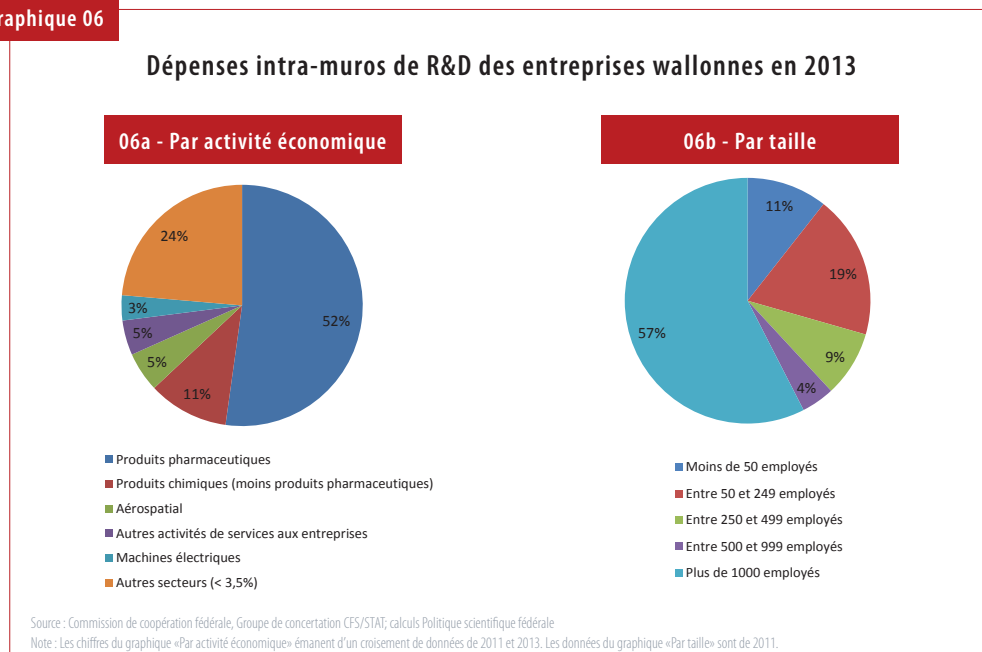
Graphique 05



La recherche industrielle est fortement concentrée dans quelques secteurs High Tech et un cercle restreint d'entreprises

La concentration sectorielle des dépenses R&D des entreprises est assez claire à la lecture des graphiques 6a et 6b.

Graphique 06



En 2013⁽³⁾, l'industrie pharmaceutique comptait pour 49% de l'ensemble des dépenses R&D en Wallonie. Si on y ajoute l'industrie chimique (hors pharmacie), le pourcentage monte à 59%. Ce chiffre a connu une forte croissance puisqu'en 2005 il ne s'élevait qu'à 46,5%. Suivent, loin derrière, trois secteurs qui ont un poids à peu près de 5% : l'aéronautique/spatial, la fabrication de machines électriques, et le service aux entreprises.

On notera que trois pôles de compétitivité correspondent à trois des secteurs qui investissent le plus en R&D : santé (Biowin), aéronautique/spatial (Skywin), génie mécanique (Mecatech). Au vu de la valeur ajoutée de ces secteurs dans l'économie wallonne ces résultats montrent, encore une fois, l'extrême importance de la R&D et de l'innovation dans la réussite économique des secteurs.

Le tableau 6b montre lui une forte concentration de la R&D dans un petit nombre d'entreprises, à savoir les grandes. En effet, les entreprises de plus de 1000 travailleurs (qui ne sont pas plus d'une dizaine en Wallonie) effectuent 57% de l'activité R&D de l'ensemble de la Wallonie. Ce pourcentage à lui aussi connu une nette augmentation en 6 années puisqu'en 2005 il ne s'élevait qu'à 38,5%.

Ces résultats mettent en exergue la concentration croissante de la R&D au sein de quelques entreprises de très grande taille. Les politiques futures en matière de R&D doivent évidemment tenir compte de ce constat. La Wallonie héberge certains fleurons de l'industrie pharmaceutique qui boostent la R&D et génèrent des externalités positives sur d'autres secteurs. Il faut donc en prendre soin. Par ailleurs, il faut dynamiser les autres secteurs et les entreprises de plus petites tailles pour construire un véritable tissu d'entreprises innovantes sur le territoire wallon.

● LES OUTPUTS DE LA R&D EN ENTREPRISE : L'INNOVATION

Si l'investissement en R&D est une chose, l'intégration des résultats dans les produits et process au sein des entreprises en est une autre. Selon Eurostat, les entreprises innovantes sont les entreprises qui innove dans l'un des quatre champs suivants : le produit, la production ou distribution, la méthode de marketing ou la méthode d'organisation. Par ailleurs, pour être considéré comme une innovation, le changement doit impliquer une nouveauté ou une amélioration significative.

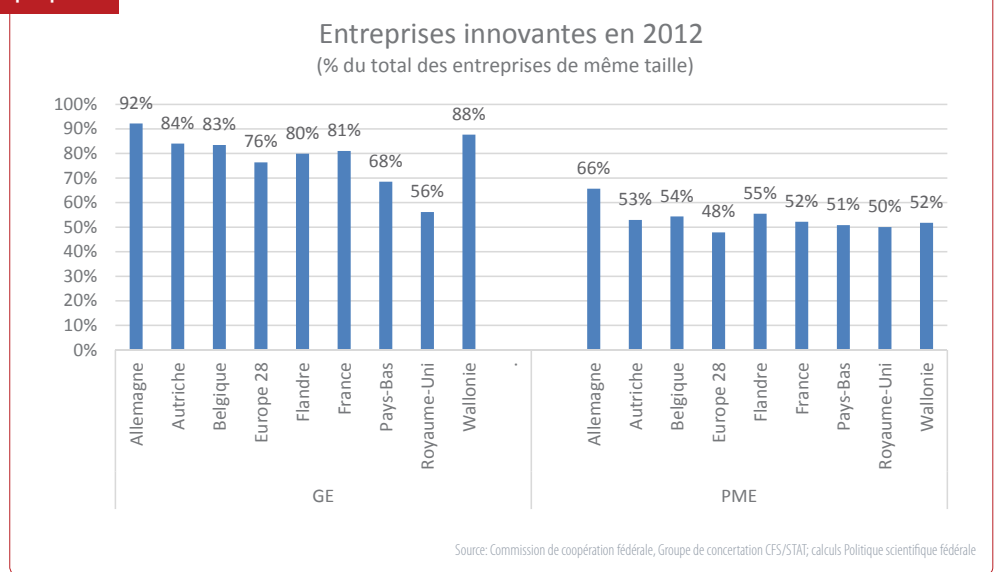
En Wallonie 88% des grandes entreprises sont considérées comme innovantes. Ce taux de pourcentage est élevé comparé au pays voisin et à la Flandre. Ce constat n'est malheureusement pas applicable aux PME wallonnes. En effet, avec 52% de PME innovantes, la Wallonie ne fait pas mieux que ses voisins. Ce premier bilan reflète le contraste entre les capacités d'innovation des GE et PME.

Le graphique 8 rend compte de la part du chiffre d'affaires des entreprises qui émane de la vente de produits (biens ou services) innovants. Pour ce focus de l'innovation par le produit, nous faisons la distinction entre les produits innovants uniquement pour l'entreprise et les produits innovants pour le marché. Dans les deux cas, la Wallonie ne se distingue pas positivement puisque son taux d'innovation est sous la moyenne européenne et sous le taux de ses voisins.

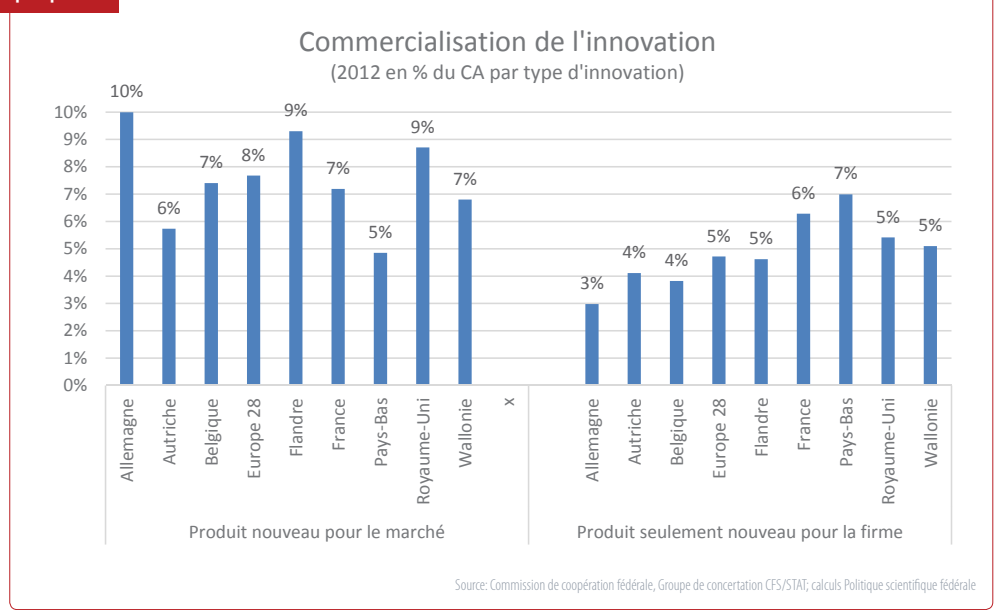
(2) Il s'agit des dernières données disponibles qui permettent une telle désagrégation.

A partir de cette analyse sur les outputs liés à la R&D, nous pouvons conclure que les entreprises wallonnes semblent surtout tirer profit de l'innovation au travers du processus de production, du marketing et de l'organisationnel plutôt que par la mise sur le marché de nouveaux produits.

Graphique 07



Graphique 08



● TABLEAU DE BORD DE L'INNOVATION RÉGIONALE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le tableau de bord de l'innovation régionale de la Commission européenne fournit une évaluation comparative des résultats en matière d'innovation de 214 régions de 22 Etats membres de l'Union européenne (Regional Innovation Scoreboard 2016). Le tableau de bord classe les régions selon 4 appellations : leader de l'innovation, innovateur fort, innovateur modéré et innovateur modeste. Sur les 214 régions, 17% sont définies comme leaders de l'innovation, 30% comme innovateurs forts, 39% comme innovateurs modérés et 14% comme innovateurs modestes. Ces appellations émanent d'un indicateur composite reprenant à la fois les inputs de l'innovation (tel que l'investissement en R&D ou l'éducation) mais aussi ses outputs (l'innovation par le produit, par le type de production etc.). Notons que la plupart de ces indicateurs se concentrent exclusivement sur les PME. En 2016, la Wallonie était définie comme innovateur fort. Cependant, le rapport met en avant le fait que l'indice composite a sensiblement diminué en 2 ans (-11%). Ce résultat, positif mais prudent concernant les PME, permet de résumer cette étude sur la R&D. D'une part, la Wallonie a un niveau d'investissement très important relativement au PIB mais ces investissements concernent majoritairement les grandes entreprises. Ensuite, en matière d'outputs, les PME wallonnes ne sont que légèrement plus innovantes que la moyenne européenne. Il est important de noter qu'il y a de l'espace pour l'innovation dans les PME wallonnes. Une innovation insuffisante est très certainement un des facteurs qui limite la croissance de nos PME.

● CONCLUSIONS

Entre 2008 et 2013, les dépenses en R&D en pourcentage du PIB ont augmenté annuellement de 7.8%, propulsant la Wallonie parmi les meilleurs élèves européens. Grâce à cette augmentation, la Wallonie a atteint un niveau de DIRD de 2.89% du PIB en 2013, c'est-à-dire très proche de l'objectif européen de 3% pour 2020.

Les entreprises ont pris une part active dans cette augmentation. Leurs investissements en R&D ont grosso modo augmenté de 3% chaque année entre 2005 et 2013. Cela correspond à environ 61% du financement total de la R&D en Wallonie. En tenant des investissements des entreprises venant de l'étranger, ce taux est près de l'objectif de deux tiers fixé par les autorités européennes.

L'approche des dépenses révèle que 82% des dépenses en R&D sont effectuées dans les entreprises. Si ce taux rend d'abord compte du rôle prépondérant des entreprises dans la R&D, il révèle aussi un sous-financement des universités wallonnes et des centres de recherche publics.

La création des pôles de compétitivité a permis d'insuffler un nouveau dynamisme en R&D, basé sur l'open innovation. Tous les acteurs impliqués – unités de recherche, PME, grandes entreprises – ont montré un grand enthousiasme initiant de nombreux projets. Néanmoins, la valorisation économique de la R&D reste un point sensible en Wallonie.

L'innovation sous-optimale en Wallonie n'est pas seulement expliquée par le manque de débouchés de la R&D actuellement financée. L'innovation ne trouve pas toujours ses sources dans la R&D. Il faut aussi favoriser l'innovation incrémentale, une innovation tournée vers le marché, qui donne des résultats sur le court et moyen terme. ●

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● L'ENTREPRISE ET
SON CADRE DE VIE

- » PORTAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE - ÉVOLUTION
 - » Synthèse
 - » Focus macro-économique
 - » **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises
 - » **Étude 2** | Le profil financier des entreprises
 - » **Étude 3** | Les efforts de formation des entreprises
 - » **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises
 - **ÉTUDE 5 | L'ENTREPRISE ET SON CADRE DE VIE**
- » MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 5

● L'entreprise et son cadre de vie

La relation entre l'entreprise et son cadre de vie change. L'objet de cette courte étude est d'examiner différents compartiments de l'environnement au sens large et de voir comment la situation a évolué ces dernières années. Les domaines de l'eau, des déchets, de l'énergie, des émissions de CO₂, les liens avec le territoire et les sols et les aspects «mobilité» seront examinés avec un fil conducteur, celui de l'activité économique et des pressions qu'elle exerce sur le cadre de vie.

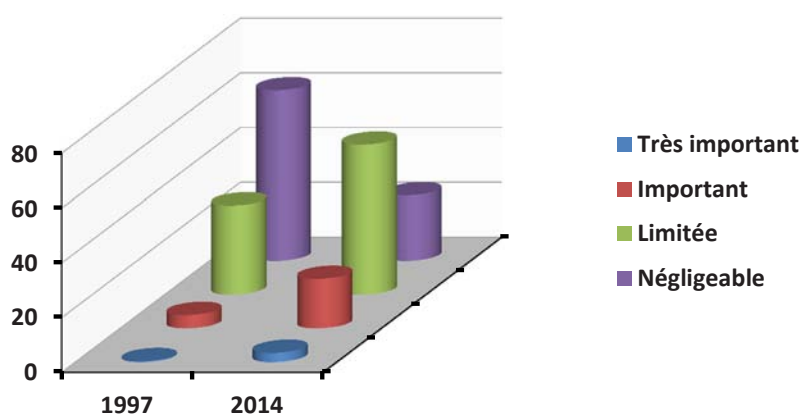
● IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une enquête réalisée fin 2014 à l'occasion des 20 ans de la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE portait sur la perception par les entreprises de leur impact environnemental.

Une des questions consistait à interroger les entreprises à propos de l'impact de leur activité sur l'environnement. A la question «Selon vous, quel impact votre activité exerce-t-elle sur l'environnement ?», 54,7% des répondants estiment que l'impact est limité, 22,8% qu'il est négligeable et 21,5%, au contraire, important ou très important.

Graphique 01

Evolution de la perception de l'impact environnemental

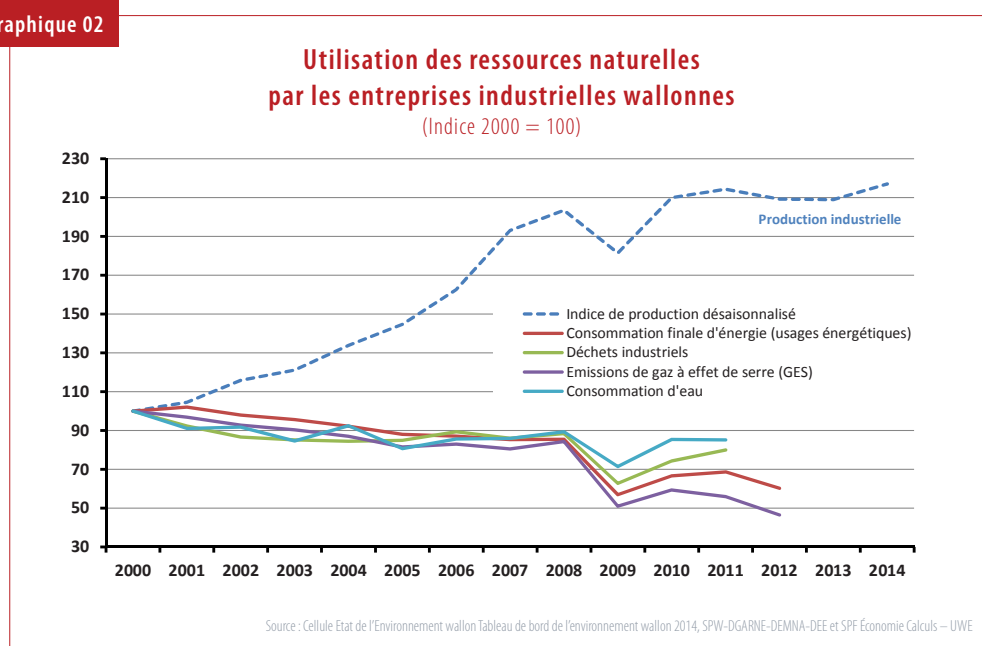


Ces résultats sont à mettre en correspondance avec ceux obtenus lors d'une précédente enquête menée en 1997 (certes sur un échantillon différent) et qui comportait une question similaire. A l'époque, plus de 60% des entreprises estimaient que leur impact était négligeable tandis que 32% l'estimaient limitée.

L'évolution des réponses montre qu'il y a une meilleure perception des impacts environnementaux à l'heure actuelle, les répondants au questionnaire de 2014 semblent, en effet, plus conscients des impacts de leur entreprise qu'ils ne l'étaient en 1997.

L'appréciation que les entreprises portent sur leur impact environnemental est sans doute en partie subjective et sous-évalue peut-être l'impact réel de l'activité. Force cependant est de constater, comme l'illustre le graphique suivant, que la pression exercée par les entreprises dans les différents compartiments de l'environnement (eau, déchets, consommation d'énergie et émissions de CO₂) diminue en comparaison de l'évolution de la courbe de production industrielle. Ce découplage, qui augmente au fil du temps, illustre la maîtrise de l'impact environnemental des entreprises ; ce qui conduit aussi les entreprises à considérer que leur impact est limité.

Graphique 02



D'autres facteurs expliquent certainement cette évolution : le progrès technologique et l'application progressive des meilleures techniques disponibles imposée par la législation européenne depuis la directive IPPC en 1996 et qui, au niveau individuel, se concrétise dans les conditions d'exploitation imposées dans les permis d'environnement. A ces facteurs, on ajoutera aussi les efforts de sensibilisation entrepris depuis plus de 20 ans (les 1.300 diagnostics réalisés par la Cellule Environnement de l'UWE y ont contribué) qui ont induit une plus grande conscientisation des entreprises et une évolution des mentalités quant aux questions et enjeux environnementaux.

● **L'ENTREPRISE SUR LE TERRITOIRE**

La place occupée par l'activité économique

Plus de 70.000 entreprises pour près de 700.000 emplois privés doivent évidemment trouver leur place sur le territoire régional. Quand on lit ces chiffres, on n'imagine sans doute pas que cette activité économique n'occupe en réalité que 1,44% du territoire wallon (24.205 hectares) contre 5,69% à la résidence et plus de 85% à l'agriculture et à la forêt.

L'activité économique couvre donc une part extrêmement marginale du territoire régional, a contrario sans doute de nombreuses idées reçues en la matière.

Si la faiblesse de cette part est plutôt positive en termes de pression territoriale, elle est aussi hélas l'expression d'une forme de carence de dynamisme économique. En comparaison, en Flandre, ce pourcentage est de 3,68% pour une superficie totale de 49.757 hectares occupés par de l'activité économique⁽¹⁾. Proportionnellement, l'activité économique en Flandre occupe donc une place plus importante qu'en Wallonie (7,72 hectares pour 1.000 habitants contre 6,74 hectares pour 1.000 habitants en Wallonie). Ces chiffres nous poussent bien entendu à faire le lien entre espace occupé par l'activité économique et les performances économiques régionales respectives.

	Superficie Activité Economique (ha)	Superficie totale (ha)	% Activité Economique	Population	Superficie AE ha/1000 hab
FLANDRE	49.757	1.352.225	3,68	6.444.127	7,72
WALLONIE	24.205	1.684.429	1,44	3.589.744	6,74
BRUXELLES	1.581	16.138	9,80	1.175.173	1,35

Une partie de l'activité économique wallonne se situe dans les Parcs d'Activités Economiques (PAE).

Wallonie Développement, la structure faîtière des intercommunales de développement économique, fournit les chiffres suivants sur les PAE wallons :

- 262 parcs d'activités économiques dont 7 parcs scientifiques, 6 aires logistiques et 11 infrastructures multimodales de transport combiné ;
- Plus de 200 bâtiments-relais ;
- Superficie nette des parcs d'activités économiques = 12.835 hectares (= 0,7% du territoire wallon) ;
- 7.100 entreprises ;
- 159.000 emplois directs.

Les chiffres sur les PAE révèlent toute l'importance de ces espaces dédiés à l'activité économique et qui accueillent globalement des entreprises dont la taille est supérieure à la moyenne régionale. Ces PAE sont de hauts lieux de création de valeur et d'emplois. Ils doivent être développés mais tout en étant attentifs à y accueillir les activités qui nécessitent cet environnement et en ne les bradant pas au bénéfice d'activités pouvant trouver (ou garder) leur place dans des milieux plus urbains.

Les chiffres des PAE montrent également par défaut qu'une part majoritaire des entreprises et de l'emploi wallon ne se trouvent pas en PAE. Ce sont toutes ces entreprises et ces emplois que l'on retrouve dans les zones d'habitat, dans le cœur des villes et des villages.

(1) Source : SPF Economie – Chiffres 2014

En matière d'espace dédié à l'activité économique, les autorités régionales se retrouvent donc face à de nombreux défis dont on peut en isoler trois :

1. Maintenir de l'activité économique en zone d'habitat mais aussi la développer en reconquérant des espaces autrefois occupés par celle-ci (friches industrielles) ;
2. Développer de nouvelles zones d'activités économiques en ayant le soin d'y accueillir des activités nécessitant ce type d'environnement par le fait de leur taille, de leur activité ou encore du charroi qu'elles engendrent ;
3. Rattraper par ces deux ensembles d'actions notre retard vis-à-vis de la Flandre car bien que la mise à disposition d'espace ne soit pas le seul facteur d'une dynamique économique, les différences entre Régions sur ce point ne peuvent qu'interpeller au regard de nos performances économiques respectives.

Pour mener à bien cette indispensable dynamique territoriale, le Gouvernement wallon se dote d'outils nouveaux dont on peut en pointer deux.

D'une part, le CoDT (Code du Développement Territorial) remplacera sous peu le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme) ce qui signifie une profonde réforme du cadre décretaal et réglementaire régissant l'ensemble des procédures d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le CoDT propose de belles avancées en la matière. Il ne restera plus, pour qu'il soit pleinement efficace, qu'aux personnes devant le mettre en œuvre à l'appliquer dans l'esprit de simplification et d'accélération des procédures ayant inspiré sa rédaction.

D'autre part, au niveau des PAE, une réforme du cadre décretaal est là également en cours. Le Gouvernement wallon compte sur des procédures simplifiées, une réforme des taux de soutien, un accent mis sur la rénovation des parcs existants ou encore sur une participation accrue des acteurs privés pour améliorer la mise à disposition de terrains dans ces parcs (existants ou à venir).

Ces réformes sont à inscrire dans l'ambition globale du Gouvernement wallon de consacrer chaque année 200 hectares supplémentaires à l'activité économique que ce soit sur des terrains existants (pollués ou non) ou sur des terrains nouveaux.

La réhabilitation des friches

Cet engagement (consacrer 200 hectares supplémentaires à l'activité économique) est lié à la question de la réhabilitation des friches industrielles. A cet égard, la déclaration de politique régionale (DPR) est sans équivoque : *"Il convient d'amplifier la réhabilitation et la reconversion des sols pollués"*. Toujours selon la DPR, la Wallonie doit se doter d'une vision territoriale à long terme afin d'assurer son développement durable, et cette stratégie doit viser un usage raisonné du territoire. Ceci implique notamment de poursuivre la dépollution des sols, et de réaffecter les friches industrielles à l'activité économique, ce qui devrait également contribuer à freiner l'utilisation des sols agricoles.

La législation actuellement d'application, que ce soit en aménagement du territoire ou en matière de gestion des sols pollués y concoure-t-elle ? Oui, mais pas suffisamment.

En matière d'aménagement du territoire, après avoir abordé la question des friches industrielles par le biais d'outils tels que les «SAED» (sites d'activités économiques désaffectés – 1978), puis les «SAER» (sites d'activités économiques à réhabiliter – 2004), la politique menée en ce sens a été progressivement étendue, en 2006, à l'ensemble des sites à réhabiliter, sous le vocable très large de «SAR»⁽²⁾.

Il s'agit non seulement de sites d'activité économique mais également de sites affectés à des activités sociales (écoles, hôpitaux, théâtres et cinémas ou encore installations à caractère public ou à destination publique telles que des centrales électriques, des infrastructures de transport, des services de pompiers, etc.

D'après la publication relative aux indicateurs clés de l'environnement (2014), le nombre de sites susceptibles d'être pollués en Wallonie serait de l'ordre de 2.700 à 17.700, soit en moyenne de 10 à 67,5 friches par commune. Si l'on se réfère à l'inventaire de la DGO4, près de 4.800 ont été répertoriés, en 45 ans, comme ayant été occupés par une activité industrielle. La proportion de ces sites qui pourraient être réaffectés à de l'activité économique est difficile à déterminer, mais on sait qu'elle est marginale (10 à 15% des sites réhabilités selon la CPDT).

Outre la constitution et la mise à jour de cet inventaire, les réponses apportées par les Pouvoirs publics pour parvenir à l'objectif de réhabilitation sont de plusieurs ordres. Le premier a trait à la connaissance de la présence d'une éventuelle pollution de sol, voire du niveau de pollution. Un travail d'inventaire est actuellement en cours. Vient ensuite le développement d'un cadre légal poussant les propriétaires à démolir ou à rénover leurs biens. Deux exemples : dès 2004, une taxe sur les SAED voit le jour. Depuis 2006, il est possible, pour réaffecter un SAR, de s'écarter des documents planologiques (plan de secteur) moyennant la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE). Enfin, des subventions sont prévues pour les opérateurs publics (60% pour l'acquisition, et 100% pour les frais de réhabilitation et de rénovation). Quant aux opérateurs privés, ils peuvent obtenir une subvention pour des actes et travaux de réhabilitation, de rénovation, de construction ou de reconstruction, qui consiste en la prise en charge, à concurrence de 5% par an, pendant cinq ans, des intérêts d'un emprunt d'un montant maximum de 500.000 euros. On le voit, la politique est favorable à l'acquisition par les pouvoirs publics. Depuis 2005, un renforcement des moyens financiers via les plans Marshall et Marshall 2.vert a permis d'allouer 369 millions d'euros à la réhabilitation de 60 SAR pollués prioritaires (6 millions d'euros/ SAR en moyenne !), et 250 millions d'euros à la réhabilitation de 176 SAR non ou peu pollués prioritaires (1,4 million d'euros/SAR en moyenne). Le plan Marshall 4.0 poursuit dans cette voie⁽³⁾.

A l'heure actuelle, l'inventaire identifie et cartographie encore 2.213 sites qui répondent à la définition d'un SAR pour une superficie totale de 3.795 hectares. Plus de 85% de ces sites se trouvent en zone urbanisable et sont essentiellement localisés dans le sillon Sambre et Meuse (près de 75%).

Parmi ces 2.213 sites, 300 sites sont reconnus définitivement par Arrêté ministériel et n'ont pas été réhabilités ou réaménagés à ce jour.

(2) Au sens de l'article 167 du Gwatupe, le site à réaménager (SAR) est «un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé».

(3) Source : Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2014 (ICEW 2014).

La majorité de ces sites se situent dans des zones urbaines, souvent près du centre-ville des grandes agglomérations. En juillet 2016, les autorités ont lancé un appel à intérêt à destination de candidats désireux de développer des projets proposant une offre résidentielle de qualité, assortie éventuellement pour le solde de la surface, de fonctions non résidentielles complémentaires telles que horeca, commerces, espaces pour l'accueil d'entreprises créatives, locaux pour services.

En définitive, il est difficile de déterminer la proportion de sites qui ont pu être réhabilités et rendus à l'activité économique. Les chiffres disponibles ne permettent pas d'obtenir une vue globale précise du nombre d'hectares réhabilités. Le manque de chiffres disponibles, notamment sur le coût de dépollution à l'hectare, rend l'appréciation de ces politiques impossible au regard de l'objectif attendu. On peut pourtant supposer qu'elles sont particulièrement onéreuses, au vu des chiffres cités dans la dernière publication des indicateurs clés de l'environnement wallon.

L'assainissement des sols pollués

Autre élément essentiel à la réhabilitation des friches : la législation relative à la gestion des sols pollués. Celle-ci concerne tous les sites pollués, qu'ils soient ou non en activité. Le décret en question, qui régit la gestion des sols pollués, date de décembre 2008. Il a subi plusieurs modifications successives, et son application concrète, à l'exception de l'article 21 qui identifie les faits générateurs de l'obligation d'investiguer, n'a réellement démarré qu'en janvier 2013 avec la publication des guides de bonnes pratiques. A l'heure actuelle, le décret est en cours de modification. Le Ministre de l'Environnement souhaite y apporter quelques amendements, destinés à améliorer sa praticabilité, tout en annonçant une refonte complète du texte, à moyen terme.

Par ailleurs, les entreprises existantes potentiellement les plus impactantes⁽⁴⁾ sur l'environnement ont également l'obligation d'établir un état de lieux du sol en cours d'exploitation, afin, lors de la cessation d'activité, de procéder à une remise en état conformément aux dispositions du décret. Les entreprises n'ont cependant pas attendu la transposition de cette obligation pour disposer d'un état des lieux en matière de sol. Et on n'imagine plus une étude d'incidences sur l'environnement qui ne dispose pas d'un chapitre «sols» bien étoffé. Une réelle évolution s'est produite en la matière : aucun permis n'est délivré sans que cette question ne soit abordée.

On le voit, l'arsenal législatif relatif à la question des sols pollués ou susceptibles de l'être est conséquent.

Concernant l'application pratique sur le terrain, les statistiques de la Direction de l'Assainissement des sols (DAS), fin décembre 2015, permettent d'identifier 579 terrains investigués, 882 procédures instruites, et 45 évaluations finales. La superficie totale investiguée ou en cours d'investigation est de 3.696 hectares.

376 parcelles ont reçu un certificat de contrôle du sol (dont 70 après travaux), ce qui équivaut à 179 «terrains» (dont 34 après travaux), un terrain pouvant comporter plusieurs parcelles. La superficie totale ayant fait l'objet d'un certificat de contrôle du sol est de 420 hectares, dont 72 hectares après travaux.

On regrettera que les statistiques disponibles ne permettent pas d'identifier les projets «industriels» parmi l'ensemble des dossiers traités, qui comportent beaucoup de stations-service ou de dossiers de promoteurs immobiliers. Il semble cependant que le nombre de dossiers industriels soit assez faible.

(4) Entreprises classées «IED».

Quoi qu'il en soit, les quelques données dont nous disposons permettent d'affirmer que les coûts de dépollution sont élevés, qu'ils concernent ou non des sites en activité.

La Wallonie n'a pas les moyens de pratiquer un assainissement qui restaure le pristin état partout, et rappelons-le, elle est confrontée à une double urgence : maintenir le tissu économique et attirer des investisseurs sur le sol wallon.

La législation doit évoluer pour stimuler la valorisation du capital immobilier wallon par le recyclage de terrains contaminés, et constituer ainsi un outil au service des politiques de consolidation de notre tissu industriel et de ré-industrialisation.

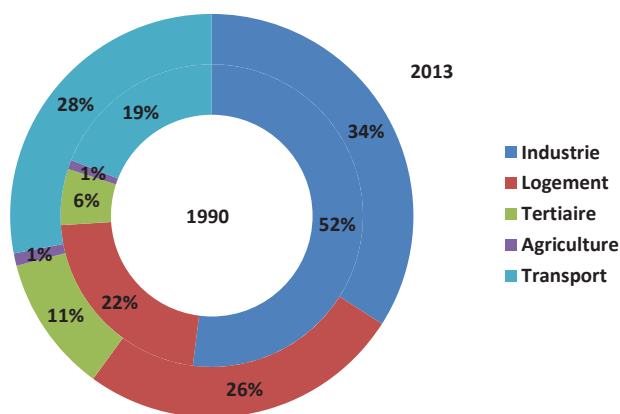
La pollution historique et la réhabilitation des friches industrielles constituent de véritables enjeux wallons. Que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou d'environnement, on constate à regret qu'il est impossible, en l'absence d'un monitoring approfondi de l'application de ces politiques, d'en apprécier l'efficacité au regard de ces enjeux.

● L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

L'Europe s'est engagée à atteindre, d'ici 2030, un objectif indicatif d'au moins 27% d'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en s'accordant sur le réexamen de cet objectif d'ici 2020, pour le porter à 30%. C'est dans ce contexte que les états membres se voient imposer des objectifs de réduction spécifiques. Or, l'intensité énergétique de la Wallonie était, en 2012, de 18% plus élevée que celle de la Belgique, et de 42% plus élevée que la moyenne européenne⁽⁵⁾, ce qui indique l'importance des industries énergivores dans le paysage wallon. La consommation finale totale de la Wallonie s'élevait en 2013 à 128 TWh, dont 43,2 TWh pour l'industrie. Un découplage entre la production et la consommation d'énergie est toutefois clairement observé, comme le graphique 2 permet de le constater (voir page 84). Malgré une forte diminution depuis la crise de 2008, l'industrie reste le secteur le plus consommateur d'énergie avec 33,7% du total wallon⁽⁶⁾, contre 52% en 1990, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 03

Répartition des consommations d'énergie entre secteurs en Wallonie



Source : Bilan énergétique wallon 2013 – Présentation rapport public 2013 accords de branche – JB Verbeke

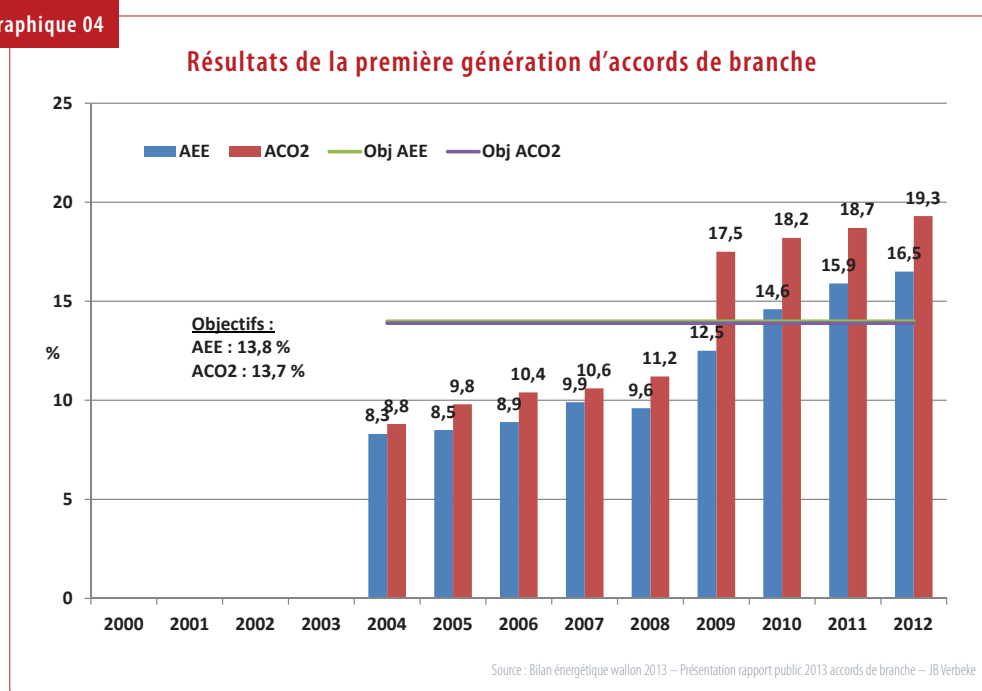
(5) Source : Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2014 (ICEW 2014).

(6) Bilan énergétique wallon 2013.

Une des intentions formulées par le Gouvernement dans le Plan Marshall 4.0 consiste à placer la Wallonie dans un processus de transition énergétique, dans la ligne des objectifs européens. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon et les entreprises, représentées par leur fédération, ont reconduit les accords de branche pour la période 2014-2020. Ces accords sont des conventions d'initiative volontaire, signées entre les autorités et les fédérations sectorielles. Ils ont été créés en 2003, dans le double objectif de diminuer les consommations d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique, et de réduire les émissions de CO₂.

La première génération d'accords de branche (2003-2012) avait déjà produit d'excellents résultats. L'efficacité énergétique est en effet, depuis plus de 10 ans, au cœur des préoccupations des industriels. Ainsi, au terme des premiers accords, l'efficacité énergétique a été améliorée de 16,5% (contre 13,8% attendus), soit une économie de 28,57 millions de GJp (ou 7,94 TWhp) en 2012, et les émissions spécifiques de CO₂ ont été réduites de 19,3% (contre 13,7% attendus), soit 2,29 millions de tonnes de CO₂ évitées en 2012. Ces excellents résultats sont illustrés sur le graphique ci-dessous.

Graphique 04



Le principe général de la seconde génération d'accord est identique (à savoir l'amélioration de l'efficacité énergétique des industries et la réduction de leurs émissions de CO₂) mais la démarche s'est enrichie de nouveaux engagements. Le modèle existant a été amélioré pour tenir compte de l'évolution du marché de l'énergie (vers le développement du renouvelable), et de l'extension des accords au suivi des performances hors du périmètre de l'entreprise. Ainsi, les entreprises doivent désormais investiguer la possibilité d'exploiter des sources d'énergie renouvelables sur leurs sites. Elles doivent également recourir à l'analyse énergie/CO₂ du cycle de vie de leur produit phare ou à la réalisation d'un bilan carbone sur leur site.

Les fédérations sont invitées quant à elles, avec l'aide de leurs entreprises, à présenter une roadmap à l'horizon 2050. L'ensemble de ces démarches, ainsi que le suivi de l'atteinte des objectifs, se fait conformément à une méthodologie définie et validée par l'expert technique désigné par le Gouvernement.

Ces accords volontaires sont considérés comme une «best practice» dans le cadre de l'implémentation de la directive européenne sur l'efficacité énergétique. Avec les accords de branche, les entreprises participent avec performance à l'effort de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Wallonie.

● MOBILITÉ ET TRANSPORT

Mobilité des personnes

Depuis 2005, les entreprises et organismes publics belges de plus de 100 travailleurs sont soumis, sur base triennale, à l'obligation fédérale de diagnostic de la mobilité, pour leurs unités d'établissements comptant plus de 30 travailleurs. Pour l'exercice 2014, 3.497 employeurs ont fait état de leur situation, représentant ainsi 10.734 unités d'établissements où travaillent plus d'1,5 million de personnes (un tiers de la population active belge).

Le rapport du SPF Mobilité et Transports est éclairant sur l'état des déplacements des travailleurs de leur domicile vers leur lieu de travail à l'échelle nationale. Derrière les idées reçues, ce motif de trajet ne représente en réalité que 25% du nombre total des déplacements de personnes.

Le tableau ci-dessous révèle les répartitions modales, par région, comparativement aux chiffres de 2005 (année du premier exercice fédéral du diagnostic mobilité). La répartition modale se base sur le mode de transport principal des travailleurs à savoir, celui avec lequel est parcourue la plus grande distance entre le domicile et le lieu de travail, la plus grande partie de l'année.

Tableau 02

Evolution de la répartition modale de 2005 à 2014

	BELGIQUE			BRUXELLES			FLANDRE			WALLONIE		
	2005	2014		2005	2014		2005	2014		2005	2014	
Voiture (seul)	66,8%	65,6%	-2%	45,1%	37,9%	-16%	68,7%	68,5%	-0%	80,4%	81,7%	+2%
Covoiturage	4,7%	2,9%	-38%	2,5%	1,2%	-49%	5,2%	3,3%	-36%	5,2%	3,4%	-35%
Moto	1,7%	1,2%	-33%	0,8%	1,1%	+38%	2,2%	1,3%	-41%	1,5%	1,0%	-31%
Train	9,5%	10,9%	+15%	32,2%	34,1%	+6%	4,1%	5,3%	+31%	4,4%	5,0%	+13%
Méto, tram, bus	5,9%	6,9%	+16%	15,0%	19,0%	+27%	3,9%	3,9%	+0%	3,6%	4,0%	+9%
TCE	1,2%	0,8%	-34%	0,7%	0,3%	-59%	1,6%	1,1%	-31%	0,5%	0,4%	-8%
Vélo	7,8%	9,5%	+21%	1,2%	3,0%	+148%	12,3%	14,9%	+21%	1,3%	91,5%	+13%
Marche	2,4%	2,4%	-2%	2,6%	3,4%	+33%	2,1%	1,7%	-19%	3,2%	3,1%	-2%

Source : SPF Mobilité & Transport

Ainsi, en 9 ans, la voiture, bien qu'en légère diminution au profit d'autres modes de déplacements (transports collectifs ou vélo), reste de loin le mode le plus utilisé en Belgique pour les trajets domicile-travail, avec 65,6% des parts.

A l'échelle régionale, les chiffres varient. En effet, la répartition modale dépend d'un grand nombre de facteurs pouvant différer d'une région à l'autre tels que les distances, la densité, la congestion, les infrastructures, les profils d'entreprise... Ceci expliquerait pourquoi, contrairement aux autres régions, l'utilisation de la voiture en Wallonie est en légère hausse depuis 2005.

Toutefois, la diminution de la part de la voiture profite naturellement à l'utilisation des transports publics tels que le train ou le bus qui voient tous deux leur part augmenter depuis 2005. En Wallonie, cette augmentation fait du train le deuxième mode de déplacement domicile-travail.

Enfin, les modes dits actifs (marche et vélo) sont, quant à eux, ceux où la différence entre les trois régions est la plus flagrante. Sans surprise, la part du vélo en Flandre est dix fois plus importante qu'en Wallonie. Au sud du pays, le vélo a plus de mal à décoller bien que l'évolution diffère fortement si on sépare les résultats des grandes villes (à forte densité) et les autres. En effet, notons que l'utilisation du vélo a bien progressé à Liège (de 0,8% à 1,4%), à Mons (1,2% à 1,7%) et à Namur (1% à 1,8%).

Si les tendances modales ont évolué positivement ces dernières années, les employeurs n'y sont pas pour rien. En effet, en 10 ans, les mesures prises par ces derniers pour améliorer la mobilité de leurs travailleurs se sont multipliées.

Ainsi, la fonction de «coordinateur mobilité», ou plutôt de Mobility Manager, est présente dans 17% d'unités d'établissement en 2014 contre 3% en 2005.

En conclusion, le diagnostic confirme que nombre de facteurs influencent la mobilité des travailleurs tels que l'accessibilité et les infrastructures de l'entreprise, les distances domicile-travail, l'organisation du travail (horaires, télétravail), la congestion (entreprise situé en zone urbaine ou non) mais également, comme on vient de le démontrer, les mesures prises par les employeurs.

On constate ainsi qu'à l'heure actuelle, tant pour des raisons économiques, environnementales qu'en faveur du bien-être (et donc de la productivité) des travailleurs, la mobilité durable est accueillie avec un intérêt croissant dans le chef des entreprises.

Mais à côté de la bonne volonté des employeurs, subsistent encore quelques craintes.

En effet, en Belgique, les entreprises, indépendamment de leur volonté, restent confrontées à de nombreux problèmes de mobilité. En Wallonie, les difficultés majeures rencontrées par les entreprises sont la dangerosité du trafic en matière cyclable, l'absence (ou l'insuffisance de desserte) et l'incohérence des horaires des transports collectifs face aux horaires de travail et enfin, le manque de places de parking disponibles.

En effet, le diagnostic fédéral le souligne, et les experts le constatent au jour le jour, là où il existe une offre compétitive en transports publics, la part modale de la voiture diminue ; là où une concertation avec des autorités locales débouche sur des actions concrètes et où des projets bénéficiant d'aide financière sont menés, le recul de l'autosolisme est plus probant.

Ces dernières lignes démontrent donc l'intérêt pour les autorités publiques et les sociétés de transport en commun d'exploiter au mieux les constats dégagés par ce nouvel exercice du diagnostic fédéral de la mobilité. L'objectif étant alors d'ajuster leurs politiques et d'investir durablement dans l'accessibilité des entreprises et la mobilité des travailleurs (représentant, rappelons-le, 25% de l'ensemble des déplacements des ménages).

Transport de marchandises

En 2014, ce sont environ 700 millions de tonnes de marchandises qui ont circulé sur les réseaux routier, fluvial et ferré de Belgique et ce, sans compter les marchandises transportées via les airs, le réseau de canalisations ou encore le short sea shipping.

La Belgique reste donc un important pays de transport et de logistique et y consacre un réseau d'infrastructures très dense. En effet, les infrastructures de transport et de communication occupent près de 200.000 hectares en Belgique soit 6,5% de la superficie du pays.

Cette activité de transport est évidemment liée aux types d'entreprises présentes sur notre territoire et à leur performance mais aussi à des infrastructures majeures de transport qui concentrent par elles-mêmes des trafics conséquents (ports maritimes et fluviaux, aéroports de fret, plateformes multimodales...).

Le transport routier se taille bien entendu la part du lion dans la répartition modale du transport de marchandises. En Wallonie, pour l'année 2011, dernière année aux statistiques complètes, le transport routier représentait 82% des tonnes*kilomètres transportées pour 11% au rail et 7% au fluvial (hors transport aérien donc)⁽⁷⁾.

La performance du système de transport est cruciale pour les entreprises, leur compétitivité et celle du territoire régional. Les infrastructures doivent être bien entendu entretenues et développées mais il faut également que les conditions d'accès aux réseaux et d'usage de ceux-ci soient attractives. En termes d'usage, la mise en œuvre du prélèvement kilométrique, limité au seul transport de marchandises, pénalise fortement la position concurrentielle de nombreux chargeurs et transporteurs. Une telle décision affaiblit la place de la Belgique sur cette matière, place déjà largement plombée par bien d'autres éléments (coût du travail, coût de l'énergie...).

De manière régionale, les entreprises attendent des autorités qu'elles défendent les intérêts wallons dans divers dossiers dont celui du ferroviaire. Elles attendent également que le transport de marchandises fasse l'objet d'autant de considérations que le transport de passagers. La Wallonie a un vrai rôle à jouer dans le concert européen du transport et de la logistique, les décisions politiques et publiques doivent y contribuer et non l'en écarter.

(7) Source : Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2014 (ICEW 2014).

● CONCLUSIONS

Dans de nombreux domaines, l'évolution est positive. Au niveau individuel, les entreprises sont davantage conscientes de leur impact environnemental, un impact qui lui-même est mieux maîtrisé, notamment en matière d'eau, de déchets, d'énergie et d'émissions de CO₂.

Dans d'autres domaines, les préoccupations subsistent. Dans le domaine des sols, faute de données pertinentes, on ne peut malheureusement pas évaluer comment les entreprises se sont engagées, depuis 2008, dans la gestion des sites et sols pollués. De même, les données statistiques manquent pour apprécier si les réponses apportées par les Pouvoirs publics sont suffisantes en termes de moyens et satisfaisantes en termes de gouvernance dans le domaine de la réhabilitation des SAR et des sites pollués.

Enfin, de nouveaux enjeux apparaissent, par exemple dans le domaine de la mobilité. En effet, tant la mobilité des personnes que celle des biens est porteuse d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux de plus en plus prégnants et auxquels il faut répondre vigoureusement et rationnellement. ●

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **MONOGRAPHIES
SECTORIELLES**

» PORTRAIT(S) DES ENTREPRISES EN WALLONIE

» Synthèse

» Focus macro-économique

» **Étude 1** | Tissu et démographie des entreprises

» **Étude 2** | Le profil financier des entreprises

» **Étude 3** | Activités de formation dans les entreprises

» **Étude 4** | Activité de R&D et d'innovation des entreprises

» **Étude 5** | L'entreprise et son cadre de vie.

● **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

Section rédigée par Agoria, la fédération de l'industrie technologique

Les secteurs de l'industrie technologique en 2015

TENDANCES ET EVOLUTIONS

En 2015 le chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne a atteint 16,5 milliards d'euros, en progression de 2,5% par rapport à 2014. Cette performance est survenue dans un environnement conjoncturel qui évolue peu, mais dans un sens plutôt favorable pour les producteurs de biens d'investissements. En outre, l'activité est restée soutenue par la hausse structurelle de certains secteurs et le dynamisme d'activités de niches.

Situation dans les secteurs

L'aéro, space, défense & security a clôturé 2015 sur une hausse de 6,5% de son chiffre d'affaires industriel. Cette moyenne masque toutefois des évolutions contrastées dans les sous-secteurs. Ainsi, l'aérospatiale a connu une progression plus limitée que les années précédentes. De plus, celle-ci s'est essentiellement dessinée au 1^{er} semestre, alors que le reste de l'année a été moins dynamique. Notons que le chiffre du 1^{er} trimestre 2016 est à nouveau très bon.

Dans la défense & sécurité, la croissance est restée forte en 2015, surtout au 1^{er} semestre.

Le chiffre d'affaires de l'**ICT** a lui également progressé de 6,5% en 2015. L'IT-solutions en reste le principal moteur avec une croissance de 9%. Le commerce de gros (+1,5%) a prolongé la tendance favorable entamée en 2014 avec des volumes livrés qui ont continué d'augmenter alors que la pression sur les prix de vente s'est un peu relâchée. Enfin, les activités industrielles de l'ICT ont stagné, toujours handicapées par une demande faible.

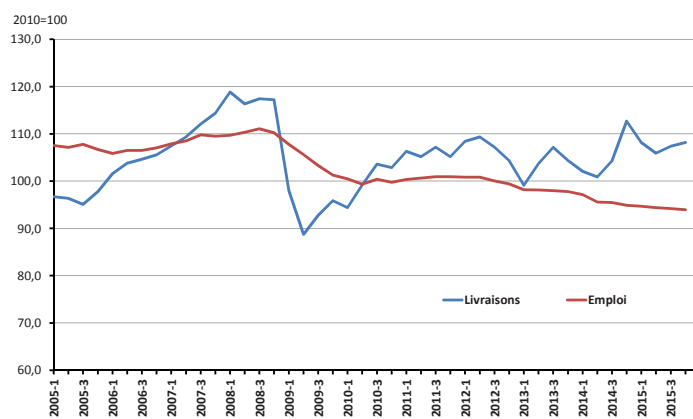
Le **contracting** continue lui de bénéficier de l'externalisation de certaines activités de montage, entretien, etc., En conséquence, en 2015 une majorité d'implantations dégageait une hausse de chiffre d'affaires par rapport à 2014. Toutefois, l'ampleur de la hausse, 6%, est surtout due à une grande entreprise du secteur.

Après la stabilisation en 2014, les **materials technology** ont progressé de 4% en 2015. Ils ont profité d'une évolution conjoncturelle un peu plus favorable et n'ont plus été pénalisés par les restructurations. Par segment, ce sont les non-ferreux et la transformation du métal qui ont porté le secteur. En revanche, les composites & plastiques et les fonderies, ont été moins dynamiques, voire en recul.

Fiche synthétique pour 2015

Emploi (personnes)	57.420
Chiffres d'affaires (millions d'euros)	16.500
Taux d'exportation (% des livraisons)	73
Investissements (millions d'euros)	700

Chiffre d'affaires et emploi dans l'industrie technologique



Source: Prodim, ONSS, calcul Agoria

Autre secteur qui a été plus dynamique en 2015, le **subcontracting** avec une hausse de 3,5%. Cette évolution s'est surtout concentrée au premier semestre.

De plus, l'ampleur de l'évolution est principalement due à une grande entreprise. Ailleurs, les évolutions étaient positives mais limitées.

Dans les **Transport Systems & solutions** le chiffre d'affaires n'a rebondi que de 1% en 2015. Premièrement, le sous-secteur de l'automobile a été traversé par des tendances contradictoires. D'une part, la demande pour les véhicules particuliers a continué

de se redresser en Europe, ce qui a tiré vers le haut l'activité des équipementiers actifs sur le marché international. D'autre part, pour quelques implantations, l'arrêt de production de Ford Werke fin 2014 a représenté une forte chute du chiffre d'affaires. Quant au segment matériel ferroviaire, il a vu son activité se replier fortement en 2015.

Les **building technology**, continuent de pâtir du manque de dynamisme persistant du secteur de la construction en Belgique et en Europe. De plus, l'arrêt de certaines implantations a pesé sur le chiffre d'affaires, qui n'a cru que de 0,5% en 2015.

L'activité de **l'energy systems & solutions et environment** a stagné en 2015. Le secteur continue de faire face à une demande faible, en particulier en ce qui concerne les investissements en énergie. Par segment, le transport & distribution d'électricité a connu une année particulièrement difficile. En revanche, grâce à une grande implantation active dans les énergies renouvelables, le segment de production d'électricité a été orienté à la hausse.

Enfin, les **production technology & mechatronics** ont reculé de 6,5% en 2015. Une majorité de sous-secteurs a reculé par rapport à 2014. Les plus touchés ont été les machines-outils, qui subissent la faiblesse de l'investissement en équipement, et le génie civil, où l'arrêt de production d'une grande implantation en 2014 a encore pesé. Cependant, pour quelques activités comme des pompes et accessoires ou l'industrial automation, le chiffre d'affaires a augmenté.

Emploi : Recul de l'emploi de 1%

Malgré le rebond de l'activité, l'emploi a continué de reculer dans la plupart des secteurs. Les seules exceptions étaient l'aéronautique et spatial, défense et sécurité (+3%), l'ICT (+0,5%) et le contracting (0%). Les reculs les plus marqués ont eu lieu dans les secteurs production technology & mechatronics (-3%) et subcontracting (-2,5%).

Progression des investissements

Après plusieurs années de stagnation, l'investissement de l'industrie technologique wallonne est reparti à la hausse mais de manière encore limitée. Sa hausse de 3% répond au besoin accru de renouvellement de certains équipements. En effet, l'accélération de l'activité implique une utilisation plus intensive des capacités existantes. Cette dernière se superpose à un certain vieillissement technologique qui s'est développé avec la période prolongée d'investissements faibles.

Principales évolutions dans les secteurs de l'industrie technologique

2015/2014 en %	LIVRAISONS (corrige des variations de prix)	EMPLOI
TOTAL	2,5	-1
Dont :		
Materials technology	4	-1,5
Subcontracting	3,5	-2,5
Contracting	6	0
Building technology	0,5	-2
Production technology & mechatronics	-6	-3
Energy-environment	0	-0,5
ICT	6,5	0,5
Transport systems & solutions	1	-2
Aérospatiale, défense & security	6,5	3

Sources : Livraisons : INS Procom et estimations Agoria / Emploi : ONSS, estimations Agoria

Par secteur, l'acquisition d'équipements nouveaux a augmenté dans les materials technology, le subcontracting et l'aérospatiale, défense et sécurité. En revanche, il a reculé dans les secteurs production technology & mechatronics et transport systems & solutions.

Consolidation attendue en 2016

D'après une enquête menée auprès des membres d'Agoria en fin d'année passée, 2016 devrait également être une année d'évolution positive: sur base des réponses à l'enquête, on s'attend à une hausse du chiffre d'affaires comparable à 2015, soit 2 à 3%.

Sur le plan sectoriel, les principales tendances sont :

- Poursuite d'une hausse soutenue dans l'aérospatiale, défense & sécurité,
- Evolution positive :
 1. modérée en production technology & mechatronics, transport systems & solutions, energy systems & solutions et contracting
 2. plus nette en materials technology, subcontracting et ICT,
- Stagnation dans les building technology

Au niveau de l'emploi, l'enquête indique que l'on pourrait avoir une progression de l'ordre de 0,5%.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE WALLONNE

Nombre d'entreprises et emploi

L'industrie technologique wallonne est constituée de plus de 3.400 entreprises qui occupent 57.420 personnes dans des secteurs industriels et de service. L'entreprise moyenne compte donc 16,5 personnes occupées. Toutefois, la grande majorité d'entre elles (71,5%) emploient moins de 10 personnes, et seules 91 atteignent ou dépassent 100 personnes. Ces dernières occupent 45% de l'emploi du secteur. C'est un pourcentage huit points inférieur à la situation fédérale, où les entreprises de 100 personnes ou plus représentent 53% de l'emploi de l'industrie technologique.

Structure selon la taille (situation 2014)

TAILLE	NOMBRE D'ENTREPRISES	EMPLOI
1 > 4	1.824	3.438
5 > 9	625	4.202
10 > 19	423	5.673
20 > 49	354	10.859
50 > 99	112	7.678
100 > 199	56	7.877
200 > 499	23	6.578
500 > 999	8	5.519
> 1.000	4	6.147
TOTAL	3.429	57.920

Source : ONSS statistiques décentralisées

Chiffre d'affaires - valeur ajoutée

En 2014 l'industrie technologique wallonne a dégagé une valeur ajoutée de 5,22 milliards d'euros, soit près de 33% de son chiffre d'affaires (16 milliards d'euros).

L'écart entre chiffre d'affaires et valeur ajoutée est constitué premièrement des coûts d'approvisionnement en matière premières, produits semi-finis, pièces et composants qui entrent dans la production de l'entreprise. Sur base des comptes annuels des entreprises, la part de ces coûts représente environ 55% du chiffre d'affaires.

Le reste de l'écart est constitué de coûts intermédiaires divers tels que énergie, transport, etc. Ces coûts représentent environ 13% du chiffre d'affaires. Les comptes annuels ne permettent cependant pas de quantifier ces différents postes.

Rentabilité-solvabilité

La rentabilité de l'entreprise moyenne de l'industrie technologique wallonne était de 5% des ventes en 2014. Il s'agit ici de la rentabilité d'exploitation, soit la rentabilité de l'activité principale de l'entreprise, excluant les éléments financiers et exceptionnels. C'est également un taux moyen, influencé par les plus grandes entités. Plus globalement, on constate que pour 50% des entreprises, ce taux ne dépassait pas 2,9%.

Le principal coût d'exploitation est la masse salariale. Dans l'entreprise technologique moyenne, ce poste représentait 67,5% de la valeur ajoutée en 2014. A nouveau ce chiffre est influencé par les plus grandes entités et pour la moitié des entreprises, la part salariale dépassait 72% en 2014. L'autre grand poste de coût d'exploitation, les amortissements, représentaient 16,5% de la valeur ajoutée en moyenne mais pour la moitié des entreprises, ils étaient inférieurs à 11,5%.

Si l'on va au-delà des éléments d'exploitation pour prendre en compte l'ensemble des revenus et des coûts, la rentabilité moyenne de l'industrie technologique était de 3,9% des ventes en 2014. Pour l'entreprise en milieu d'échantillon, ce taux s'élevait à 2%.

En matière de solvabilité, l'industrie technologique wallonne se finance par fonds propres à hauteur de 32% du total des ressources qu'elle utilise (total du passif). Cette proportion est comparable indépendamment de la taille des entreprises.

Formation

Les efforts croissants, et conséquents, des entreprises de l'industrie technologique dans le domaine de la formation vont de pair avec un investissement continu depuis plusieurs années dans les dispositifs suivants :

- Formation en alternance/enseignement secondaire : programme «immersion en entreprise»
- Formation en alternance/master et baccalauréat : avec l'adoption d'un nouveau décret par la Fédération Wallonie-Bruxelles, auquel Agoria a largement contribué, et le démarrage de nouvelles formations (bac en mécatronique, par exemple), cela représente de nouvelles perspectives très positives pour les entreprises technologiques.
- Les Centres de compétences (Wan, Technifutur, TechnoCampus, Technofutur TIC) sont directement connectés aux entreprises et à leur besoin exponentiels en matière de nouvelle compétences. L'adoption d'un nouveau mécanisme de partenariat avec les pouvoirs publics (Forem) devrait permettre de fixer des objectifs pluriannuels et accompagner ainsi de manière plus significative le développement des entreprises.

Enfin, l'industrie technologique reste très attentive à la réforme de l'enseignement qualifiant (secondaire technique & professionnel) qui découlera des travaux du Pacte d'excellence, et notamment sur les trois aspects suivants :

- Généralisation et reconnaissance officielle des épreuves de qualification externes organisées par les secteurs professionnels avec l'enseignement qualifiant en les intégrant dans le processus de certification.
- Dans le nouveau «tronc commun», la découverte des métiers technologiques en organisant un «parcours multi-technologique» dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie/Bruxelles.
- Le décloisonnement des filières d'enseignement et de formation en encourageant et étendant les projets de mise en commun et de partage des ressources entre opérateurs.

Les chiffres en matière de formation pour 2014 (dernière année disponible) montrent une hausse significative du nombre de personnes formées pour un nombre d'heures alloués et un coût moindre, ce qui tend à démontrer une meilleure efficacité dans les dispositifs en place.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
En nombre de personnes (% du total)							
Formelle	52,0%	48,4%	57,3%	56,3%	45,5%	50,2%	50,9%
Informelle	19,4%	17,2%	20,8%	19,5%	29,7%	24,0%	21,4%
Initiale	1,1%	0,7%	1,1%	1,6%	1,5%	1,6%	1,9%
En heures (% du total)							
Formelle	1,10%	1,11%	1,12%	0,98%	0,98%	0,97%	1,00%
Informelle	0,59%	0,58%	0,69%	0,60%	0,61%	0,71%	0,49%
Initiale	0,14%	0,15%	0,17%	0,26%	0,20%	0,26%	0,22%
Total	1,83%	1,84%	1,99%	1,84%	1,78%	1,94%	1,72%
Coût net (% de la masse salariale)							
Formelle	1,53%	1,45%	1,44%	1,26%	1,29%	1,20%	1,12%
Informelle	0,43%	0,41%	0,51%	0,41%	0,41%	0,49%	0,38%
Initiale	0,05%	0,07%	0,09%	0,12%	0,09%	0,08%	0,08%
Total	2,00%	1,92%	2,04%	1,80%	1,79%	1,77%	1,58%

Source : comptes annuels des membres d'Agoria en Wallonie

Dépenses de R&D

En 2011, dernier chiffre disponible, les dépenses de R&D par les entreprises de l'industrie technologique ont atteint 352 millions d'euros, soit 2,4% de son chiffre d'affaires. Ce sont les secteurs de la mécanique et des transports qui réalisaient la plus grande partie de ces dépenses (168 mio). Pour les entreprises de l'électro et ICT la dépense était de 122 millions d'euros.

Enfin, dans les entreprises de la métallurgie la

dépense globale en R&D s'élevait à 62 millions d'euros (ce chiffre inclut également la sidérurgie).

Par ailleurs, on comptait 2.650 personnes employées dans les activités de R&D, soit plus de 4% de son effectif. Elles se répartissaient en nombre presque égal entre les secteurs de la mécanique et du transport, 1.054 personnes, et l'électro et ICT, 1.058 personnes. Près de 540 personnes étaient occupées au sein de la R&D en métallurgie.

Environnement et énergie

La préoccupation environnementale est de plus en plus présente dans les stratégies de développement des entreprises de l'industrie technologique. C'est ce que montrent depuis 2004 les «bilans environnementaux» réalisés sur base des données de l'administration wallonne et d'enquêtes auprès des membres d'Agoria. Le tableau ci-contre reprend les principaux résultats de l'édition la plus récente, relative à la période 2007-2012...

R&D dans l'industrie technologique (2011)

TAILLE	DÉPENSES INTRA-MUROS	PERSONNEL R&D
Metal; Repair & Installation	1.824	3.438
Electronics ICT	625	4.202
Machinery/Vehicles	423	5.673
TOTAL	352.325	2.649

Source : Belspo, statistiques R&D, 2013

Bilan environnemental dans l'industrie technologique (2007-2012)

Consommation d'eau	-22%
Charge polluante des eaux usées	-50% matières organiques / -53% phosphore / +2% azote
Rejets atmosphériques SO _x , NO _x , particules fines, COV	-25%
Rejets atmosphériques métaux lourds	+20%
Réalisation d'étude de sols	par 25% des entreprises
Déchets non dangereux	-12%
Déchets inertes	-40%
Recyclage	70-80% des déchets

Source : Bilan environnemental de l'industrie technologique wallonne 2007-2012, Agoria

Plus globalement, si l'on considère le secteur de l'économie circulaire, il ressort qu'une part significative des entreprises a entamé une réflexion sur l'utilisation efficace des ressources (80% dans l'échantillon de l'enquête réalisée en 2014). La majorité de ces entreprises travaillent plutôt sur des opportunités qu'elles rencontrent. Près d'une sur trois a toutefois développé une approche systématique qui implique leurs clients et fournisseurs pour réduire l'utilisation des ressources.

Parallèlement à cela, 24 entreprises ont décidé de rejoindre l'accord de branche de seconde génération (AdB2) de l'Industrie technologique. Pour une majorité de ces sites, cette démarche s'inscrit comme le prolongement des accords de branche 1ère génération. 268 pistes d'amélioration de l'efficacité énergétique ont déjà été réalisées et 30 sont en cours de réalisation entre 2005 et 2015, et ce malgré un contexte économique parfois difficile pour certaines d'entre elles. Les typologies des pistes retenues sont variées et concernent tant les optimisations de procédés, que les utilités, les bâtiments ou encore la bonne gestion. Le total de ces pistes a permis aux entreprises AdB2 du secteur d'améliorer à fin 2015 leur efficacité énergétique de 23,7% (par rapport à 2005). ●

Section rédigée par Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique

L'industrie papetière en 2015

En 2015, l'activité papetière belge a continué à bien résister à la crise et affiche même une certaine progression par rapport à l'année précédente. La production annuelle a dépassé le seuil des 2,12 millions de tonnes de papier, ce qui constitue un record historique. La production de pâtes est restée stable à 492.000 tonnes. Mais le développement des nouvelles technologies de la communication continue à induire des changements structurels dans les habitudes de consommation de papier, principalement dans le segment de la presse écrite et de la publicité et donc des papiers à usage graphique. En cinq ans, la demande européenne de papiers graphiques a chuté de plus de 30%, ce qui pèse lourdement sur les prix et entraîne la fermeture de nombreuses usines en Europe. Les autres catégories de papier telles que l'emballage ou les papiers domestiques et sanitaires se portent plutôt bien. En matière de commerce extérieur, il faut noter que 80% de notre production est exportée vers les autres pays européens, ce qui oblige les entreprises à sans cesse renforcer leur compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents.

2015 est donc bien une année record pour la production belge de papier qui atteint 2.120.000 tonnes, soit une hausse de 4% par rapport à l'année précédente. La production de pâtes a très légèrement diminué, atteignant 492.000 tonnes.

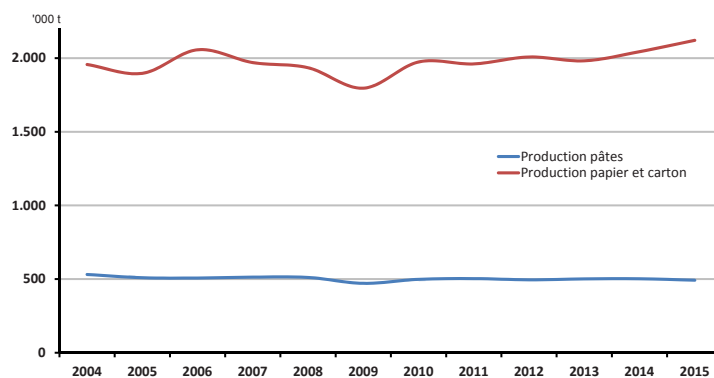
La consommation de bois se monte à 1.653.000 tonnes, ce qui fait de notre secteur un des plus importants consommateurs

de bois. A rappeler que ce sont quasi uniquement des bois d'éclaircies, des houppiers ou des sous-produits du sciage qui constituent notre matière première. En matière de recyclage, 1.229.000 tonnes de vieux papiers ont été recyclés, soit cinq fois plus qu'il y a 25 ans et prouve s'il en est, que notre secteur est un acteur important de l'économie circulaire. L'exportation des vieux papiers, notamment vers l'Asie (Inde et Chine), reste à un niveau très élevé (1.571.000 tonnes). Quant à la consommation totale de pâte (y compris la pâte intégrée produite sur site), elle se monte à 627.000 tonnes.

Traditionnellement, notre secteur exporte près de 80% de sa production, essentiellement vers les autres pays européens. Cette exportation s'explique par l'hyper-spécialisation et la taille importante des unités de production : une machine à papier peut ainsi produire jusqu'à 400.000 tonnes d'un même type de papier, ce qui dépasse largement la demande de notre marché intérieur.

Mais l'apparente stabilité de la production belge ne doit pas masquer la réalité des marchés européens.

Production de pâtes, papiers et cartons 2004-2015



Source : Cobelpa

Une baisse de production structurelle se confirme d'année en année dans le secteur graphique, dont les volumes continuent à se contracter suite à l'émergence des nouveaux media électroniques. Ce segment concerne non seulement le papier journal, mais aussi le papier magazine ou encore les papiers impression-écriture hauts de gamme. Depuis 2010, les ventes européennes de papiers graphiques ont ainsi chuté de plus de 30%, entraînant la fermeture de plus de 12.000.000 de tonnes de capacité au niveau européen, soit l'équivalent de cinq fois la production belge. La même tendance devrait se confirmer en 2016 et aucun signe précurseur d'une quelconque stabilisation n'est en vue. Les unités belges vont devoir résister et diversifier leur production. Et pour ce faire, les entreprises vont devoir réduire les coûts, accroître la compétitivité des sites et développer de nouveaux produits.

Les secteurs de l'emballage et des papiers domestiques et sanitaires restent quant à eux assez porteurs en termes de développement d'activités, l'emballage profitant même du développement des achats en ligne.

Quel avenir pour notre industrie en Région Wallonne ?

Il y a deux ans, l'Europe s'était fixé pour objectif la «renaissance» industrielle. Un peu d'espoir pour enrayer les risques de désintégration industrielle et pour y apporter un remède approprié. Mais force est de constater que depuis lors, pas grand-chose n'a bougé. L'Europe a bien tenté de procéder à un exercice de «cost impact assessment» de toute une série de législations, mais dans le même temps, l'Europe reste incapable de lancer une politique industrielle digne de ce nom. Prenons l'exemple de l'initiative européenne d'accorder le statut d'économie de marché à la Chine. Tout observateur averti vous dira que l'économie chinoise ne rencontre quasi aucun des critères propres à une économie de marché. Les entreprises y sont largement subsidiées par l'État et les stratégies commerciales pratiquent très souvent le dumping. Notre secteur a d'ailleurs bénéficié et bénéficie toujours de mesures de protection spéciales mises en place par... l'Europe elle-même. Chercher l'erreur. Sans attendre une décision de l'OMC, ce qui reste la procédure logique dans ce dossier, l'Europe serait-elle prête à sacrifier son industrie en cédant aux sirènes de l'Orient ? Inacceptable. L'industrie papetière wallonne doit être protégée et en appelle aux autorités pour faire pression sur les autorités européennes.

A l'échelle de la région, la réindustrialisation semble toujours à l'ordre du jour. Mais l'état des finances publiques laisse en fait peu de place à de véritables initiatives. Ainsi en va-t-il du dossier de la compensation des coûts indirects liée à l'émission trading. La grande majorité de nos concurrents étrangers bénéficie de ces compensations depuis plusieurs années et c'est aussi le cas en Flandre. En Wallonie, et malgré nos appels incessants, rien de bouge. Et pourtant la région dispose désormais des revenus de la mise en vente des fameux quotas de CO₂, revenus apparemment affectés à d'autres dépenses... Erreur de choix politique ? Manque de vision ? Tout cela inquiète nos industriels.

L'heure est venue pour des choix courageux et lucides. Nous voulons restaurer notre compétitivité afin de pouvoir créer davantage d'emplois et de valeur ajoutée, essence même du développement économique et social de notre région. ●

Section rédigée par Comeos, la Fédération du Commerce et des Services

Le commerce

Les ventes au détail

Globalement

L'année 2015 fut à nouveau une année difficile pour le commerce. Bien que la relance se soit amorcée au deuxième trimestre de 2015, les marges subissent une pression énorme. De plus, la menace terroriste de novembre a plombé l'activité.

Les indicateurs économiques généraux, eux, sont prudemment positifs. On note une légère croissance économique (1,4%). Tant la consommation (1,4%) que le revenu disponible des ménages (1,1%) augmentent légèrement et les consommateurs se sont également montrés plus confiants.

Mais le commerce n'a pas pu profiter pleinement de ces évolutions favorables. En dix ans, les marges se sont réduites de moitié. En 2006, la marge moyenne pour le secteur était encore de 3%. Elle n'atteint désormais plus que 1,5%. Dans l'alimentation, les volumes ont à peine progressé. Le chiffre d'affaires a certes augmenté, mais surtout grâce à des hausses des prix et pas à une progression des ventes.

L'inflation s'est élevée à 0,6%, mais celle-ci a été fortement influencée par les faibles prix des carburants. Malgré cela, notre shop index (évolution des prix des produits en magasin) demeure inférieur à l'indexation : si nous prenons tous les prix de ce que le commerce de détail vend en compte, la moyenne a même baissé de 0,4%.

Un autre indicateur à suivre est la confiance des consommateurs et des commerçants.

En 2016, la confiance des consommateurs s'est stabilisée en mai, après quatre reculs consécutifs.

D'une part, les prévisions des consommateurs concernant les développements macroéconomiques en Belgique se sont assombries. La crainte d'une hausse du chômage au cours des douze prochains mois s'est sensiblement accrue, tandis que les attentes relatives à la situation économique générale ont été revues légèrement à la baisse.

D'autre part, les ménages se sont montrés plus optimistes quant à leur situation personnelle. Ils s'attendent en effet à ce que leur capacité financière s'améliore quelque peu durant les douze prochains mois et, surtout, à épargner davantage.

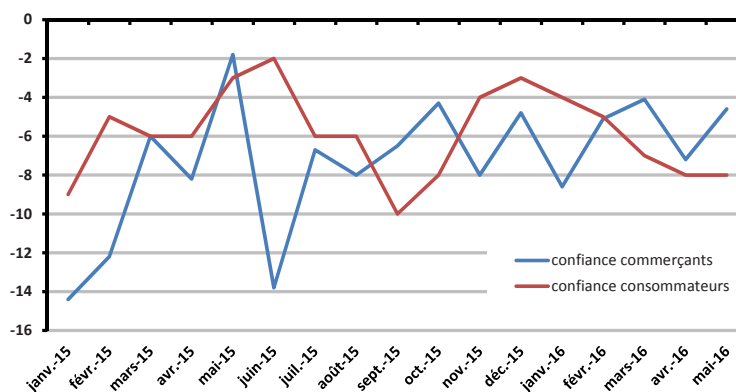
Les commerçants quant à eux s'attendent principalement à une hausse de la demande au cours des trois prochains mois.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 ^p
PIB	1,8%	0,2%	0,0%	1,4%	1,4%	1,5%
Revenu disponible réel	-1,1%	0,1%	-1,0%	0,4%	1,1%	1,7%
Consommation privée	0,3%	0,6%	0,9%	0,4%	1,4%	0,9%
Taux d'épargne	12,6%	12,1%	11,1%	10,9%	10,6%	10,9%
Taux de chômage	7,2%	7,6%	8,4%	8,5%	8,7%	8,4%

p = prévision

Sources : BNB, IRES

Confiance des commerçants et des consommateurs



Source : BBIB

Les attentats de Bruxelles survenus à la fin du 1er trimestre pourraient avoir un effet encore perceptible au cours du 2ème trimestre 2016. La confiance des consommateurs se rétablit en règle générale très rapidement après des attaques. La confiance des chefs d'entreprise belges s'est par ailleurs déjà raffermie depuis les attentats.

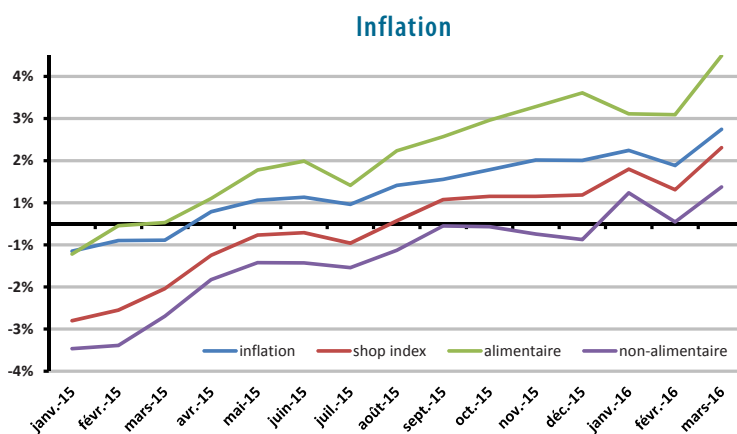
Prévision de croissance du PIB belge maintenue en 2016, malgré un contexte international moins dynamique⁽¹⁾

D'après le bureau fédéral du Plan et la BNB, la consommation privée devrait progresser de 0,9% en 2016. Celle-ci est influencée au 1^{er} trimestre par les attentats du 22/3 à Bruxelles. La hausse demeure modérée en raison d'un contexte de baisse de confiance des consommateurs et d'une nette accélération de l'inflation.

Le contexte international moins dynamique freine les exportations et pèse sur les dépenses intérieures.

Les ménages profitent partiellement de l'augmentation de leur revenu disponible pour reconstituer quelque peu leurs réserves d'épargne, fortement érodées au cours des dernières années.

L'inflation devrait s'établir à 1,9% en 2016. Celle-ci étant sensiblement supérieure en Belgique on risque une augmentation plus forte des coûts salariaux et une dégradation de la compétitivité. L'évolution des prix dans les commerces (shop index) reste pour l'instant sous le niveau de l'inflation, et s'établit à 1,3% au 1^{er} trimestre de 2016.



Source : SPF Economie, calculs Comeco

Les secteurs en 2015

L'alimentaire

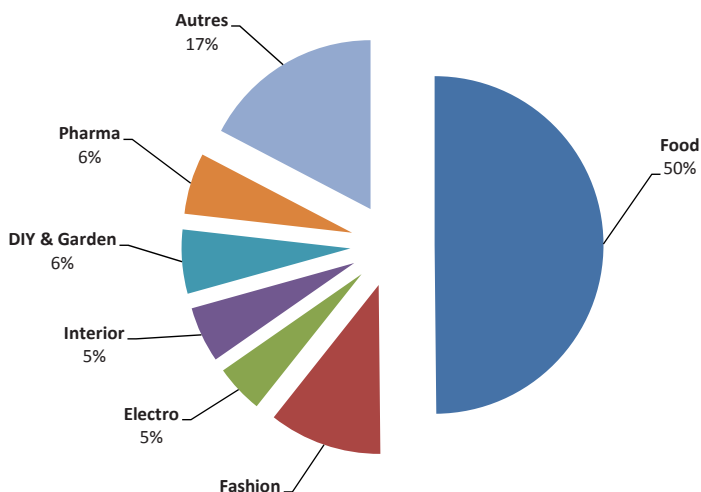
Dans le commerce de détail alimentaire on observe un retour à la croissance en valeur (+1.8% par rapport à 2014), grâce à une augmentation de prix. Et une quasi stagnation en volume (+0.5% par rapport à 2014)⁽²⁾.

Le non-alimentaire

Le non-alimentaire a connu des résultats variables en fonction des secteurs et des saisons.

- le secteur Fashion termine l'année 2015 avec une croissance légèrement supérieure à celle de l'année passée, +1.5%. Le segment chaussures a été le plus affecté, et on observe des résultats mitigés en raison de l'hiver trop doux.

Chiffre d'affaires 2015 par secteur



(1) Source : Bureau fédéral du Plan.
 (2) Source : Nielsen.

- dans l'ensemble, le marché Technical Consumer Goods (TCG) a connu une baisse de -0,6% par rapport à 2014.

Evolution du CA (en valeur)	2012	2013	2014	2015
Fashion	+3,8%	-3,9%	+1,3%	+1,5%
DIY	+1,8%	+1,3%	+0,6%	-0,2%
Electro	+1,9%	-2,0%	-2,1%	-0,9%
Food	+3,3%	+3,6%	-0,1%	+1,8%

Sources : Eurostat, GfK - Calculs : Comeos

- les secteurs en puissance :
 - Media & Entertainment,
 - Small Domestic Appliances et Telecom.
 Popularité croissante des smartphones avec grands écrans. Année record pour les grands appareils ménagers.
- les secteurs en souffrance : IT & Office Equipment.
 - Le marché des smartphones arrive à saturation ; 70% des Belges entre 10 & 77 ans en possèdent un.
 - Le secteur IT chute, les tablettes et ordinateurs classiques étant les plus touchés⁽³⁾.
- dans le secteur DIY ce sont les catégories sanitaires et House Security qui gardent la tête hors de l'eau. La catégorie 'peintures' souffre le plus. En cause : la qualité (améliorée) du produit ; désormais une couche suffit. On observe aussi une demande croissante pour des produits d'isolation et lampes LED⁽⁴⁾.

Les canaux alternatifs du commerce

- L'e-commerce continue sa progression avec une hausse, en nombre de transactions, de 23,8% en 2015⁽⁵⁾.
- 64% de la population a effectué des achats en ligne l'année dernière.
- L'e-commerce représente 5,7% du chiffre d'affaires du commerce de détail en 2015.
- Les consommateurs online dépensent en moyenne 199€/mois⁽⁶⁾.
- Ceux qui achètent en ligne, le font toujours plus souvent : 35% au moins une fois par mois.

Le commerce en Wallonie

Chiffre d'affaires

L'évolution des ventes au détail régionales peut être illustrée à partir des indices par trimestre calculés sur la base des chiffres d'affaires provenant des déclarations T.V.A. Ainsi, le chiffre d'affaires wallon du commerce de détail s'est élevé à 21,1 milliards d'euros en 2015. Il s'agit d'une augmentation nominale de 8,3% par rapport à 2014.

De ce montant, 12.5 milliards d'euros sont consacrés à l'alimentation générale.

Points de vente

Au 1^{er} Janvier 2016, la Wallonie comptait 24.241 commerces, un léger recul par rapport à 2015 (-1.3%)⁽⁷⁾.

La surface commerciale totale en Wallonie a augmenté de 0,6% en 2016 pour atteindre 5.523.000 m².

Emploi

En 2014, la Wallonie comptait 78.199 travailleurs dans le commerce de détail, 31 629 dans le commerce de gros et 16 588 dans le commerce de gros et de détail et de réparation de véhicules automobiles⁽⁸⁾. ●

(3)(4) Source : GfK.

(5) Source : Ogone.

(6) Source : Étude InSites 2016.

(7) Source : Locatus.

(8) Source : CCE-CRB.

Section rédigée par la Confédération de la Construction Wallonne

La Construction en 2015

Environnement

Les activités de construction et déconstruction sont à l'origine de grands volumes de déchets en Belgique, et en Europe de manière générale. Les Etats membres ont reçu pour objectif de valoriser au moins 70% de ces déchets, et ce dès 2020. Le développement de filières associées à certains flux de matières est donc prioritaire. C'est le cas par exemple du plâtre, du béton cellulaire, du verre plat, et des plastiques. Par ses actions, la CCW, en collaboration avec le pôle de compétitivité GreenWin, mobilise les acteurs de la chaîne de valeur afin que ces filières puissent s'organiser et se développer. Les coûts ne pourront être maîtrisés qu'avec une gestion plus performante des flux, en adoptant notamment des circuits plus courts. La CCW et ses partenaires travaillent en ce sens.

2015 a vu l'adoption, par le gouvernement wallon, d'une obligation de tri pour quinze déchets différents. Celle-ci s'appliquera à tout producteur ou détenteur de déchets, avec pour certains déchets un seuil en deçà duquel l'obligation n'est pas applicable. Une entrée en vigueur en trois phases a été prévue (septembre 2015, janvier 2016, et janvier 2017). Les entreprises du secteur sont toutefois assez peu touchées par ce changement, dans la mesure où elles ne sont que rarement détentrices d'une série de déchets visés par l'arrêté, ou qu'elles effectuent déjà un tri séparé des matériaux en question.

Energie

La réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB), d'application depuis 2008 en Wallonie, ne cesse d'évoluer. Plusieurs changements sont intervenus en 2015 : nouvelle procédure administrative, et adaptation de la méthode de calcul et du logiciel PEB. La cellule énergie effectue, en collaboration avec les entreprises membres, un travail d'évaluation régulier de la réglementation PEB, afin d'identifier les difficultés et de proposer des améliorations. Ces propositions d'amélioration sont communiquées aux autorités publiques et conduisent à des adaptations de la réglementation dans le but de simplifier la charge administrative inhérente à la réglementation PEB, et d'optimiser la méthode de calcul.

De nouvelles exigences sont entrées en vigueur en 2016 (exigences sur les techniques spéciales en rénovation). D'autres entreront également en vigueur au cours des prochaines années, avec comme objectif fixé par la Commission Européenne, des bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle pour 2021 (NZEB, Nearly Zero Energy Building).

Cahiers des charges (CCTB, Qualiroutes)

En 2015, la CCW, au sein des départements «environnement, énergie, et technologies» et «juridique», a continué son implication dans le projet du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 (CCTB). Il tend, à l'instar du Qualiroutes, à devenir le document de référence en termes de construction et/ou rénovation de bâtiments en Wallonie. La CCW est représentée dans les différents groupes de travail (tomes techniques, tome administratif, relecture), et dans les comités (technique et pilotage) avec le suivi spécifique des GT bois, déchets, et patrimoine. Le projet, étant mené avec l'ensemble des acteurs de la construction, la CCW veille à ce que les fédérations de métier y soient au mieux représentées.

En septembre 2016, est prévue la publication de la version 01.03 du CCTB. La mise à jour portera sur les dix tomes techniques, le tome administratif, et la révision normative du catalogue des documents de référence.

En parallèle, le département juridique a contribué à l'élaboration d'une trame de cahier spécial des charges. Il est aussi à l'origine d'une «circulaire» reprenant l'ensemble des dispositifs administratifs immuables du tome A, portée à la connaissance des entreprises et de l'administration.

De nombreux défis se poursuivent : la sensibilisation au public le plus large possible, la participation du cabinet du ministre Lacroix (le CCTB étant déjà soutenu par les cabinets des ministres Furlan et Prévot), une future collaboration avec la Région flamande, et les travaux d'évolution de l'ouvrage.

Numérique et BIM

Au travers de son plan Marshall 4.0, le gouvernement wallon ambitionne d'accélérer l'intégration du numérique en vue de favoriser la croissance et de la compétitivité des TPE et PME. Les enjeux de la numérisation dans le secteur de la construction sont nombreux : applications de gestion de projets sur smartphones et tablettes, logiciels de planification des ressources de l'entreprise (ERP), modélisation des données du bâtiment ou BIM (Building Information Modeling), ...

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan du numérique pour la Wallonie, la CCW et ses différents partenaires ont remis, en mai 2015, des propositions qui favoriseront l'intégration du numérique au niveau des TPE et PME, ainsi qu'au niveau des administrations publiques, en vue de favoriser la simplification administrative et la diminution des délais des procédures. Ces différentes propositions sectorielles ont été adoptées par le gouvernement wallon fin 2015.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions sectorielles dès 2016, la CCW et ses différents partenaires ont mis en place, en collaboration avec l'Agence du Numérique et le SPW, la Plateforme Numérique Construction Wallonne. La CCW et ses partenaires veilleront à développer un service d'accompagnement et de formation aux entreprises favorisant l'intégration progressive des outils numériques, aussi bien au niveau de l'artisan que des plus grandes entreprises de notre secteur.

Formation continue des entreprises

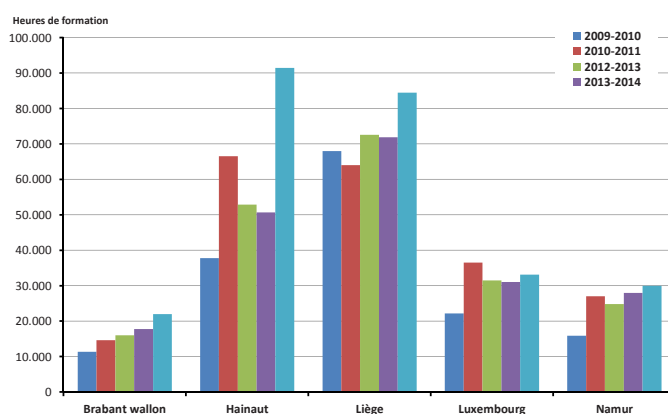
L'effort de formation des entreprises a crû ces dernières années dans le secteur de la construction.

Au sein de la CP 124 (ouvriers de la construction), 260.965 heures de formations agréées⁽¹⁾ par le secteur ont été organisées. Il s'agit d'une évolution de 68% en 5 ans. L'évolution du nombre d'heures de formation la plus marquée est à constater dans la Province du Hainaut, avec 142%.

Les ouvriers ont tendance à suivre davantage d'heures par personne.

Un des défis à relever dans les futures années est de toucher un plus grand nombre d'entreprises et d'ouvriers. En effet, même si la croissance est bien positive, elle n'est pas aussi importante que celle relative au nombre d'heures de formation. 20% d'ouvriers en plus se sont formés en l'espace de 5 ans (8.987 en 2014-2015 pour 7.183 en 2009-2010), et 37,5% d'entreprises en plus ont formé leurs ouvriers dans le même laps de temps (1.405 en 2014-2015 pour 878 en 2009-2010).

Evolution du nombre d'heures de formation au sein de la CP 124



Source : CCW

(1)(2) Formations pour lesquelles les employeurs bénéficient d'un soutien sectoriel.

Le secteur de la construction compte également les travailleurs de la SCP 149.01 (électriciens). En Belgique, 805 entreprises ont formé un ou plusieurs travailleurs, 6.539 personnes ont été formées, et 106.268,31 heures de formation ont été dispensées⁽²⁾.

Enfin, le nombre de formations organisées par le Cefora (CP200 – employés) en Belgique a diminué de 20.8% entre 2014 et 2015 (8.961 participants en 2015 pour 11.316 participants en 2014). Par contre, on peut observer une nette augmentation des formations e-learning (ou à distance). En 2015, 246 travailleurs ont participé à ce type de formations, pour seulement 78 en 2014.

Formation en alternance

En Wallonie, les formations en alternance sont bien développées dans le secteur de la construction. A lui seul, il compte environ un tiers des apprenants en alternance. Le secteur soutient ce type de filières, qui est un tremplin vers l'emploi.

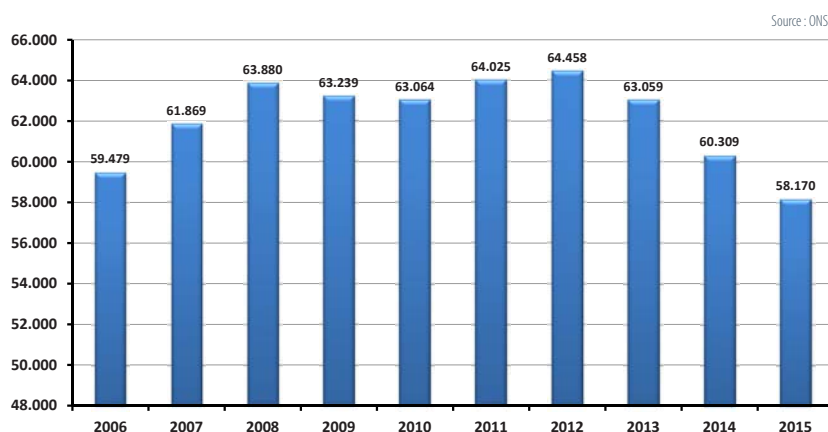
L'alternance en quelques chiffres :

- Elle est possible chez les jeunes à partir de 15 ans. En Wallonie, 2.277 élèves étaient inscrits dans une option construction au sein d'un CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance – établissement scolaire) pour l'année 2014-2015. 1.482 apprentis étaient quant à eux inscrits à l'IFAPME (Institut wallon de la Formation en Alternance des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises) ;
- En 2014-2015, le secteur comptait, en Wallonie, 268 contrats d'apprentissage industriel : 55 RAJ – Régime d'Apprentissage Jeune (pour les jeunes jusqu'à 18 ans) , 213 RAC – Régime d'Apprentissage Construction (pour les chercheurs d'emploi entre 18 et 25 ans). Ces jeunes se forment en entreprise, et auprès d'un CEFA ou du Forem ;
- Lors de cette même période, 2.192 stagiaires ont suivi la formation chef d'entreprise ou la formation en coordination et encadrement à l'IFAPME (formation accessible dès 18 ans) dans un métier de la construction ;
- Depuis quelques années, la Confédération Construction Wallonne (CCW) soutient le master en alternance «gestionnaire de chantier à orientation développement durable» qui compte, pour l'année scolaire 2015-2016, 40 étudiants ;
- En 2014, la formation alternée des demandeurs d'emploi a été lancée. Elle alterne apprentissage auprès d'un centre de formation (Forem, IFAPME ou centre de compétence) et formation en entreprise. En 2014 et 2015, 18 contrats «construction» et 23 contrats «électricité» ont été signés et, pour 2016, on attend une croissance exponentielle : environ 215 contrats «construction» et 35 contrats «électricité» devraient être conclus.

Secteur de la construction : une majorité de PME

Le secteur de la construction représente 6% de la valeur ajoutée wallonne, et le pourcentage s'élève à près de 14% si l'on envisage l'apport global de la filière construction. Au même titre que le tissu économique wallon, le secteur se caractérise par un grand nombre de PME. En 2015, le nombre d'entreprises de construction s'élevait à 26.447, dont 8.957 qui emploient du personnel. Relevons que 98,4% des entreprises ont moins de 50 travailleurs (seuil de la PME), et plus précisément que 86,4% du total des entreprises emploient moins de 10 travailleurs (critère de la micro-entreprise).

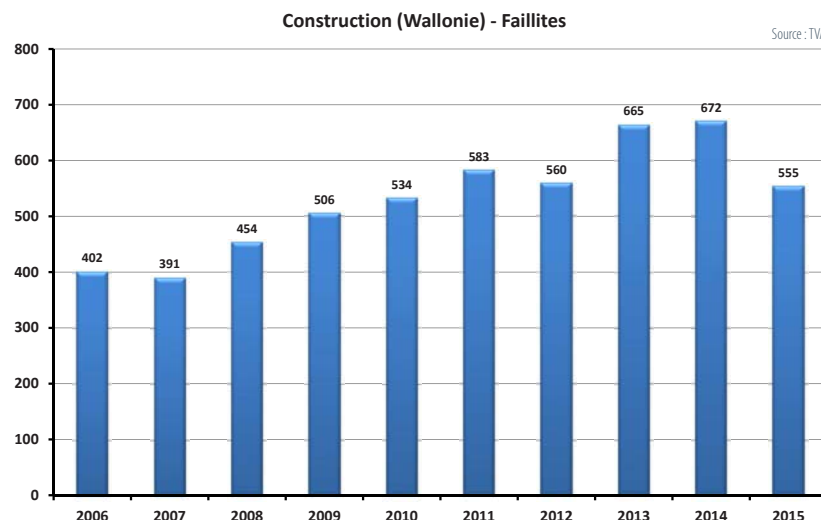
Emplois salariés dans la construction en Wallonie (chiffres T2)



Depuis plus de 3 ans, le niveau d'emploi a lourdement chuté dans le secteur de la construction, passant de 64.955 (début 2012) à 58.170 emplois (mi-2015), soit une perte de 6.785 emplois (-10,4%). Outre la conjoncture globale actuelle et le rythme élevé de faillites, le rapprochement des statuts et le dumping social impactent directement l'emploi belge et wallon du secteur de la construction. En effet, si l'emploi local diminue, nous constatons une explosion des demandes de déclarations Limosa pour les travailleurs étrangers, à destination du secteur de la construction. Nous avons

toutes les raisons de croire que la chute du niveau d'emploi wallon du secteur de la construction continuera si aucunes mesures ne sont prises contre les principales causes identifiées.

Les faillites, qui ont connu un niveau record en 2014, diminuent (-17,4%), passant de 672 à 555 cas dans le secteur de la construction en Wallonie.



Permis de bâtir : constructions et rénovations résidentielles

En 2015, la délivrance de permis pour les logements résidentiels neufs a diminué de 6,3% (contre -16,7% pour la Flandre) par rapport à l'année précédente, passant de 12.137 à 11.374 permis. Cette chute s'explique, entre autres, par l'anticipation en 2014 des projets de construction suite à l'annonce de la réforme de la fiscalité immobilière wallonne (réformée une première fois en 2015). Relevons également d'autres éléments tels que l'incertitude des ménages en matière d'emploi et de revenu, la difficulté d'obtenir un prêt hypothécaire, la morosité du contexte économique général, ainsi que la longueur et la complexité des procédures d'octroi des permis d'urbanisme.

Les permis délivrés pour le segment de la rénovation résidentielle connaissent une augmentation de 7,3% entre 2014 et 2015 (toutes les rénovations ne sont pas soumises à permis), passant de 9.220 à 9.896 permis. La suppression, à partir de 2016, du régime préférentiel de TVA pour les travaux de rénovation des bâtiments de moins de dix ans (mesure annoncée par le gouvernement fédéral) a en outre incité les ménages à accélérer leurs projets de rénovation. Rappelons que le maintien du système régional de primes (malgré une diminution globale de l'enveloppe budgétaire en 2015) a permis de soutenir, ces dernières années, le segment de la rénovation suite à la suppression des avantages fiscaux fédéraux pour la rénovation énergétique (à l'exception des travaux d'isolation du toit). Le gouvernement wallon a également annoncé le maintien et le renforcement de l'Ecopack, accompagné d'autres formules de «prêts à taux zéro» bénéficiant d'un financement à 0%.

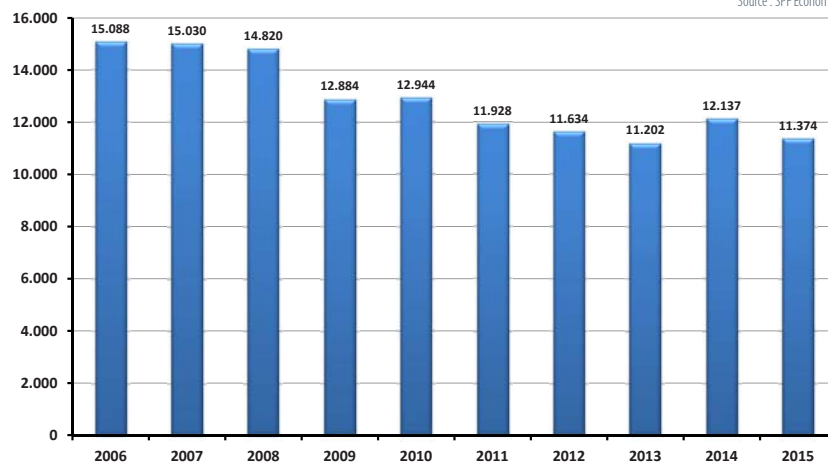
Selon les prévisions de l'IWEPS⁽³⁾, la croissance annuelle des investissements résidentiels (constructions et rénovations) devrait globalement rester positive (+0,4%) en 2016.

(3) Tendances économiques, analyses et prévisions conjoncturelles, IWEPS, juin 2016, p. 59.

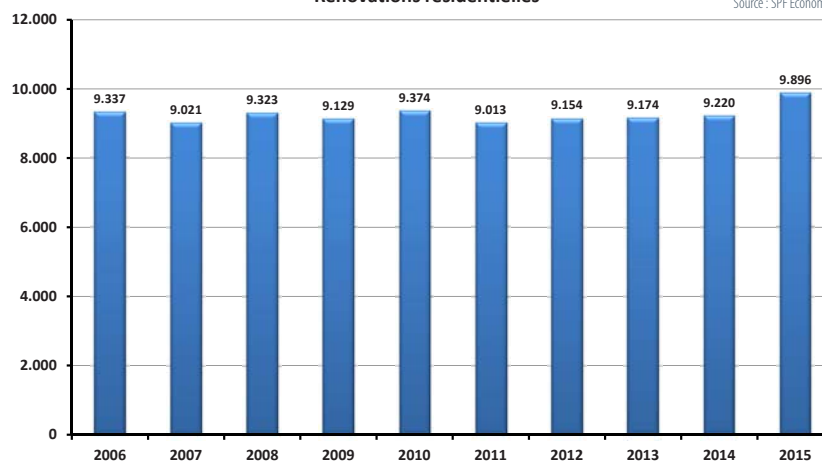
Du point de vue de la fiscalité immobilière, le nouveau mécanisme du «chèque-habitat», en vigueur depuis le 1er janvier 2016, remplace l'ancien «bonus logement». Ce mécanisme a rassuré le secteur inquiet par rapport à un éventuel arrêt brutal du dispositif, mais le nouveau système ne couvrira plus que très partiellement les travaux de rénovation. De plus, sachant que l'avantage fiscal sera supérieur au «bonus logement» pour les revenus modestes, la question est de savoir si les banques accorderont davantage de crédits hypothécaires à ces profils de ménages. D'autres leviers de la fiscalité immobilière devraient être activés pour favoriser la rénovation des bâtiments existants, citons par exemple : une réduction des droits d'enregistrements

conditionnée à un réinvestissement du montant dans des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, une réduction des droits de donation/succession en cas de travaux d'amélioration du bâtiment, la possibilité d'étendre la TVA réduite pour les opérations de démolition-reconstruction, une diminution du précompte immobilier pour les bâtiments performants énergétiquement, ...

Permis de bâtir délivrés - Wallonie
Construction logements résidentiels



Permis de bâtir délivrés - Wallonie
Rénovations résidentielles



Permis de bâtir : constructions et rénovations non résidentielles

En rénovation non résidentielle, les permis accordés ont diminué de 2,1%, passant de 1.450 permis en 2014 à 1.420 permis en 2015. Cependant, le nombre de permis pour rénovations non résidentielles s'élevait à 1.743 en 2008 (-18,5%). Le nombre de permis pour la construction non résidentielle a augmenté (+6,2%), passant de 899 à 955. Remarquons cependant que les volumes non résidentiels construits ont très fortement diminué depuis près de 10 ans (-51,6%). On construisait 8.624.488 m³ en 2005 contre 4.177.315 m³ en 2015.

Les investissements publics : prise de conscience des pouvoirs publics

Le gouvernement wallon semble avoir pris la mesure des besoins d'investissements wallons (besoins en entretien, amélioration, développement des routes et infrastructures, ...). Le nouveau plan infrastructures 2016-2019 (640 millions €) a été présenté en 2016. Le plan, en faveur des routes et voies hydrauliques wallonnes, sera financé à 50% (320 millions) par les recettes du prélèvement kilométrique (en vigueur depuis le 1er avril 2016). Il s'agit d'un signe encourageant mais encore trop peu suffisant par rapport aux besoins estimés à plus de 5 milliards € pour les routes régionales et les voies hydrauliques.

Au niveau des pouvoirs locaux également, les budgets d'investissements wallons 2016 connaissent une forte progression (+25%) après un rebond (+9,5%) déjà observé en 2015. Cette reprise succède cependant à deux diminutions successives de 15% (2013 et 2014), ce qui s'apparente donc davantage à un retour à une situation normale, plutôt qu'à un pic des projets d'investissements. ●

Section rédigée par essenscia Wallonie, la section régionale pour la Wallonie de la fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie, asbl

Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie

- Quelque 26.300 emplois ou 22% de l'emploi industriel
- Plus de 4 milliards d'euros de valeur ajoutée ou 36% de la valeur ajoutée manufacturière
- Près de 15 milliards d'euros d'exportations ou 42% des exportations wallonnes totales de biens

Valeur ajoutée⁽¹⁾

La valeur ajoutée générée par l'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Wallonie s'élève à 4,3 milliards d'euros (données 2014). Le secteur représente plus d'un tiers (36% en 2014) de l'activité industrielle wallonne en termes de richesse créée. Cette performance témoigne de l'impact de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie sur le tissu industriel wallon et du degré de spécialisation sectorielle très élevé en chimie et sciences de la vie en Wallonie.

Chiffre d'affaires et production⁽²⁾

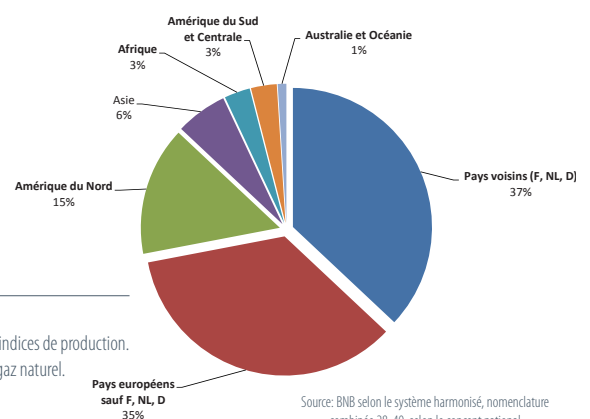
Dans un contexte macroéconomique caractérisé par la poursuite d'une croissance modérée dans la zone euro, le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon a enregistré une hausse estimée de son chiffre d'affaires de l'ordre de 5% pour s'établir à près de 13,5 milliards d'euros en 2015 (données estimées).

Les performances en termes de production en volume des principaux sous-secteurs ont globalement été positives. L'industrie (bio)pharmaceutique, moins sensible aux facteurs conjoncturels, a continué à enregistrer des résultats positifs en 2015. L'industrie chimique wallonne a également connu une croissance significative de sa production en volume de près de 9%. Cette dernière résulte entre autres de la bonne performance de clients-clés de la chimie en Europe tels que l'industrie automobile et de la reprise graduelle dans le secteur de la construction européenne. Dans le segment de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, le niveau de production est resté stable.

Commerce extérieur⁽³⁾

Le secteur, très orienté vers les marchés internationaux, a exporté pour 14,7 milliards d'euros de produits chimiques, de matières plastiques et des sciences de la vie en 2015, soit une hausse de 57% en 10 ans. Il est le premier secteur d'exportation en Wallonie et représente 38% des exportations totales wallonnes en 2015 contre 30% il y a dix ans. Le secteur exporte vers toutes les régions du monde. Près de trois quarts des exportations sont destinées aux autres pays européens.

Répartition géographique des exportations wallonnes de produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie



(1) Source : BNB selon les comptes nationaux (dernières données disponibles 2014 selon la nouvelle méthodologie SEC 2010).

(2) Source : DG Statistique - chiffre d'affaires : estimations sur base des déclarations à la TVA et des comptes annuels des entreprises; indices de production.

(3) Source : BNB selon le système harmonisé, nomenclature combinée 28-40 : selon le concept national à l'exclusion du transit de gaz naturel.

L'Amérique du Nord, avec les Etats-Unis en tête, est le premier partenaire commercial en dehors de l'Europe, couvrant 15% des exportations totales du secteur. La balance commerciale de produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie wallonne présente un solde structurellement positif qui s'élève à 4,4 milliards d'euros en 2015.

R&D⁽⁴⁾ et investissements⁽⁵⁾

Les dépenses en recherche et développement du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon ont atteint 1,5 milliard d'euros en 2015 (données provisoires). Il s'agit tant de dépenses concernant les activités de R&D déployées au sein même de l'entreprise (intra-muros) que des dépenses réalisées par des tiers pour le compte de l'entreprise (extra-muros). Ceci reflète notamment le degré de collaboration élevé entre les entreprises et les universités et/ou centres technologiques pour stimuler l'innovation. En 10 ans, ces dépenses de R&D du secteur en Wallonie ont plus que doublé. Le secteur représente plus de 60% des dépenses de R&D intra-muros du secteur privé wallon⁽⁶⁾.

Plus de 80% de ces dépenses ont été réalisées dans le domaine des sciences de la vie (pharma). La R&D en chimie occupe cependant une part non négligeable.

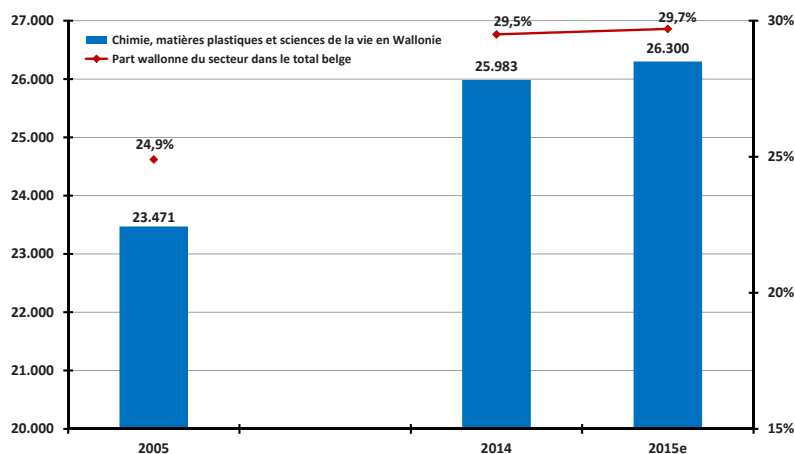
Le secteur continue également à investir dans ses outils de production en Belgique. En moyenne, les entreprises du secteur investissent de l'ordre de 500 millions d'euros par an en Région wallonne sur base d'une enquête de la BNB.

Emploi⁽⁷⁾

Le nombre de personnes employées dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Région wallonne s'élevait, d'après nos estimations, à quelque 26.300 unités au 30 juin 2015, soit une hausse de 1,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation est liée à la croissance de l'industrie pharma qui réalise une belle performance. Le secteur représente aujourd'hui 21,8% de l'emploi manufacturier en Wallonie contre 17% il y a dix ans.

Par ailleurs, 30% de l'emploi du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie belge se trouve en Wallonie. Cette part a augmenté de manière quasi ininterrompue ces dix dernières années. Si l'on prend en compte l'emploi indirect généré auprès de sous-traitants (maintenance, logistique, services informatiques, etc.), le secteur représente au total près de 70.000 emplois. ●

L'emploi dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon



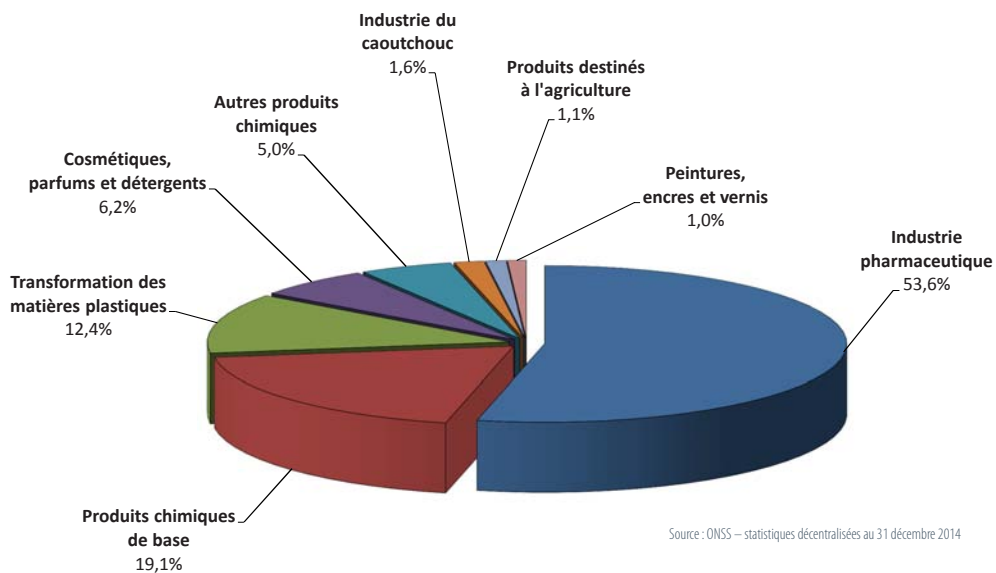
(4) Sources : enquête essencia auprès de ses membres.

(5) Sources : Enquête BNB sur les investissements.

(6) Sur base des données statistiques de Politique scientifique fédérale.

(7) Source : ONSS – statistiques décentralisées. Pour 2015, estimations sur base des statistiques centralisées (au 30 juin).

L'emploi dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon



Section rédigée par FEBELCEM, la fédération de l'industrie cimentière belge

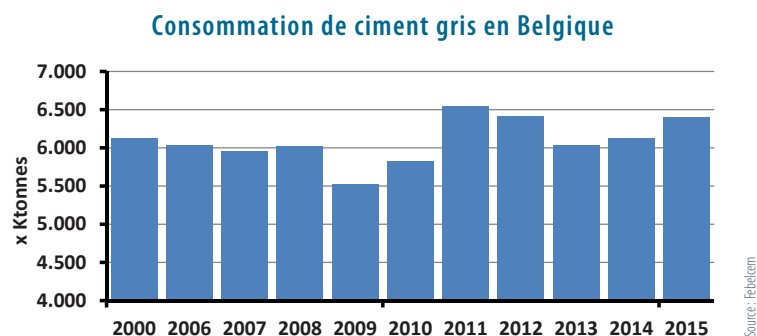
Le secteur du ciment en 2015

La consommation de ciment gris en Belgique

En 2014 déjà, avec une consommation de 6.123.118 tonnes, le secteur renouait avec une légère croissance de 1,4% par rapport à 2013. L'année 2015, quant à elle, connaît un nouvel accroissement, assez inattendu et plus conséquent, de 4,6% pour atteindre une consommation de 6.403.460 tonnes, plaçant ainsi 2015 comme une

très bonne année. Cet accroissement s'explique une nouvelle fois, comme en 2011, par des conditions climatiques favorables tout au long de l'année et par la construction résidentielle neuve qui a connu un développement de 3% en 2015.

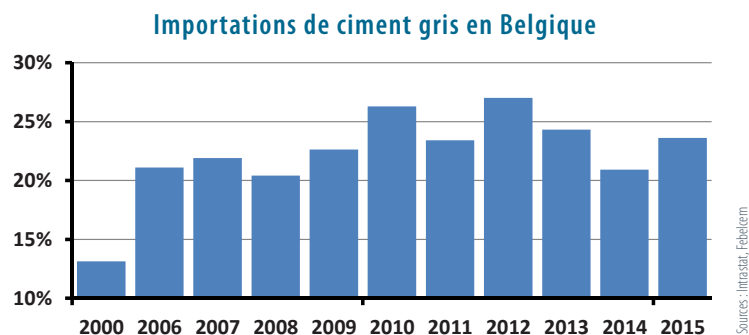
Grâce à cette situation, la moyenne de consommation des cinq dernières années (2011-2015) atteint 6.306.000 tonnes. Ces chiffres sont très bons par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (2006-2010) qui se tenait à 5.874.000 tonnes. Toujours d'un point de vue comparatif, le volume consommé en 2015 est supérieur de 6,2% à la moyenne des dix dernières années (de 2005 à 2014), moyenne qui s'élève à 6.029.000 tonnes.



Les importations de ciment gris en Belgique

Les importations en 2015 ont drastiquement augmenté de 18,1%, s'élevant à 1.512.618 tonnes, contre 1.280.552 tonnes en 2014, soit 232.066 tonnes de plus. Cette augmentation porte la part de marché des importateurs à 23,6% contre 21% en 2014.

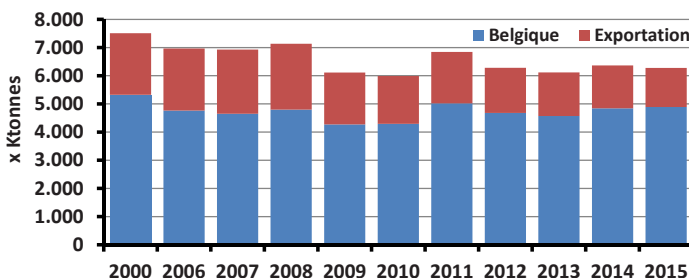
En ce qui concerne la provenance des volumes importés, 95,3% sont d'origine intra-communautaire (avec un volume importé de 1.445.106 tonnes en 2015) pour 4,7% d'importations issues de pays extra-communautaires (soit 67.512 tonnes)..



Les livraisons des membres

Les livraisons totales de ciment gris des membres de FEBELCEM expédiées en 2015 atteignent 6.275.215 tonnes contre 6.363.654 tonnes en 2014, marquant ainsi une régression de 1,4% par rapport au niveau atteint en 2014 (soit 88.439 tonnes de moins).

Livraisons de ciment des membres en Belgique et à l'exportation

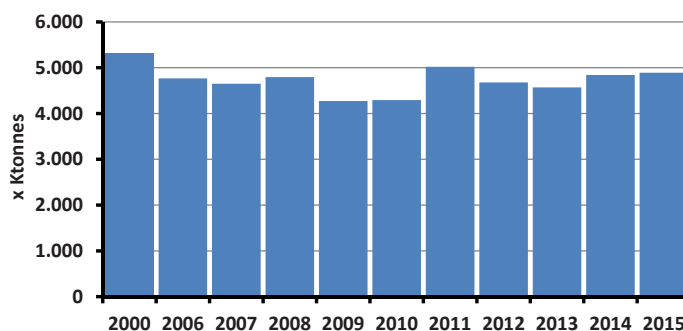


Source: Febelcem

Les livraisons des membres sur le marché belge

Les livraisons des membres sur le marché national se sont élevées à 4.890.842 tonnes à fin décembre 2015 contre 4.842.566 tonnes en 2014. Il s'agit là d'une légère augmentation de 1%, soit 48.276 tonnes de plus par rapport au tonnage livré en 2014. Les livraisons de l'industrie cimentière belge ont donc peu progressé sur son marché, qualifié de stable pour 2015. Ce sont les importateurs qui ont profité de la situation, ce qui maintient donc un marché national tendu.

Livraisons des membres sur le marché belge



Source: Febelcem

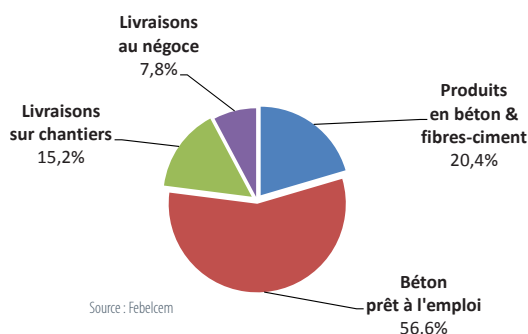
Les livraisons des membres par catégorie d'acheteur

Le secteur du béton prêt à l'emploi reste le premier consommateur de ciment des membres de FEBELCEM. En chiffres absolus, il absorbe aujourd'hui 56,6% des livraisons intérieures pour 55,3% en 2014 et reste donc en légère croissance. Concrètement, ce secteur augmente son tonnage de +3,4% par rapport à l'an dernier pour atteindre 2.767.060 tonnes en 2015 contre 2.676.345 tonnes en 2014.

Le secteur des produits en béton manufacturé et des fibres-ciment régresse, lui, de 0,3% par rapport au volume atteint en 2014. Avec 1.000.194 tonnes livrées en 2015, la part relative de ce secteur s'élève à 20,4% des livraisons des membres, pour 20,7% en 2014, avec 1.003.593 tonnes.

Les livraisons sur chantier se sont élevées à 742.753 tonnes, un niveau totalement équivalent à celui de 2014 qui était de 742.229 tonnes. La part relative de ces livraisons dans les livraisons intérieures se situe aujourd'hui à 15,2%, pour 15,3% en 2014.

Enfin, le négoce diminue à 7,8% en 2015, connaissant une baisse des quantités livrées de -9,4%, totalisant 380.835 tonnes en 2015 pour 420.399 tonnes en 2014. ●



Source: Febelcem

Section rédigée par Federgon, la fédération des partenaires de l'emploi

Les ressources humaines

En tant que fédération des partenaires de l'emploi, Federgon est la fédération de tous les secteurs dont l'objectif est l'utilisation optimale du Capital Humain.

Fédération des partenaires de l'emploi, Federgon regroupe les cabinets de Recrutement, Search & Solution, les cabinets d'Outplacement, les entreprises de travail intérimaire, les bureaux de Projectsourcing, les entreprises de formation, les sociétés d'intérim management et les entreprises titres-services.

Federgon partage ci-dessous ces statistiques régionales pour les activités d'intérim, d'outplacement, de recrutement et sélection ainsi que pour les services aux particuliers (titres-services).

2015 est une année positive pour Federgon et ses affiliés. La majorité des segments ont retrouvé des couleurs. Les métiers du temporaire restent néanmoins les «chouchous» de la croissance manifestant, probablement, un changement de paradigme sur le marché du travail post crise 2008. L'ensemble de l'année 2015 montre une santé allant s'améliorant trimestre après trimestre dans une étonnante régularité.

Les volumes d'activités conséquents enregistrés pour le secteur privé du placement montrent, une fois encore, son rôle essentiel dans le marché de l'emploi wallon et son apport à un meilleur fonctionnement de ce dernier.

DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU SECTEUR

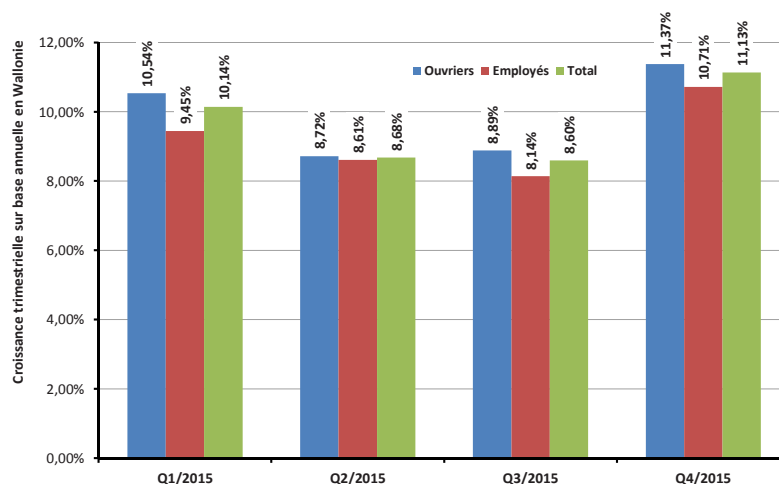
Une belle embellie pour le travail intérimaire en Région wallonne en 2015

En ce qui concerne le travail intérimaire, tant le segment employé que le segment ouvrier ont connu une croissance supérieure à chacun des trimestres de l'année antérieure. La croissance moyenne s'est élevée à 9,6% sur base annuelle.

Au cours de l'année 2015, l'activité du secteur du travail intérimaire en Région wallonne a globalement cru de +9,88% (+9,2% en 2014).

En 2015, la Région wallonne a enregistré près de 36 millions d'heures prestées (contre un peu plus de 33 millions d'heures prestées en 2014), soit un gain de près de 3,164 millions d'heures sur un an. Ce volume représente environ 22,8% du total de l'activité du secteur dans le pays.

Le segment des ouvriers représentait en 2015, 63,26% du total (contre 63,12% en 2014).



La part du segment employé s'est proportionnellement réduite passant de 36,88% en 2014 à 36,74% en 2015.

Le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur du travail intérimaire en Wallonie s'élève en 2015 à 1.086,28 millions d'euros (983,63 millions d'euros en 2014).

L'accroissement du nombre d'heures prestées s'est accompagnée d'un accroissement du nombre d'intérimaires traduits en équivalents temps plein de 22.815 en 2015 (contre 20.776 en 2014).

Le nombre d'agences a décliné passant de 209 agences généralistes ou spécialisées en 2014 à 206 agences en 2015, réparties sur le territoire wallon. De même, le personnel a connu une diminution, passant de 1.730 collaborateurs fixes en 2014 à 1.696 travailleurs fixes en 2015.

Le secteur voit apparaître une tendance assez nette à la réduction du nombre d'agences traduisant l'émergence d'un modèle fondé, de plus en plus, sur un recours massif à la digitalisation.

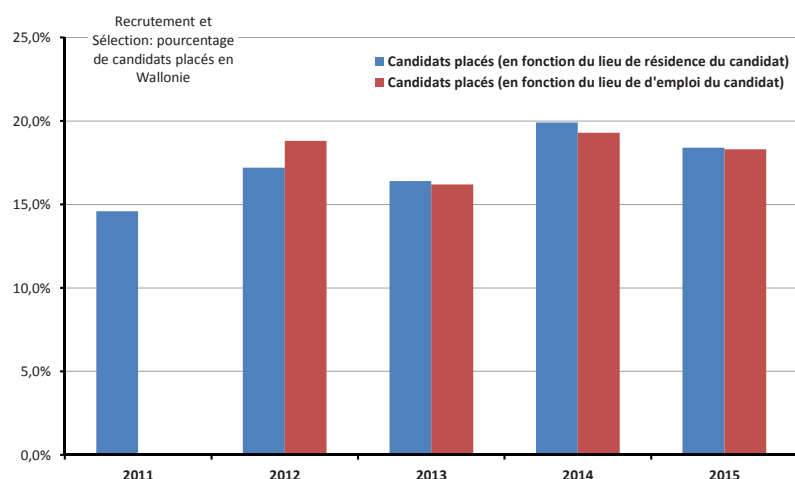
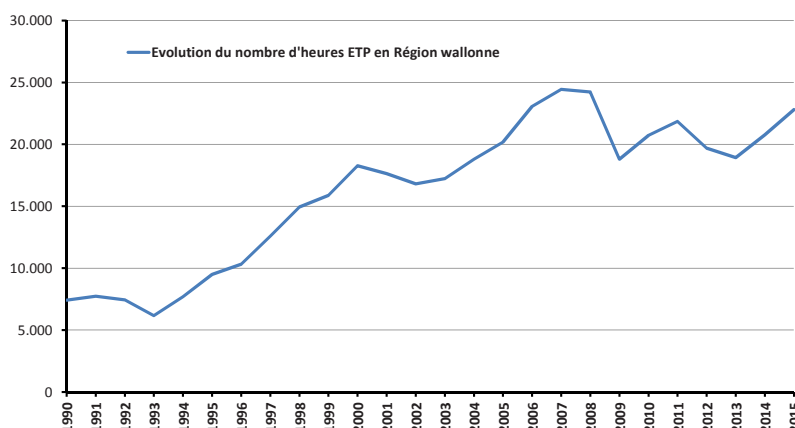
Rappelons à ce titre que Federgon est un pionnier dans le secteur avec deux réalisations phares :

- Premier secteur à avoir généralisé l'utilisation du chèque-repas électronique
- Premier secteur à introduire le contrat de travail électronique (en cours)

Le placement fixe reste délicat et difficile pour les entreprises de Recruitment, Search & Selection

La part du marché wallon dans le total du placement au niveau belge s'est légèrement accrue passant de 16,7% en 2014 à 25,0% en 2015 (sur base du nombre de missions recrutement et sélection).

Le nombre de candidats placés (en fonction du lieu d'emploi du candidat) représente 18,3% du total belge en 2015 contre 19,3% en 2014. Si l'on examine ces chiffres sur base du lieu de résidence du candidat, les chiffres sont assez semblables, soit 19,9% en 2014 contre 18,4% en 2015.



L'outplacement en 2015 en Wallonie : impact des changements fédéraux, de la crise et tension dans les budgets publics

Le marché de l'outplacement est impacté par l'évolution des législations fédérales en la matière. De plus, en Région wallonne, l'outplacement est fortement impacté par la reconnaissance légale du dispositif des cellules et plates-formes de reconversion collectives mises en œuvre par le Forem et les organisations syndicales, assimilées à l'outplacement. La gratuité de ce dispositif pour les entreprises

sises en Wallonie reste une inégalité frappante pour les entreprises sises dans les autres Régions et influence directement le nombre d'outplacement, en particulier collectifs, réalisés en Région wallonne.

En 2015, toutes formes d'outplacement confondues, la Région wallonne aura pesé pour 12,7% du total des missions prestées au plan national.

2015 montre une image contrastée des différents segments de l'outplacement en Wallonie.

Le nombre d'accompagnements réalisés en 2015 a augmenté de 5%.

Plus que jamais, l'articulation intelligente du dispositif des cellules de reconversion à l'outplacement doit être trouvée. Il convient de mettre fin à l'inégalité de traitement entre entreprises de régions différentes et de favoriser un dispositif original qui allie les restrictions budgétaires régionales aux possibilités de financement alternatives. Federgon plaide pour qu'une solution structurelle de collaboration entre outplacement privé et cellules de reconversion puisse être trouvée afin de garantir la soutenabilité financière du dispositif public et donne droit à l'accompagnement privé financé par les entreprises pour chaque entreprise.

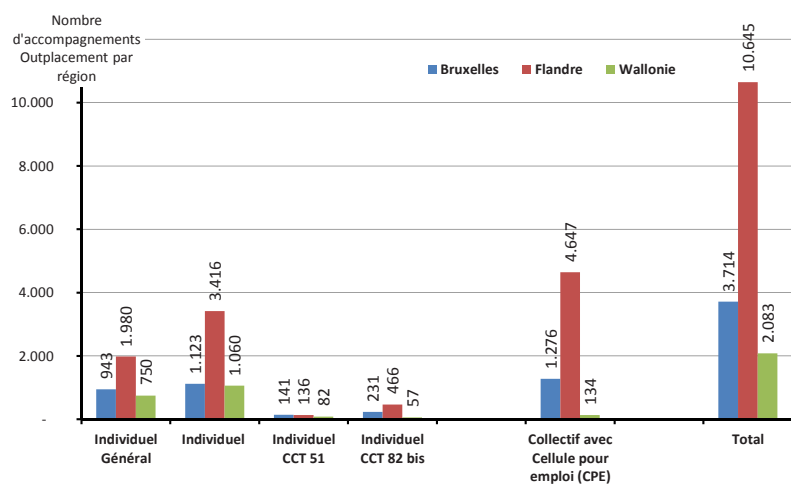
Après les incertitudes de l'année 2014, le marché des titres-services progresse à nouveau

Le dispositif des titres-services a redressé la tête en Wallonie en 2015.

Les membres de Federgon Services aux Particuliers (Federgon SAP) ont occupé 8.207 travailleurs en Région wallonne en 2015, soit 2,8% de plus que l'année antérieure.

Le volume de l'activité titres-services réalisée par les membres de Federgon SAP en Région wallonne s'est élevé à 7,65 millions d'heures prestées auprès de 54.783 particuliers (contre 7,30 millions d'heures et 51.192 personnes en 2014). La croissance devient ainsi positive.

L'activité en Région wallonne par rapport à l'activité au plan national a représenté 20,9 % du total en 2015.



EN CONCLUSION, L'ANNÉE 2015 EST UNE ANNÉE RÉJOUISSANTE

Dans cette société en constante mutation, la clé du succès résidera, pour les individus comme pour les entreprises, dans la faculté de rebondir, dans ce qu'on appelle la résilience. Et être résilient pour un individu, cela signifie qu'il doit être conscient de l'importance de son employabilité et qu'il doit veiller à la maintenir. Chaque individu est avant tout «son propre employeur». Mais, c'est la mission des pouvoirs publics de faire en sorte que les travailleurs puissent développer leurs compétences et que chacun bénéficie des mêmes possibilités. Cela passe par la mise en place d'un système de comptes individuels, comme un compte-carrière ou un compte-formation.

2015 a été un grand cru pour les secteurs de Federgon. En tant que «Labour Market Makers», les membres de Federgon contribuent à façonner le marché du travail pour le faire évoluer et le rendre plus innovant.

Un marché du travail avec un besoin croissant de flexibilité et des relations de travail plus hybrides. Sur un an, les membres de Federgon accompagnent plus de 750.000 individus à des moments essentiels de leur carrière : mouvements d'entrée et de sortie sur le marché du travail, accompagnement... Plus encore que par le passé, les entreprises feront appel à des prestataires de services spécialisés qui les guideront sur le marché du travail. Plus que jamais, c'est là que se situera la valeur ajoutée de la prestation de services dans le domaine des RH. On peut appeler cela l'intelligence du marché du travail. Les intermédiaires ne disparaîtront pas, au contraire. Plus encore qu'auparavant, chaque entreprise, dans chaque secteur, se concentrera sur ses activités de base et fera appel pour des activités plus périphériques à l'expertise de partenaires spécialisés. ●

Section rédigée par FEDUSTRIA, la Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile en 2015

CHIFFRES CLÉS

Chiffres nationaux (Belgique, 2015)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	11,2	6,1	5,1
Investissements (en millions d'euros)	374,3	141,6	232,7
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	2,4	1,2	1,2
Exportation (en% du chiffre d'affaires)	70	75	65
Balance commerciale (en milliards d'euros)	+2,2	+3,1	-0,9
Entreprises (nombre d'établissements)	1.916	670	1.246
Emplois directs (nombre de travailleurs)	38.446	19.706	18.740
Petites entreprises (<50 trav.) (en%)	91,5	86,2	94,4
Rentabilité nette des fonds propres (en%)	5,2	5,2	5,2

Chiffres régionaux (Wallonie, estimation 2015)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1.94,9	344,9	850,0
Investissements (en millions d'euros)	46,7	16,6	30,1
Entreprises (nombre d'établissements)	471	100	371
Emplois directs (nombre de travailleurs)	5.143	1.907	3.236 (*)
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	400		

(*) En y incluant les activités, tant en amont qu'en aval (Sylviculture, exploitants forestiers, scieries, négociants, menuisiers...), la filière bois wallonne totalise plus de 18.824 emplois directs.

GROUPES DE PRODUITS

L'industrie du textile, du bois et de l'ameublement se décline en dix groupes de produits (classés par ordre d'importance du CA) :

■ Ameublement

- Chaises et sièges, meubles bureau et magasins, salle à manger, salle de séjour chambre, jardin et terrasse, matelas et sommiers.

■ Textiles d'intérieur

- Tapis, tissus d'ameublement, tissus de décoration (tentures, revêtements...), linge de maison, couil à matelas, couvertures/couvre-lits, passementerie.

■ **Textiles techniques**

- Agrotech (agriculture, horticulture, pêche (toiles de paillage, de protection) ;
- Buildtech (bâtiment et construction : matériaux d'isolation et de protection) ;
- Geotech (géotextiles) (toiles pour travaux routiers, étanchéité et filtration) ;
- Indutech (applications industrielles) ;
- Medtech (applications médicales et santé) ;
- Mobilitech (automobile/aéronautique : ceintures, airbags, revêtements) ;
- Packtech (transport et emballage : bâches, sacs, filets, cordages) ;
- Protech (protection et sécurité : chaleur, usure, humidité, NBC) ;
- Sportech (applications sportives : gazon artificiel, toiles, sangles et équipements).

■ **Panneaux**

- Panneaux bruts (fibres et particules, contre-plaqué,...) et revêtus (mélaminé,...).

■ **Eléments de construction**

- Portes et fenêtres, parquets, charpentes, habitations structure bois.

■ **Textile d'habillement**

- Tissus et étoffes (denim, vêtements de sport,...), doublure, bonneterie.

■ **Packaging**

- Caisses, palettes, plateaux de chargement, tambours pour câbles, fûts et tonneaux.

■ **Ennoblement**

- Teinturerie, impression, enduction, lavage.

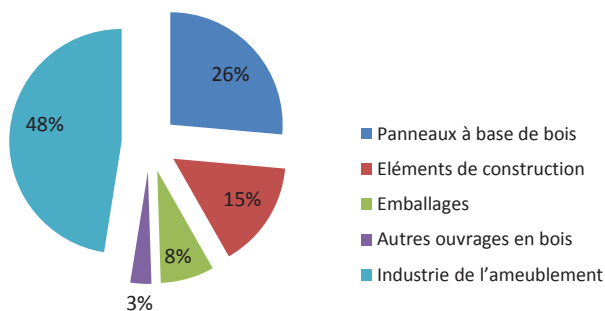
■ **Autres ouvrages**

- Aménagements outdoor, stands et structures boissellerie, cadres et mouleurs, brosses et pinceaux,...

■ **Filatures**

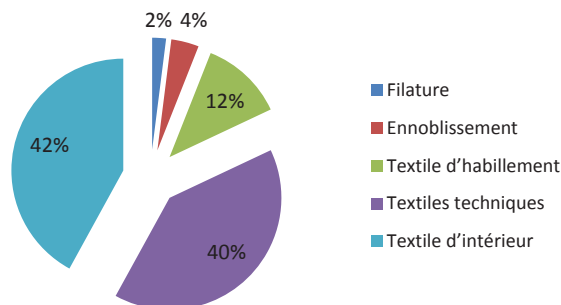
- Fils (laine, coton, lin), fibres et filaments (polyester, nylon, polyamide)

Importance relative des groupes de produits de l'industrie du bois et de l'ameublement
(chiffre d'affaires total 2015 = 5,1 milliards d'euros)



Source : déclarations tva, SPF Economie

Importance relative des groupes de produits de l'industrie textile
(chiffre d'affaires total 2015 = 6,1 milliards d'euros)



Source : quotes-parts estimées par Fedustria sur la base de la valeur ajoutée

CONJONCTURE GÉNÉRALE

Textile : climat économique favorable en 2015

2015 a été une bonne année pour l'industrie textile belge. Ce résultat a été rendu possible par la conjugaison de nombreuses circonstances positives. En premier lieu, nous avons connu une conjoncture favorable en Europe, tout de même le plus important marché pour les entreprises textiles belges. Plus de 85% des exportations textiles belges sont en effet destinées au marché intérieur UE. Surtout la forte croissance économique du Royaume-Uni a été une bénédiction pour le textile d'intérieur belge, du fait que ce pays représente le marché le plus important pour des groupes de produits tels que les tapis et les tissus d'ameublement. Mais le cours faible de l'euro a également été une aide supplémentaire. L'euro s'est principalement affaibli par rapport à la livre britannique et au dollar américain, ce qui diminue le coût de nos produits textiles dans ces régions. Cela a, en même temps, diminué la pression de la concurrence du dollar, qui ne provient pas uniquement des USA, mais, de plus en plus, du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient. Et enfin, aucune augmentation du prix des matières premières (fibres textiles) n'a été observée.

Tous les groupes de produits ont progressé

Le chiffre d'affaires total de l'industrie textile belge s'est élevé en 2015 à 6,1 milliards d'euros (+6,7% par rapport à 2014). Au cours des dernières années, il y avait toujours l'un ou l'autre produit qui ne profitait pas, avec les autres, de la croissance et qui enregistrait même un net recul. En 2015, tous les groupes de produits ont cependant progressé. Les deux plus importants groupes de produits en la matière, les tapis (1,8 milliard d'euros) et les textiles techniques (1,6 milliard d'euros), ont progressé respectivement de 5,7% et 1%.

Les fils, les tissus (tant les tissus pour vêtements, que les tissus d'ameublement), la bonneterie et l'ennoblissement textile ont progressé de 6 à 8%. Cela a constitué une impulsion bienvenue pour ces groupes de produits, qui avaient souvent rencontré des difficultés dans un passé récent.

L'incertitude gagne 2016

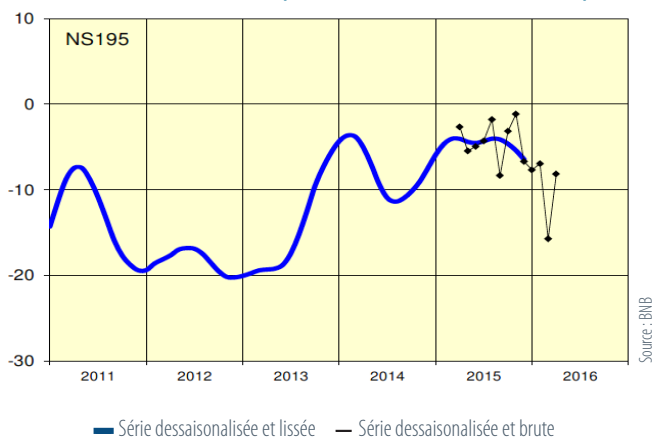
Tout au long de l'année 2015, la confiance des entrepreneurs s'est maintenue au niveau le plus élevé de ces huit dernières années, c.-à-d. depuis la Grande Récession de 2008-2009. Mais à l'approche de la fin de l'année et au début 2016, cette confiance des entrepreneurs a affiché un certain doute. Le sentiment reste positif, car le moteur de la consommation au sein de l'UE continue provisoirement de tourner. Mais le ralentissement de la croissance au niveau mondial et l'augmentation des risques pourraient toutefois provoquer un revirement dans le courant de 2016. Et, dans l'intervalle, l'euro est également devenu plus cher. Il est donc hautement improbable que les auspices favorables de 2015 se répètent également en 2016.

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2015*	15/14
Fils	776,6	824,7	+6,2%
Tissus	531,1	569,0	+7,1%
Ennoblement textile	161,6	175,0	+8,3%
Tapis	1.698,4	1.795,4	+5,7%
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	726,2	883,6	+21,7%
Bonneterie	233,5	249,7	+6,9%
Textiles techniques et autres	1.583,6	1.597,5	+0,9%
Total industrie textile	5.711,0	6.094,9	+6,7%

Source : SPF Économie sur la base des statistiques de la TVA ; nouvelle série selon nace 2008

Courbe synthétique de conjoncture dans l'industrie du textile (à l'exclusion de la confection)



Bois et ameublement : une bonne année

Le chiffre d'affaires de l'industrie de transformation du bois a augmenté de 2,2% (+3,6% en volume) en 2015 et a atteint de ce fait les 2,7 milliards d'euros. Les panneaux de bois représentent le groupe le plus important, avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros et une croissance du chiffre d'affaires de 4% en 2015. Le groupe de produits des emballages

en bois a vu son chiffre d'affaires augmenter de +4,9%, jusqu'à environ 400 millions d'euros. Les éléments de construction en bois sont restés plafonnés à 780 millions d'euros, tandis que le groupe des autres ouvrages en bois (voir ci-dessus) a enregistré une baisse du chiffre d'affaires de 2,6% (voir également le tableau).

Confiance des entrepreneurs volatile, mais en reprise

La confiance des entrepreneurs de l'industrie du bois est traditionnellement beaucoup plus volatile que dans les autres secteurs et il n'en a pas été autrement en 2015. La courbe de la confiance des entrepreneurs de l'industrie du bois est l'image inverse de celle des entrepreneurs de l'ameublement : un affaiblissement au cours de la première moitié de 2015, suivi d'une forte reprise. Début 2016, la confiance des entrepreneurs est également restée relativement à niveau. La progression de 4,2% du chiffre d'affaires des fabricants belges de meubles en 2014 avait alimenté la confiance pour 2015. Mais celle-ci ne s'est malheureusement pas réellement manifestée. La confiance des entrepreneurs de l'industrie de l'ameublement a été certainement entamée à partir de mi-2015, même si elle s'est rétablie quelque peu vers la fin de l'année. Pour l'ensemble de l'année 2015, le chiffre d'affaires a progressé de 1,9% jusqu'à atteindre 2,4 milliards d'euros, mais en volume cette progression n'a été que de 0,8% seulement.

Le consommateur a un rôle clé

Comme près de la moitié de la production de nos usines est également écoulee à l'intérieur de nos frontières, le comportement du consommateur belge revêt une importance capitale. La confiance du consommateur belge a toujours été un excellent baromètre en la matière. Dans le courant de 2015, la confiance du consommateur s'est fortement améliorée, tout comme cela a pu être observé en moyenne au sein de l'UE, mais cette amélioration ne s'est que très peu traduite dans les résultats de vente. L'augmentation limitée des commandes enregistrées dans le négoce de l'ameublement, pas plus de +1,5% en 2015, confirme ce fait.

Le mobilier d'habitation connaît une légère croissance

Le principal segment, celui du mobilier d'habitation, a connu une légère croissance de 2,5% de son chiffre d'affaires. Mais le mobilier de cuisine n'a pas suivi cette évolution en 2015 (-1,1%), alors qu'il avait justement enregistré des chiffres de croissance encourageants au cours des années précédentes. Avec une croissance de 1,5%, les matelas et sommiers se sont situés près de la moyenne du secteur. Les meubles de bureau et de magasin ont dépassé la moyenne, avec une croissance du chiffre d'affaires de 3,6%, ce qui témoigne de l'amélioration du climat d'investissement.

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2015*	15/14
Panneaux à base de bois	1.300,1	1.351,8	+4,0 %
Éléments de construction	783,8	775,6	-1,0 %
Emballages	373,0	391,3	+4,9 %
Autres ouvrages en bois	156,4	152,4	-2,6 %
Total industrie du bois	2.613,3	2.671,1	+2,2 %

Source : SPF Économie sur la base des statistiques de la TVA ; nouvelle série selon nace 2008

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

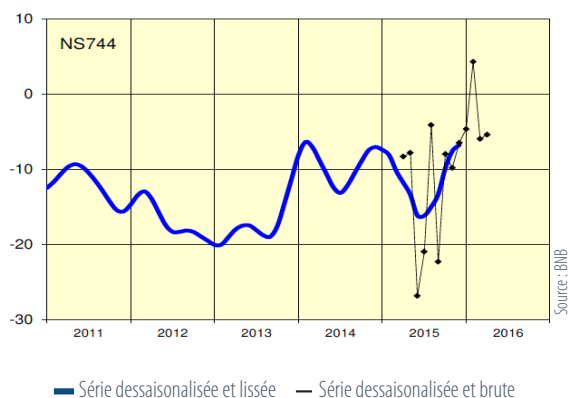
EN MILLIONS D'EUROS	2014	2015*	15/14
Mobilier d'habitation (chaises et sièges, meubles de salle à manger, de chambre à coucher, de jardin et de terrasse)	1.032,7	1.058,3	+2,5 %
Meubles de bureau et de magasin	528,6	547,5	+3,6 %
Meubles de cuisine	409,6	405,0	-1,1 %
Matelas et sommiers	382,7	388,5	+1,5 %
Total industrie de l'ameublement	2.353,6	2.399,2	+1,9 %

Source : SPF Économie sur la base des statistiques de la TVA

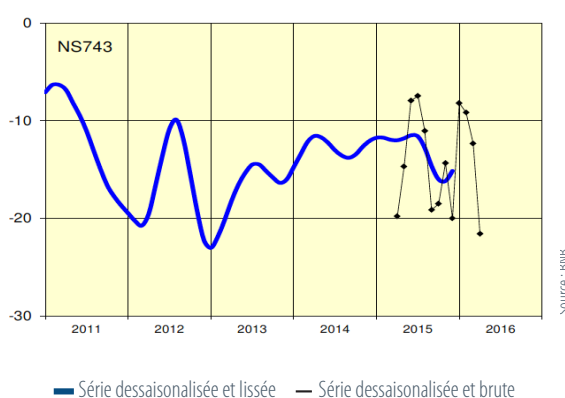
Évolution prévue pour 2016

Depuis début 2016, la confiance des entrepreneurs de l'industrie du meuble et du siège a connu une baisse constante (courbe brute), avec une inquiétante baisse brusque en mars.

Courbe conjoncturelle synthétique dans l'industrie de transformation du bois (hors meubles et sièges)



Courbe conjoncturelle synthétique dans l'industrie du meuble et du siège



ECHANGE INTERNATIONAUX

Les exportations restent la force motrice pour le textile

Un petit pays comme la Belgique ne peut créer de la prospérité que grâce à ses exportations. En 2015, les exportations textiles belges au sein de l'UE ont fortement augmenté, à savoir de +8,9%. La France, notre principal client, affiche les meilleurs chiffres de croissance (+12,6%). Pour ce qui concerne le taux de croissance de nos exportations au sein de l'UE, suivent ensuite les Pays-Bas (+9,5%), le Royaume-Uni (+6,8%), l'Allemagne (+5,5%) et l'Italie (+5,5%). Les exportations vers les USA ont également augmenté (+3%). La baisse des exportations vers les pays est-européens hors UE est frappante, avec un recul de pas moins de -19%. Les problèmes en Russie et en Ukraine n'y sont pas étrangers. Au total, les exportations de produits textiles belges ont augmenté de 8,1% au niveau mondial. Du côté des importations, par contre, une stabilisation générale (+1,5%) a été observée, de sorte que la balance commerciale s'est améliorée d'environ 700 millions d'euros pour atteindre +3,3 milliards d'euros.

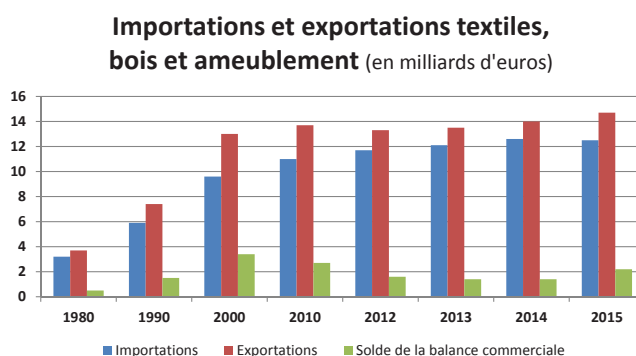
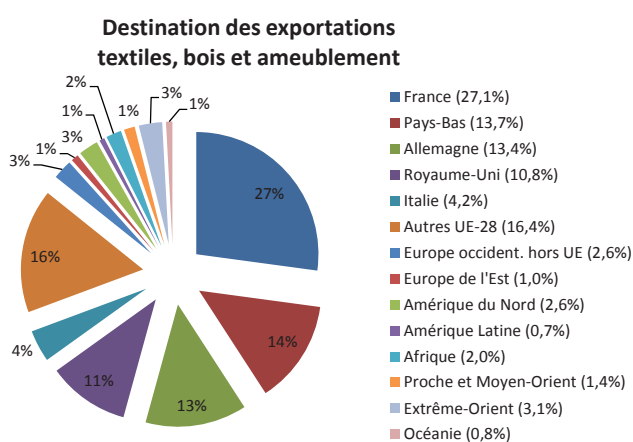
Bons résultats à l'exportation pour l'industrie de transformation du bois

L'industrie de transformation du bois est orientée en premier lieu vers le marché intérieur, mais a toutefois pu présenter également de bons résultats sur le plan des exportations en 2015 : le chiffre d'affaires des exportations a augmenté de 4,8%. Les importations, de leur côté, ont connu un quasi statu quo, bien que des augmentations spectaculaires des importations aient été enregistrées en provenance de la Pologne (+69%) et de la Chine (+5%).

Industrie du meuble, nos meilleurs voisins

Outre le marché intérieur, l'autre moitié du chiffre d'affaires provient des exportations. Et ces dernières sont dominées par trois pays acheteurs, à savoir nos trois grands pays voisins. Avec une part de 40% de nos exportations, la France est, de loin, notre plus important acheteur. Et, malgré le malaise dans l'économie française, nos exportations y ont progressé de 2,8% en 2015. Les Pays-Bas sont notre deuxième plus important client en ameublement, avec une part de 27% de l'ensemble de nos exportations d'ameublement.

C'est auprès de nos voisins du nord que nous avons encaissé les coups les plus durs pendant la crise. Et la reprise n'était pas encore au rendez-vous en 2015 : notre chiffre d'affaires y a fait du surplace. La croissance la plus forte a été enregistrée en Allemagne, notre troisième marché en importance avec une part de 10%, où les ventes d'ameublement ont progressé de pas moins de 12,5%. Remarquable également, notre progression en Italie (+11,6%) et au Royaume-Uni (+11,3%). De très bonnes performances à l'exportation sur des marchés lointains, mais certes plus modestes pour les producteurs belges, ont été enregistrées aux États-Unis (+37,5%) et au Moyen-Orient (quasiment le double). L'Europe de l'Est a, par contre, fortement déçu (-27%). Du côté des importations, la Chine reste l'acteur dominant et a progressé de 10%, alors que les importations totales d'ameublement en Belgique ont baissé de 4%. La part de marché de la Chine dans les importations d'ameublement en Belgique représente déjà 20%.

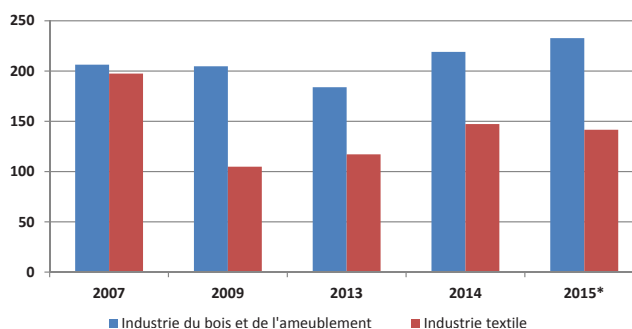


LES INVESTISSEMENTS ET LE TAUX D'OCCUPATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION

On investit encore beaucoup dans l'industrie textile belge

Le taux d'occupation de la capacité de production a augmenté et dépassé 70%, alors qu'au cours des trois dernières années, il avait toujours été inférieur à 70%. Du fait de ce taux d'occupation plus élevé et, également, de la nécessité de renouveler l'outillage en raison des nouveaux produits, les investissements ont augmenté de 20% en 2 ans dans le textile (2014 et 2015, prises ensemble). Ceci illustre la confiance dans l'avenir. En 2015, les investissements dans le textile se sont élevés à environ 140 millions d'euros, avec une part de plus en plus grande pour les investissements sur le plan de l'environnement.

Investissements dans l'industrie textile, du bois et de l'ameublement



Investissements en hausse, taux d'occupation élevé dans la transformation du bois

Au cours de ces dernières années, l'industrie de transformation du bois a été très fortement orientée vers les investissements. Après une augmentation de près de 43,6% en 2014, les investissements ont encore augmenté d'environ 5% en 2015. Un taux élevé d'occupation de la capacité de production s'observe également. Depuis le deuxième trimestre de 2015, celui-ci s'est maintenu au-dessus de 80%.

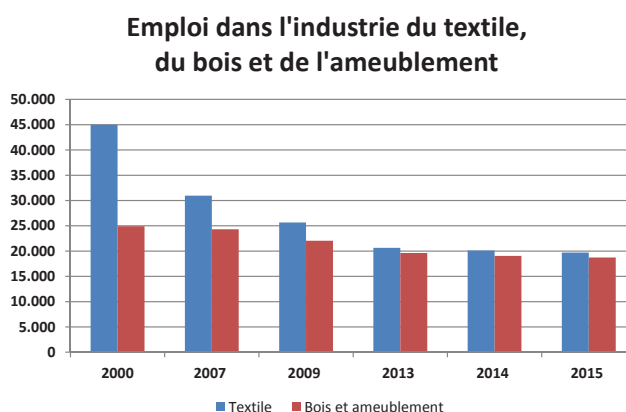
Et dans l'industrie de l'ameublement

Les entreprises d'ameublement ont investi en 2015 pour près de 85 millions d'euros, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2014, ce qui suffit toutefois tout juste à compenser la diminution de cette année-là (-8,9%). Un important incitant aux investissements a été le taux élevé d'occupation de la capacité de production, qui, avec 82%, a été le plus élevé de ces cinq dernières années.

L'EMPLOI

Après les pertes d'emplois massives depuis la crise financière, l'emploi reste stable dans le textile

Dans les années de crise 2008-2009, l'emploi dans l'industrie textile belge a diminué de 5.500 unités en un an et demi à peine. Au cours du premier trimestre de 2015, l'emploi dans l'industrie textile belge a augmenté pour la première fois depuis trente ans. Ce niveau élevé s'est plus ou moins maintenu (environ 20.000 emplois directs) au cours des trimestres suivants, ce qui représente tout de même une énorme performance, à la lumière de l'importante perte d'emplois au cours des années de crise.



Emplois à niveau pour l'industrie de la transformation du bois et de l'ameublement

En 2015, l'emploi dans l'industrie belge de l'ameublement a représenté 11.150 personnes, réparties dans environ 850 entreprises. Il s'agit d'une baisse du nombre de travailleurs de 180 unités par rapport à l'année précédente. Dans la transformation du bois, l'emploi n'a connu qu'un léger repli d'environ 100 unités : le secteur occupe maintenant 7.590 travailleurs.

PERSPECTIVES

Malgré les efforts du gouvernement et une année 2015 relativement positive, la position concurrentielle des entreprises reste désavantageuse. Le sentiment qui règne au sein de nos secteurs demeure dans son ensemble modérément positif, car le moteur de la consommation au sein de l'UE continue provisoirement de tourner. Mais le ralentissement de la croissance partout dans le monde et l'augmentation des risques (problématique des réfugiés, menace terroriste, conséquences du Brexit, l'espace Schengen sous pression, entrave aux échanges commerciaux, etc.) pourraient bien provoquer un renversement de perspective au cours de 2016. Il n'existe toutefois pas d'alternative au marché unique au sein d'une UE qui a pris toute la mesure des événements actuels afin d'aller de l'avant et de devenir meilleure et plus forte. Les chefs d'entreprises attendent beaucoup des mesures prises par le gouvernement pour alléger les charges sur le travail dans le cadre du tax shift. Mais l'inflation croissante (uniquement en Belgique) fait que l'indexation des salaires aura lieu bien plus rapidement que prévu, ce qui vide partiellement le saut d'index de sa substance. Fedustria plaide par conséquent, entre autres, pour une adaptation urgente de la loi sur la compétitivité de 1996, afin d'éviter de futurs dérapages salariaux et à terme, d'éliminer entièrement le handicap historique du coût salarial accumulé avant 1996 (à savoir 12,5%). Sur le plan de l'énergie, le gouvernement fédéral est tenu d'élaborer le plus rapidement possible la norme énergétique promise, de sorte que les prix énergétiques ne soient pas plus élevés pour nos entreprises que pour celles de nos pays voisins/nos concurrents. Lors de la mise en œuvre de la norme énergétique, les Régions devront aussi assumer une importante responsabilité. ●

Section rédigée par GO4CIRCLE, Fédération des entreprises de l'économie circulaire

Montée en puissance de l'économie circulaire en Belgique : la Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement devient GO4CIRCLE

Le 23 juin 2016, la FEGE a dévoilé son nouveau nom : Go4Circle devient LA fédération professionnelle des entreprises de droit privé en Belgique plaçant l'économie circulaire au centre de leur fonctionnement. L'économie circulaire permet à ses membres de transformer les déchets en de nouvelles ressources afin de les réincorporer dans des circuits économiques.

L'analyse financière du secteur montre néanmoins des tensions fortes qui affectent les entreprises de gestion de l'environnement et qui devraient alerter le législateur. Dans un contexte économique et législatif difficile qui exige un haut niveau d'investissement, un nouveau départ s'esquisse néanmoins pour les entreprises de droit privé qui s'associent en faveur de l'économie circulaire.

GO4CIRCLE DEVIENT UN ACTEUR CLÉ DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fermer les cycles de matériaux et développer une vraie économie durable

Go4Circle exhorte dès maintenant les entreprises à anticiper la manière de gérer tous leurs produits en fin de vie. Synthétisant la problématique de l'économie circulaire, la Ministre flamande Joke Schauvliege s'exprimait ainsi devant la presse : "Go4Circle résume parfaitement la politique des matériaux et des déchets. Notre ambition est de fermer les cycles de matériaux pour parvenir à une économie durable".

ANALYSE FINANCIÈRE SECTORIELLE

Une analyse financière sectorielle⁽¹⁾ décrit l'évolution du secteur des Grandes Entreprises de la Gestion de l'Environnement en Belgique sur une période de cinq ans (2010-2014⁽²⁾) à travers les situations de 175 sociétés membres de Go4Circle.

Passant en revue les données financières et comptables des principales sociétés du secteur (chiffre d'affaires, résultat après impôts et effectif moyen du personnel), les résultats montrent un secteur sous fortes tensions.

Rappelons que cette analyse financière a été conçue pour répondre à la demande de différentes catégories de lecteurs :

- Les sociétés du secteur qui situent leur activité, par rapport à leurs collègues, à la concurrence;
- Les observateurs de la vie économique qui trouvent une information financière ciblée et actualisée sur un secteur actif de l'économie belge.

(1) *Analyse Financière Sectorielle : les Grandes Entreprises du secteur de la Gestion de l'Environnement en Belgique : Exercices 2010-2014*, Guy Parmentier (Auditeur), Edition Octobre 2014.

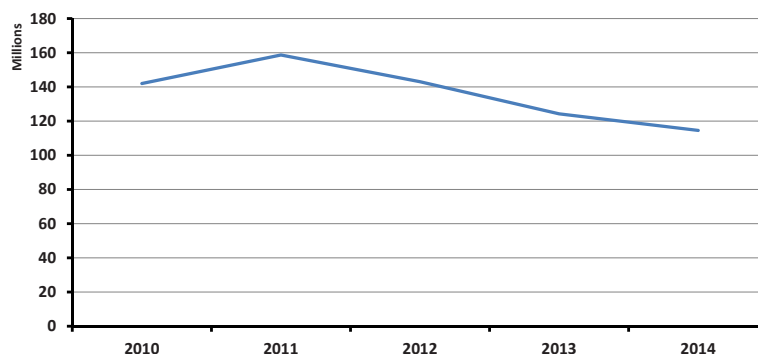
(2) Les données 2014 sont disponibles pour 169 sociétés.

Prenons 3 paramètres économiques essentiels :

- **Une érosion régulière de l'indicateur EBIT**

L'indicateur EBIT (Earnings Before Interests and Taxes) affiche une dégradation constante depuis 2011.

Earnings Before Intrest and Taxes (EBIT) (en millions d'euros)

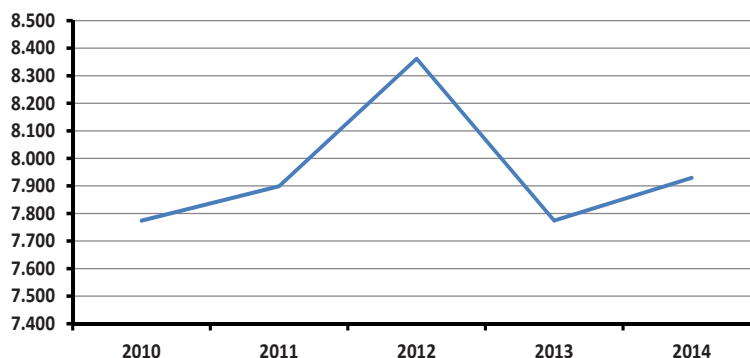


Source : GofCircle

- **Une évolution fluctuante de l'effectif moyen du personnel**

Le secteur est marqué par de grands écarts dans l'effectif des entreprises. Les 10 premières entreprises du secteur représentent 74,31% de l'ensemble du secteur en 2014.

Effectif moyen du personnel

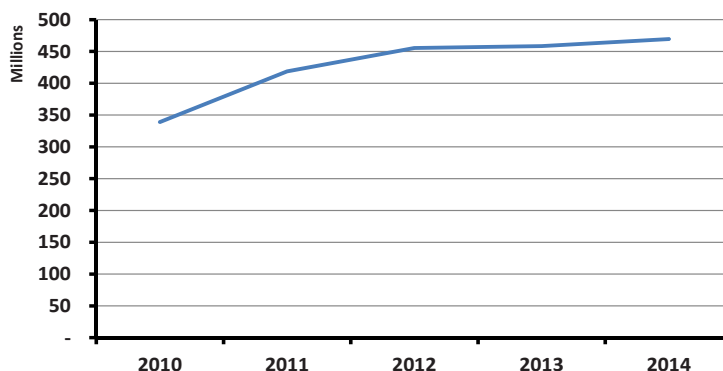


Source : GofCircle

- **Une augmentation des frais de personnel**

Le secteur de l'économie circulaire doit faire face à une augmentation continue et marquée des frais de personnel.

Frais de personnel (en millions d'euros)



Source : GofCircle

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF DIFFICILE

Investir dans l'innovation et l'extension des activités

Pour faire face aux contraintes économiques qui pèsent sur le secteur, une enquête de conjoncture de Go4Circle montre que les entreprises impliquées dans l'économie circulaire misent sur l'investissement. D'une part, dans l'extension des activités, et d'autre part, dans l'injection de moyens additionnels dans des projets de recherche et développement privés.

Surmonter une situation économique qui reste précaire et un contexte législatif tendu

Le secteur de la gestion des déchets investit son énergie dans un contexte marqué par des points de tension forte.

Citons-en trois :

- **Des postes vacants toujours libres** : le secteur rencontre souvent des difficultés à remplir des postes vacants. Werner Annaert, Directeur Général de Go4Circle, expose ainsi la problématique à laquelle est confronté son secteur professionnel : *"Nous demeurons un secteur employant de nombreux travailleurs faiblement qualifiés. Mais trouver des collaborateurs dotés d'une bonne attitude à l'égard du travail n'est pas une sinécure"*.
- **Les nouvelles initiatives législatives entravent le bon fonctionnement du secteur** : de nouvelles dispositions légales ont vu le jour en Belgique qui compliquent la vie des entreprises actives dans l'économie circulaire, à l'exemple de la nouvelle taxe kilométrique qui a entraîné une hausse des coûts essentiellement de la collecte sélective des déchets.
- **Le dossier complexe de la collecte des terres polluées** : l'enquête a également dévoilé que le secteur s'attendait à peu de grands changements dans la collecte et le traitement des déchets. En ce qui concerne la gestion des terres polluées, le secteur se montre moins positif puisque le traitement des terres en Belgique doit faire face à une tendance négative.

UN SECTEUR TOURNÉ VERS L'AVENIR

Le secteur dont Go4Circle représente les intérêts est donc marqué par des tensions fortes, à la fois endogènes et exogènes à son domaine d'activité. Les membres de cette fédération s'investissent et investissent néanmoins fortement dans la construction d'un système promouvant au quotidien une vraie économie durable.

Selon Werner Annaert : *"Notre volonté est (aujourd'hui) de mettre en relation les différents acteurs, pour leur permettre de fermer ensemble des cycles de matériaux et d'énergie"*. ●

Section rédigée par FETRA, la fédération des industries transformatrices de papier et carton

La fabrication et la transformation de papier et de carton en 2015

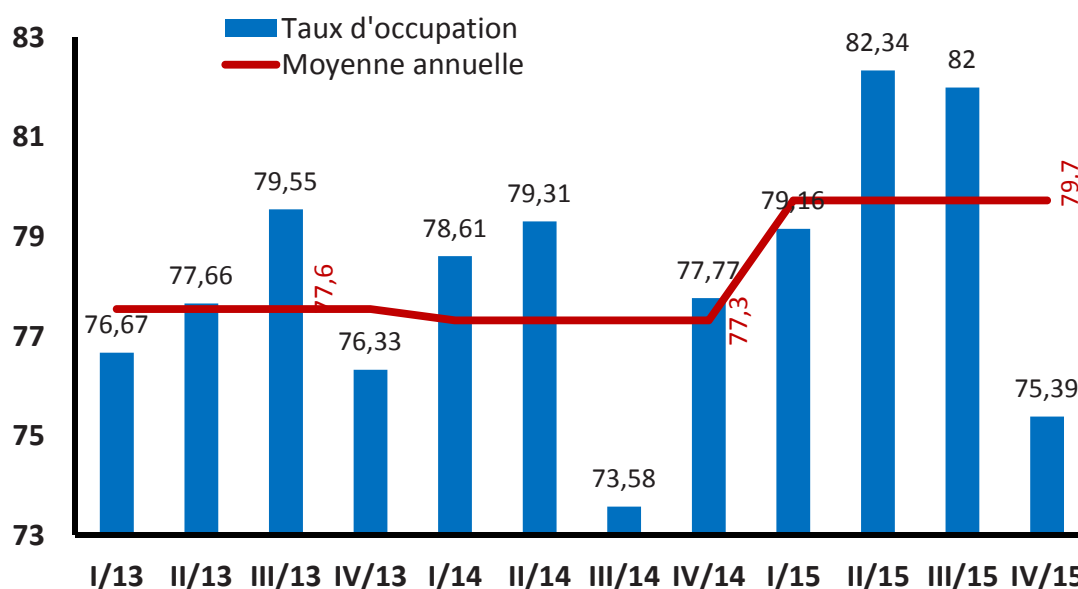
L'activité du secteur s'est inscrite dans le sillage de l'économie belge, marquée par une expansion modérée mais positive. En 2015, la consommation a joué un rôle important dans la croissance du pays et ce malgré les mesures de modération salariale qui ont été prises. Plusieurs facteurs ont contribué à l'érosion du pouvoir d'achat, comme l'évolution de l'emploi, la baisse du taux d'épargne et la faiblesse de l'inflation.

Le marché du papier et du carton d'emballage est en plein essor sous l'influence du commerce en ligne. En revanche, sur le marché du papier graphique, la numérisation croissante pèse de tout son poids sur la demande.

Le secteur de la transformation du papier et du carton a connu au cours de l'année une croissance favorable avant de quelque peu s'essouffler dans le courant du dernier trimestre.

Au cours des deuxième et troisième trimestres, le taux d'occupation de la capacité de production a atteint, voire même dépassé les 82%, avant de décroître dans le courant du dernier trimestre.

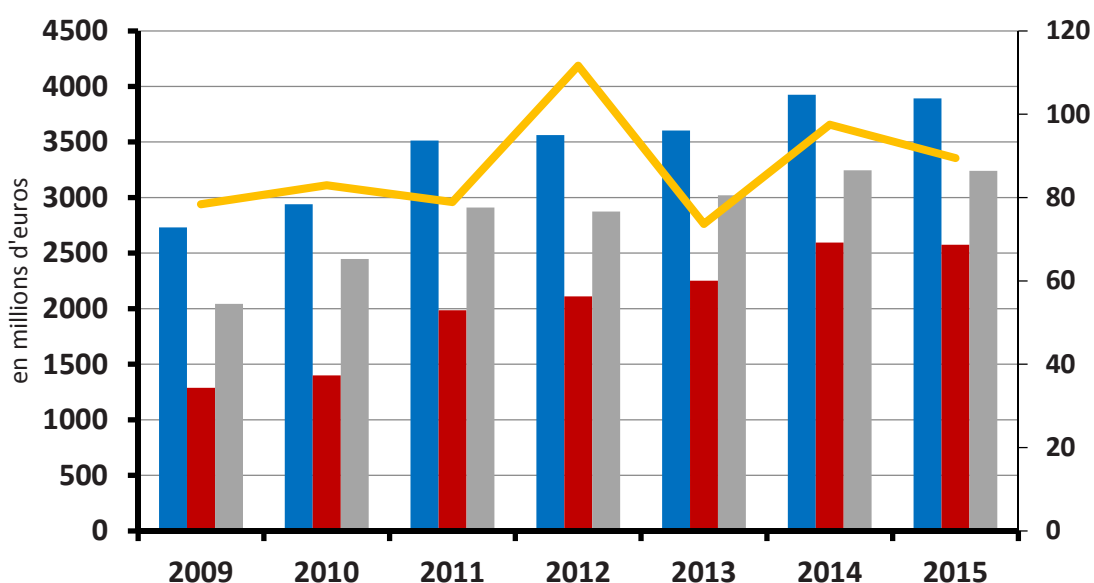
Après plus de 9 mois d'activité soutenue, l'évolution de la moyenne annuelle affiche ainsi une progression de +3.10% par rapport à l'an dernier.



Source : BNB – Enquête de conjoncture

Au regard des déclarations faites par les entreprises à la TVA, les résultats, qui sont encore toutefois provisoires⁽¹⁾ au moment de la réalisation du présent rapport, font état d'un chiffre d'affaires de 3,895 milliards en 2015, soit quelque peu inférieur à celui enregistré l'an dernier (3,926 milliards d'euros en 2014). En comparaison avec l'exercice précédent, les exportations n'ont que très sensiblement fluctué : 2,575 milliards d'euros en 2015 contre 2,595 milliards en 2014. Sur le plan des importations, on enregistre une diminution par rapport à l'an dernier (3,230 milliards d'euros en 2015 contre 3,246 milliards d'euros en 2014).

Les investissements des entreprises, qui en 2014 avaient connu un accroissement significatif, se sont contractés : 89,465 millions d'euros (97,503 millions d'euros en 2014). ●



Source : SPF économie — déclarations à la TVA

(1) Statistiques TVA 2015 = 9 mois définitifs + 4^e trimestre provisoire

Section rédigée par FEVIA Wallonie, l'aile régionale wallonne de la Fédération de l'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire wallonne

En 2015, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne a baissé de 0,8 % pour atteindre 7,9 milliards d'euros. L'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 20.642 travailleurs. Cela représente une augmentation de 1% par rapport à 2014. Les exportations de l'industrie alimentaire ont baissé de 2,3% par rapport à 2014. La balance commerciale s'est soldée en 2015 par un excédent de 861 millions d'euros.

Indicateurs	2015*	Δ2014	Part dans l'industrie 2015
Chiffre d'affaires****	€ 7,854 mia	-0,8%	18,2%
Investissements ***	€ 362 mio	+19,0%	23,9%
Exportation	€ 4,246 mia	-2,3%	9,9%
Importation	€ 3,385 mia	-2,2%	/
Solde balance commerciale	€ 861 mio	-2,7%	/
Postes de travail **	20.642	+1,0%	17,2%
Equivalent temps plein**	17.013	+0,8%	16,4%
Lieux de travail **	1.457	-0,7%	28,9%

* Estimations pour 2015 sur la base de chiffres provisoires

** Estimation pour 2015 sur base des taux de croissance des statistiques centralisées Q2 2014

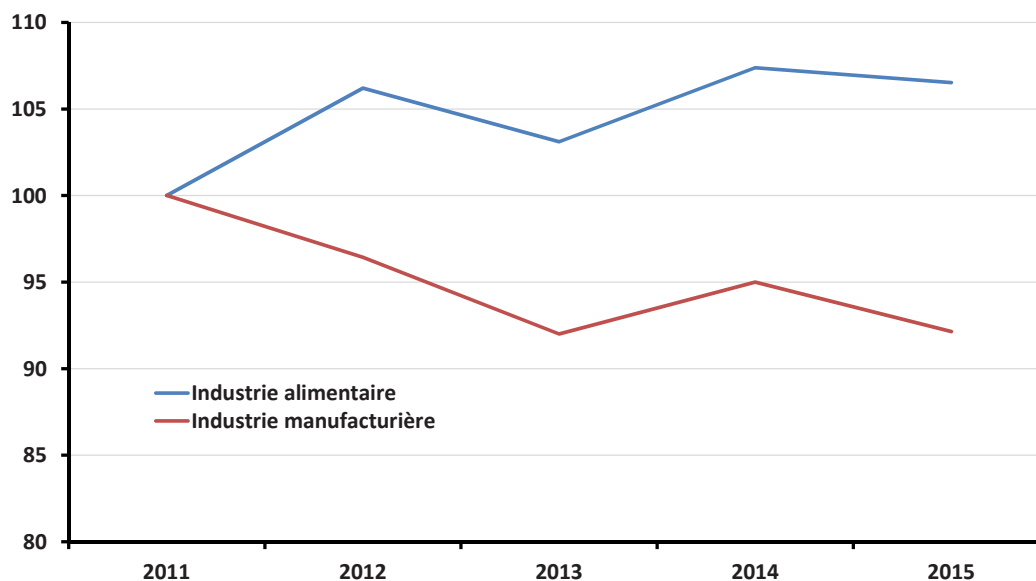
*** Seulement connu pour la Wallonie et Bruxelles ensemble.

**** Estimation sur la base de la part du nombre de travailleurs en Wallonie.

**** Valeur connue pour les denrées alimentaires, estimation pour les boissons

Le renforcement de la croissance de l'industrie alimentaire dépendra du succès de ses exportations. Il est clair que la compétitivité de l'industrie alimentaire est sous pression. Malgré le «tax-shift», les coûts salariaux de l'industrie alimentaire restent 17,4% plus élevés que ceux de nos pays voisins. A cela s'ajoute la fiscalité indirecte (accises, TVA...), les surcoûts énergétiques (plus particulièrement pour les petites entreprises intensives en énergie) et la redevance kilométrique.

Figure 1 - Croissance annuelle du chiffre d'affaires Wallonie (index 2008=100)



Source : Déclarations TVA, DGSE

Le chiffre d'affaires a baissé en 2015

En 2015, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne a baissé de 0,8% pour atteindre 7,9 milliards d'euros⁽¹⁾. Néanmoins, la croissance reste nettement plus élevée que dans les autres secteurs industriels en Wallonie (-3%). La baisse du chiffre d'affaires s'explique par une diminution des prix à la production de l'industrie alimentaire wallonne.

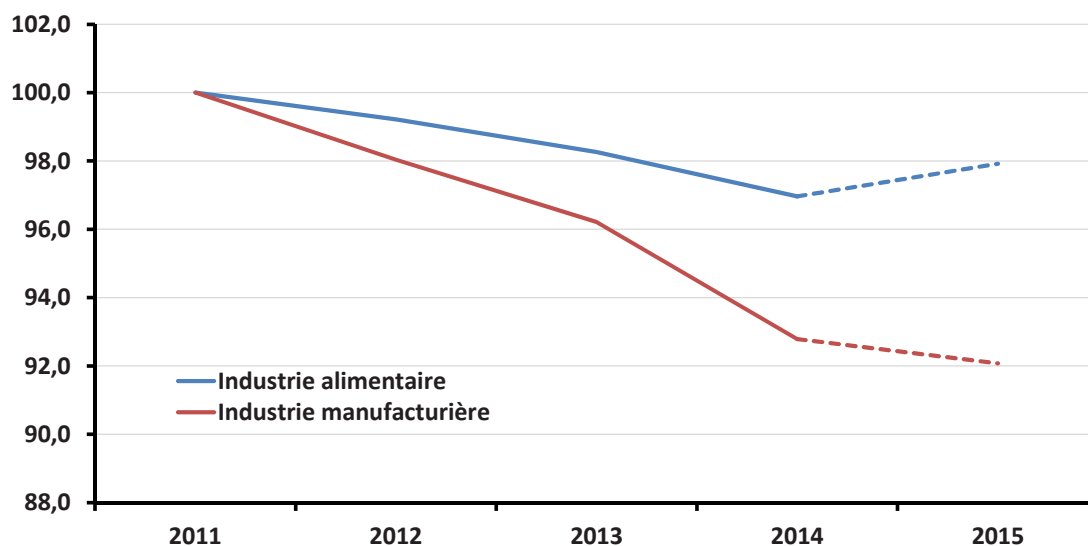
En 2015, le volume de production de l'industrie alimentaire a augmenté de 6,2%. Pendant la période 2011-2015, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 6,5% dans l'industrie alimentaire et -7,9% dans l'industrie manufacturière.

L'emploi a augmenté en 2015

En 2015, l'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 20.642 travailleurs. Cela représente une augmentation de 1% par rapport à 2014. Sur la période 2011-2015, l'emploi a diminué de 2%. En 2015, l'industrie manufacturière wallonne occupait un total de 120.275 salariés. Cela représente une diminution de 0,8% par rapport à 2014. L'emploi dans l'industrie manufacturière a lui chuté de presque 8% sur la période 2011-2015.

L'industrie alimentaire se présente donc de plus en plus comme un des piliers de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie wallonne. En 2015, L'emploi dans l'industrie alimentaire wallonne représentait près de 17,2% de l'emploi industriel wallon (en 2005 seulement 15,5%). En 2015 l'emploi a progressé plus fort en Wallonie qu'en Flandre où il a baissé de 0,6%.

Figure 2 : Croissance annuelle de l'emploi en Wallonie (index 2011=100)



Source: ONSS (statistiques décentralisées), estimations OFEA

Le vieillissement a un impact important sur l'industrie alimentaire en Wallonie. Le nombre total de travailleurs reste plus ou moins stable, mais la proportion de personnes de moins 50 ans est en baisse. Au cours des 5 à 10 prochaines années, une grande proportion de personnes de plus de 50 ans prendra sa retraite. Trouver de la main-d'œuvre jeune et bien qualifiée est donc une priorité pour l'industrie alimentaire wallonne.

(1) Estimations FEVIA sur base de données provisoires.

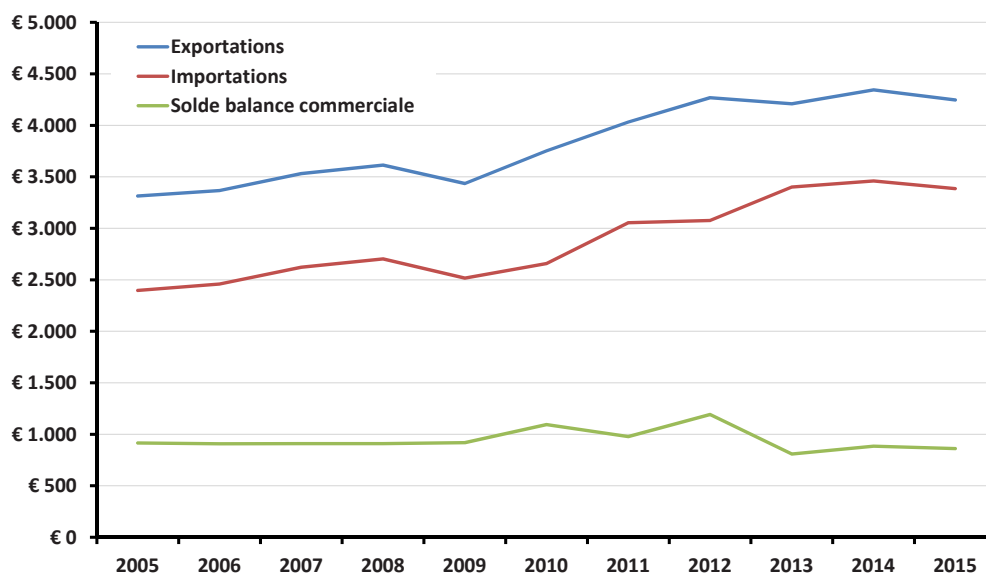
Export, moteur de la croissance ?

L'exportation de l'industrie alimentaire a diminué de 2,3% par rapport à 2014. La balance commerciale s'est soldée en 2014 par un excédent de 861 millions d'euros.

En 2009 il y a eu une diminution des exportations de 4,9%. Par rapport à la contraction des exportations totales de biens en 2009 (-16,4%), l'industrie alimentaire a pu limiter l'impact de la crise économique. Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne ont fortement augmenté après la crise de 2009. Entre 2009 et 2012, la valeur totale des exportations a augmenté de 24,2% en atteignant près de 4,2 milliards d'euro. Depuis 2012 les exportations de l'industrie alimentaire restent plus ou moins stables.

Sur la période 2005-2015, les importations ont augmenté à peu près proportionnellement aux exportations, maintenant une balance commerciale positive pour l'industrie alimentaire. De cette façon, l'industrie alimentaire contribue de manière significative à la balance commerciale wallonne.

Figure 3 : Évolution du commerce extérieur des denrées alimentaires Wallonie (en millions d'EUR)



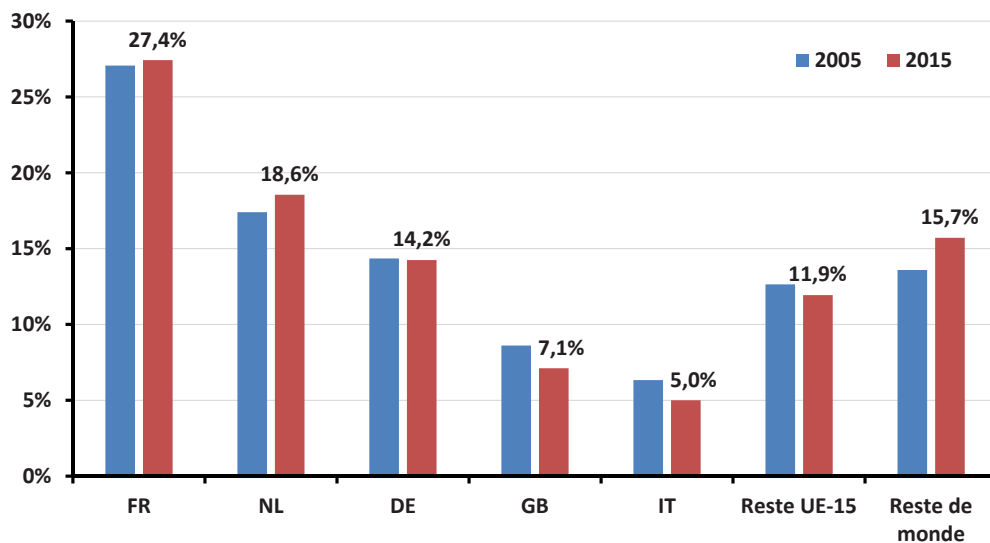
Source: BNE-FIN (concept national), codes IIC02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22

Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne restent principalement concentrées sur l'Union européenne et plus encore sur nos voisins directs avec 60,2% de l'ensemble de nos exportations (fig. 4). Néanmoins, la part de l'Europe de l'Est et les marchés en dehors de l'Europe ont augmenté depuis 2005. En 2015, 15,7% des exportations de l'industrie alimentaire wallonne étaient orientées vers les pays hors de l'UE-15 alors qu'en 2005 seuls 13,6% des exportations étaient orientées vers ces marchés.

Par rapport à 2014, les pays lointains vers lesquels on a enregistré une forte augmentation des exportations sont les États-Unis (+17,1%, principalement des boissons), la Chine (+27,4%, principalement des préparations de fruits et légumes) et le Japon (+4,3%, principalement des préparations de fruits et légumes). Cette croissance, due au potentiel que représentent ces marchés, est prometteuse pour les exportations wallonnes.

Pour le moment, la concentration des exportations vers les pays voisins comporte certains risques. En 2015, les exportations vers l'Allemagne et le Royaume-Uni ont baissé. Point positif : à long-terme les exportations de l'industrie alimentaire se sont clairement diversifiées (comme expliqué dans le paragraphe précédent).

Figure 4 : répartition géographique de l'exportation de l'industrie alimentaire (Wallonie)



Source: BNB-ICN (concept national), codes NCO2.03.04.07.09, 10, 11, 13 à 22

En ce qui concerne la répartition des exportations par sous-secteurs, on constate une répartition équilibrée entre les catégories de produits, avec toutefois une part plus importante du secteur laitier (figure 5). Cette diversification des exportations est un atout pour l'industrie alimentaire wallonne : une baisse d'exportation dans une catégorie peut ainsi être compensée par une hausse dans une autre catégorie.

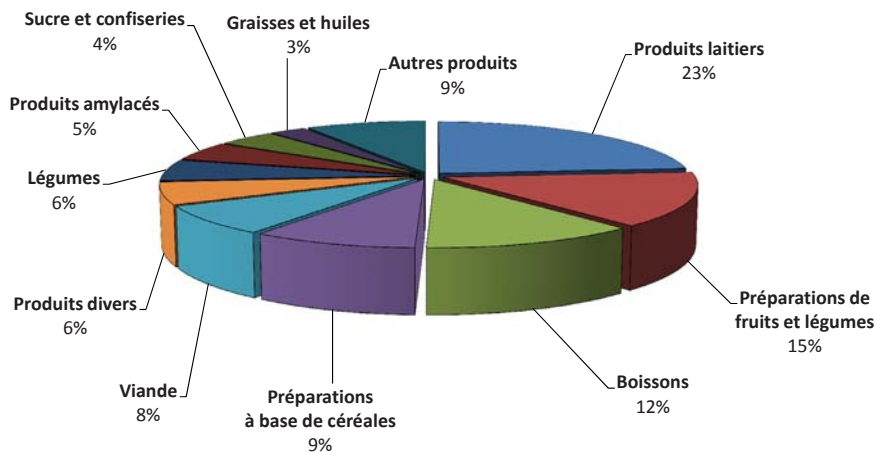
La baisse des exportations de 2,3% est expliquée par la baisse des exportations des produits de première transformation et plus particulièrement les produits laitiers. Un « effet prix » explique pour une grande part la baisse des exportations en 2015. Par exemple, en valeur, les exportations du lait et de la poudre de lait ont baissé de 23,2%, par contre, en volume les exportations ont seulement baissé de 2,2%.

Le marché d'Europe occidentale a un potentiel de croissance limité. Si l'industrie alimentaire wallonne veut encore grandir, il est crucial de percer sur les marchés d'exportation plus lointains. « Les produits phares belges », tels que la bière et le chocolat, peuvent jouer un rôle important dans « l'ouverture des portes » pour les autres produits alimentaires.

Afin de consolider et de renforcer sa croissance, l'industrie alimentaire belge a besoin

d'une meilleure visibilité et d'une image forte, particulièrement dans les pays d'exportation plus lointaine. C'est pourquoi FEVIA a mis au point un concept d'image de marque cohérent « Food.be – Small country. Great food », afin de promouvoir l'industrie alimentaire belge comme LA référence dans le monde entier pour sa qualité, sa diversité et son innovation. ●

Figure 5 : Exportations par groupe de produits - Wallonie (2015)



Section rédigée par la FIV, la fédération de l'industrie verrière

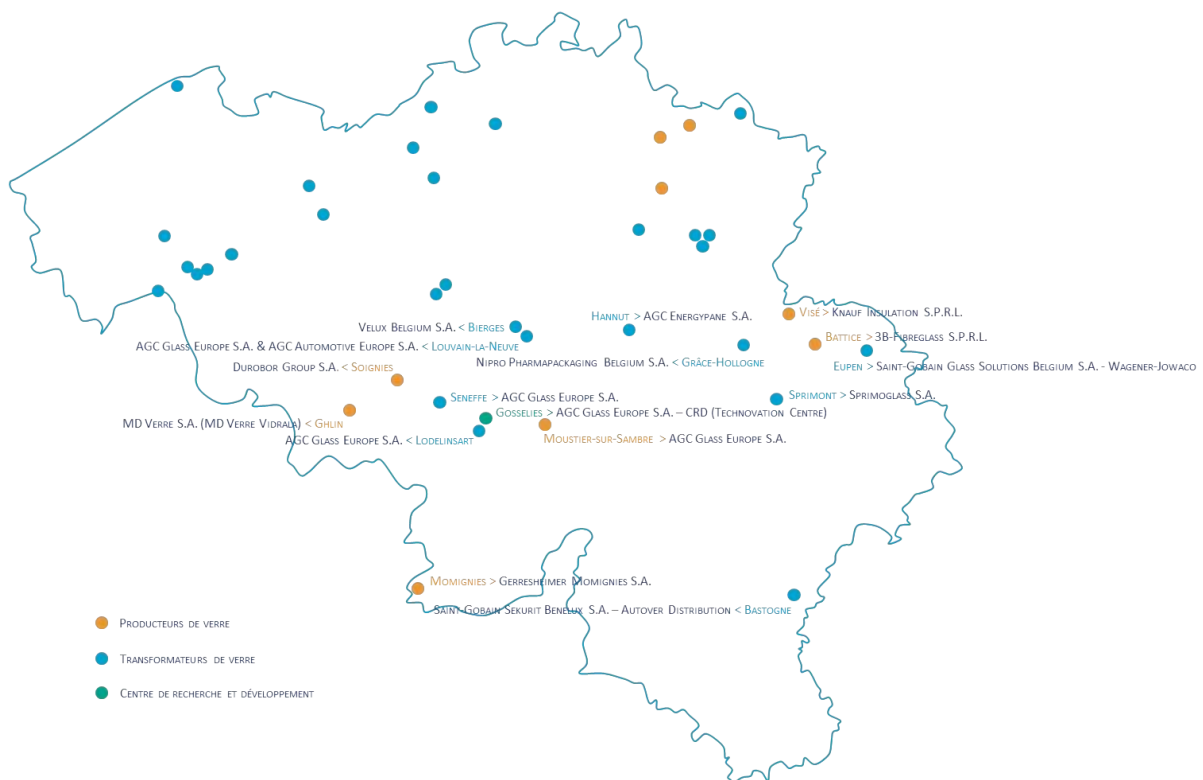
L'industrie du verre

Les industries verrières, diverses et variées

La Wallonie est une terre de verriers. On y dénombre 6 sites dotés de fours de production et une douzaine de sites de transformation. Les produits sont généralement classés en trois grandes catégories : «verre plat», «verre creux» et «verres spéciaux». Les applications principales du verre plat sont le bâtiment, l'automobile, la production d'énergie solaire et les technologies de l'information et de la communication. Le verre creux belge – entièrement wallon – regroupe les fabricants de bouteilles, flacons et gobeletterie. Les verres spéciaux englobent diverses applications dont les fibres de verre textiles, la laine de verre, le verre cellulaire, le pharmaceutique, etc.

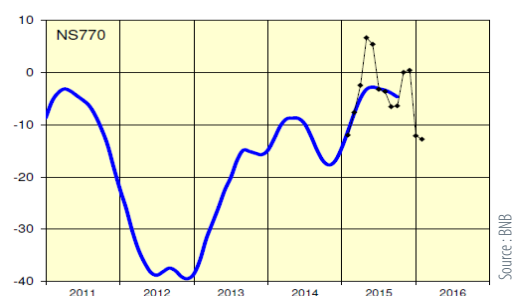
En 2013, le chiffre d'affaires de l'industrie du verre belge atteignait 2.285.640.000 euros pour une valeur ajoutée brute de 537 millions d'euros, soit un ratio de 23%.

L'industrie du verre en Wallonie



La courbe de conjoncture du secteur hésite

La courbe de conjoncture du secteur établie par la BNB a repris quelques couleurs début 2015, soit une quinzaine de points de la courbe synthétique lissée. L'indicateur reste toutefois négatif et la tendance est repartie à la baisse au cours de la seconde partie de l'année 2015. Il faut remonter au début 2010 pour retrouver une valeur positive de la courbe. La situation reste fragile mais le creux catastrophique de 2012 s'éloigne petit à petit.

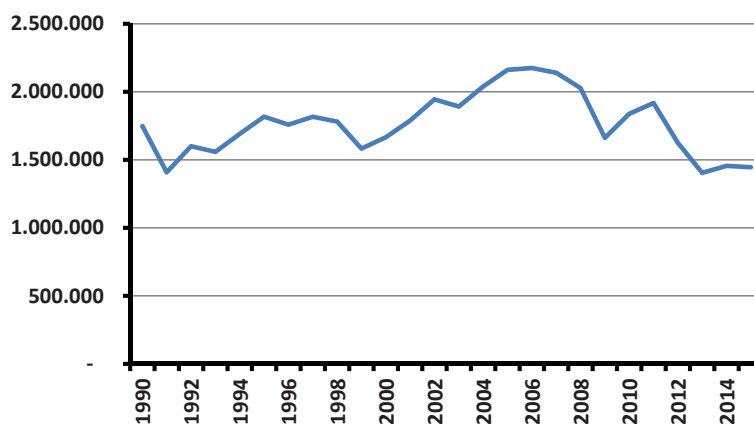


La production nationale chute

Le volume de la production nationale de verre, i.e. les tonnes de verre fondu sorties des fours verriers, a baissé de 30% sur les dix dernières années (2005-2015). Les années 2005 à 2007 ont connu un pic de production dépassant largement les deux millions de tonnes annuelles. Un début de reprise a été observé en 2010-2011 avant une dégringolade marquée par la fermeture de plusieurs outils : le site de Saint-Gobain

Sekurit à Auvélais a stoppé ses activités en 2013, suivi en 2014 par les sites d'AGC Glass Europe à Roux et de Saint-Gobain Glass à Auvélais, et par le site d'AGC Glass Europe à Athus en 2015.

Production belge (en tonnes de verre fondu)



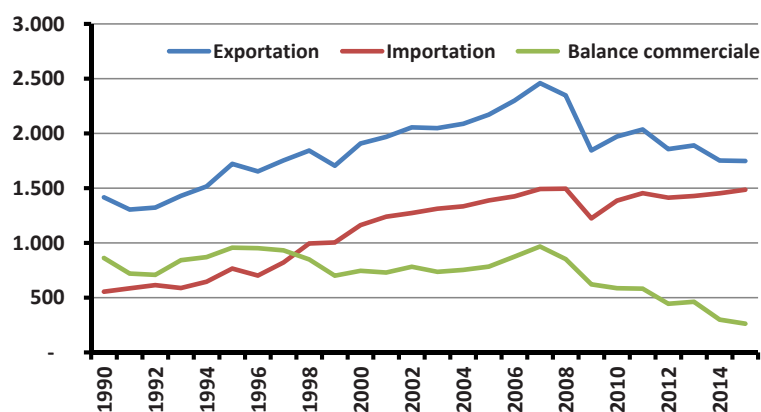
Source : membres FIV

Les exportations et importations belges

Les exportations, vitales pour le secteur verrier, souffrent toujours de la crise. Après avoir connu une croissance linéaire de 1980 à 2007 (+5%/an), la tendance est à la baisse depuis 2008 malgré un léger redressement en 2010 et 2011 et une stabilisation en 2015. A l'inverse, les importations sont revenues à leur niveau d'avant crise avec une hausse de 2,3% entre 2014 et 2015. Bien qu'en forte régression, la balance commerciale du secteur

affiche un solde positif de 262 millions d'euros en 2015.

Exportations et importations verrières de et vers la Belgique, balance commerciale



Source : BNB

Nos concurrents sont principalement européens avec 83,7% des importations en valeur en 2015, suivis de l'Asie avec 8,7% et de l'Amérique avec 7%. Le trio de tête est formé par l'Allemagne (19%), les Pays-Bas (16,8%) et la France (16,7%). Si on analyse les exportations belges en 2015, nos clients principaux sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas (respectivement quelques 23,8%, 22,3% et 13% de nos exportations en valeur). Ces trois pays représentent à eux seuls 59,1% de nos ventes à l'étranger, l'ensemble des pays européens 89,4%, le reste du monde 10,6% dont 4,5% pour le continent américain, 4,2% pour l'Asie et 1,5% pour l'Afrique.

L'industrie verrière belge exporte donc principalement vers l'Europe. C'est un marché extrêmement concurrentiel et à faible croissance qui nous désavantage. Les crises intra et extra-européennes n'améliorent pas la situation. D'un point de vue économique, une sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni risque d'avoir un impact négatif sur nos exportations qui y atteignaient 6,4% en 2015. La Grèce, toujours en grandes difficultés, représente un demi-pourcent des exportations verrières belges tandis que la Turquie, qui sort d'un coup d'État, compte pour 1,3% de nos exportations.

Le secteur investit

L'industrie du verre est ainsi fortement exposée à la concurrence. D'où l'absolue nécessité pour le secteur de rester compétitif. La pression sur les prix est constante et, pour assurer sa survie, il doit innover sans cesse en améliorant les procédés de production, en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre.

Les durées de vie des outils de production étant particulièrement longues, les investissements du secteur verrier sont hautement capitalistiques, très irréguliers et programmés de longue date. En 2013, les investissements bruts du secteur atteignaient 94,11 millions d'euros, soit près de 12.000 euros par personne occupée.

L'emploi : l'industrie verrière engage

Pour la première fois depuis plusieurs années, et malgré une crise qui s'éternise, l'emploi total est en hausse de 2,4% en 2015 par rapport à l'année précédente (7.518 emplois directs), chez les ouvriers (+1,1%, 5.144 emplois directs) comme chez les employés (+5,1%, 2.374 emplois directs).

L'industrie du verre souffre. Sur les dix dernières années, l'emploi total a baissé de 22%;

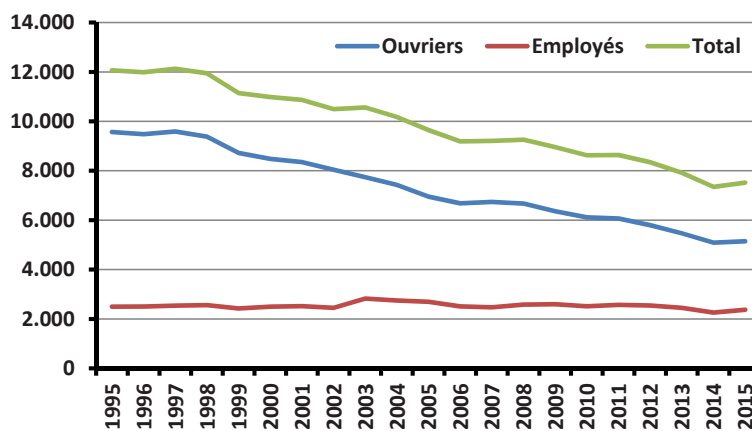
la chute est dramatique chez les ouvriers: - 28%. Le nombre d'employés, lui, est relativement stable sur les 20 dernières années. En 2015, les ouvriers représentent 68% des personnes occupées par le secteur. Ils étaient 79% il y a 20 ans. En un mot, le secteur verrier se désindustrialise.

Sécurité, langues et technique : le secteur forme

Basé à Jumet, CEFOVERRE est le centre de compétence de l'industrie du verre. Il forme les travailleurs des entreprises produisant ou transformant les produits verriers, des demandeurs d'emploi aux métiers du secteur, ainsi que des étudiants et des enseignants des sections techniques et professionnelles, en les sensibilisant aux processus industriels de l'industrie du verre.

Le centre de formation est géré paritairement par les entreprises verrières, le Fonds de sécurité et d'existence pour l'industrie du verre, l'Enseignement, les partenaires sociaux et le Forem.

Emploi 1995-2015



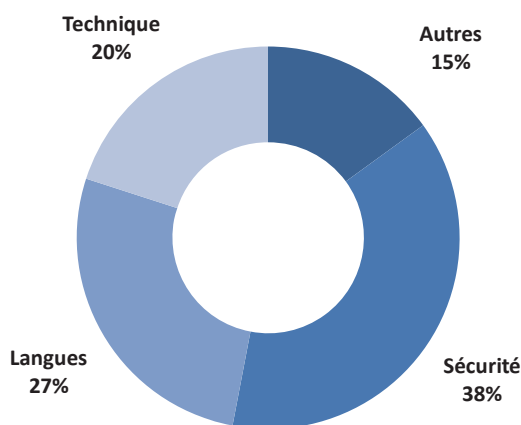
Source: OHS/INIS

Depuis 2002, CEFOVERRE est labellisé «Centre de compétence - CDC» et fait partie du réseau des 25 centres de compétence de la Région wallonne. Outre ses activités de formation, le label «CDC» confère à CEFOVERRE un ensemble d'autres missions comme la veille sur l'évolution des métiers, l'information et la sensibilisation ou l'Approche Qualité.

Malgré un contexte économique difficile, CEFOVERRE a pu maintenir et développer un haut taux d'activité grâce à la diversification et la spécialisation de son catalogue de formations. Près de 46.000 heures de formations ont ainsi été dispensées à plus de 3.800 stagiaires en 2015. 38% des thématiques enseignées concernent la sécurité.

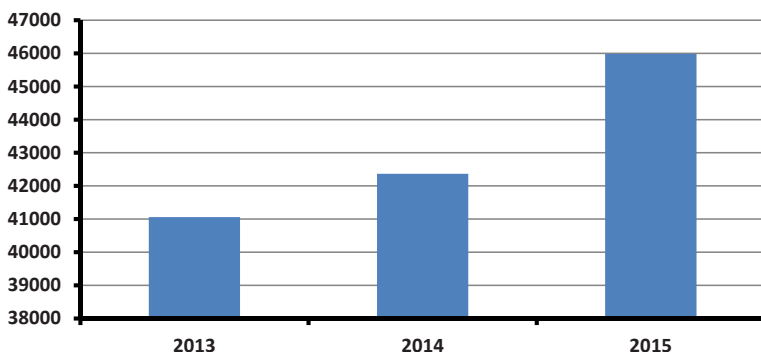
Le secteur verrier comportant de nombreuses multinationales, l'apprentissage des langues dont le français, le néerlandais, l'espagnol, l'allemand ou encore l'anglais, couvre 27% des formations données par CEFOVERRE. Les formations techniques (manutention, procédés de production, etc.) représentent 20% des heures dispensées. ●

Thèmes des formations, 2015



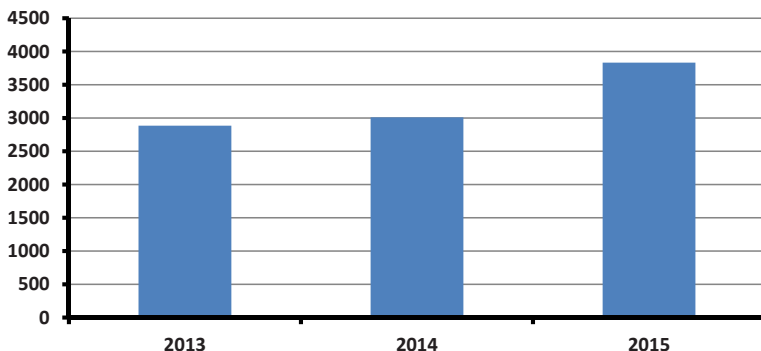
Source : CEFOVERRE

Evolution des heures de formation



Source : Cefoverre

Evolution du nombre de stagiaires



Source : Cefoverre

Section rédigée par le Groupement de la Sidérurgie

Le secteur sidérurgique en 2015

2015 : recul presque généralisé de la production d'acier brut dans le monde

En 2015, la production mondiale d'acier brut s'est élevée à 1.623 millions de tonnes, ce qui représente un recul de 2,9% ou de près de 50 millions de tonnes sur un an.

Aucune région n'a été épargnée. L'Asie, Inde exceptée, a subi de plein fouet les problèmes de croissance économique rencontrés par la Chine. Ce pays qui reste de très loin le premier producteur au monde – une tonne sur deux y est produite – a vu en 2015, et cela pour la première fois, le volume d'acier produit régresser d'une année sur l'autre. L'impact économique s'est également propagé sur l'activité d'autres acteurs sidérurgiques importants, tels le Japon et la Corée du Sud.

	Mt	2015 /2005	2015 /2014	Monde=100
Chine	804	126%	-2%	50%
UE28	166	-15%	-2%	10%
Japon	105	-7%	-5%	7%
Inde	90	96%	3%	6%
Etats-Unis	79	-17%	-10%	5%
Russie	71	8%	0%	4%
Corée du Sud	70	46%	-3%	4%
MONDE	1.623	41%	-3%	100%

En UE28, la production d'acier brut a régressé de 1,8% à 166 millions de tonnes. La région est restée globalement confrontée aux séquelles de la crise économique et financière de 2008-2009. La relance de la croissance est lente d'autant qu'il convient de prendre en compte différentes menaces, telles le niveau des endettements publics et privés, la faiblesse de l'inflation, les hésitations de la conjoncture mondiale et les risques géopolitiques. Le secteur sidérurgique a également dû faire face à une montée substantielle de courants d'importations originaires de Chine induits par la faiblesse de leur demande intérieure.

La production en Belgique a diminué de 1% en 2015 à 7,3 millions de tonnes, dont 2,4 millions (+2,9%) par la filière électrique. En Wallonie, la production d'acier brut, exclusivement réalisée par la voie électrique, s'est élevée à 1,8 millions de tonnes (+0,7%). La production d'acier inoxydable pour sa part, a progressé par rapport à 2014 de quelque 12% à 0,86 millions de tonnes.

Croissance plus faible de la consommation d'acier en UE28 en 2015

L'évolution de l'activité n'a pas été homogène en 2015. A un premier trimestre modeste a succédé un deuxième en forte croissance, suivi d'un arrêt de moteur au troisième et d'une remontée au quatrième. Les secteurs de l'automobile, des autres moyens de transport ont été particulièrement dynamiques. Ceux de la construction et des autres biens métalliques ont également contribué à soutenir la demande d'acier bien que de manière plus modeste. La faiblesse de l'investissement a par contre fortement pesé sur l'activité du secteur de la construction mécanique.

La consommation apparente d'acier en UE28 a progressé de près de 2,3% sur l'ensemble de l'année pour atteindre les 150 millions de tonnes toujours loin de ses sommets de 200 millions de tonnes atteints en 2007. Le développement des importations a toutefois conduit à des déséquilibres entre l'offre et la demande, à des augmentations de stocks et à une dégradation des marges financières.

En Wallonie, après la forte progression enregistrée en 2014, le volume de tôles galvanisées produit en 2015 s'est tassé de 2,2% à 1,5 millions de tonnes. La faiblesse de la demande, notamment du secteur de la construction, a pour sa part, continué à peser sur la production de tôles à revêtement organique. En amont, la production de bobines à chaud a augmenté de 19%, contrairement à celui des tôles quarto en recul de 3%.

A fin 2015, l'emploi dans le secteur sidérurgique en Wallonie s'élevait à 4.408 personnes pour 10.679 personnes dans l'ensemble du pays.

Le secteur sidérurgique européen en danger

Avec 27,8 millions de tonnes exportées et 32,3 millions de tonnes importées, l'UE est redevenue importatrice nette d'acier en 2015. Sur cette seule année, les importations de Chine, de loin le premier pays exportateur vers l'UE, ont augmenté de 58% à 6,6 millions de tonnes. Les développements ont été encore plus impressionnants pour certains produits, tels les bobines à chaud (+158%) ou les tôles quarto (+95%).

Pour pouvoir se défendre, il importe que tous les acteurs soient soumis aux mêmes règles définies par l'OMC, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. L'absence de contraintes environnementales, les interventions publiques dans les allocations de ressources et dans les fixations des prix de l'énergie et des matières confèrent aux producteurs chinois des avantages compétitifs inacceptables. L'Europe se doit de faire respecter par tous les acteurs actifs sur son marché, les règles qu'elle impose à ses propres entreprises. Dans ce contexte, l'attribution du Statut d'Economie de Marché à la Chine conduirait à empêcher toutes possibilités réelles de recours des entrepreneurs européens et hypothéqueraient gravement l'avenir d'un secteur sidérurgique en Europe.

La limitation du réchauffement climatique est une responsabilité partagée

La sidérurgie accueille favorablement l'accord de Paris mais déplore l'absence d'un «level playing field». Dans l'attente d'un accord climatique global comportant l'application effective de contraintes comparables à l'ensemble des pays du monde, l'UE doit veiller à ce que sa politique climatique n'induisse unilatéralement pour l'industrie en Europe des coûts additionnels.

En Wallonie, l'industrie sidérurgique s'est engagée au moyen d'accords volontaires pour l'optimisation de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

Elle insiste aussi sur l'urgence de l'instauration d'une norme énergétique ainsi que sur la compensation financière du coût indirect du carbone annoncé mais non encore concrétisé.

Le Centre de Recherches Métallurgiques (CRM)

En 2015, le CRM a procédé à la modernisation d'une ligne pilote très flexible, modulaire et multifonctionnelle, appelée CASTL («Continuous Advanced Surface Treatment Line»). Celle-ci permet le traitement de divers substrats métalliques (décapage, dégraissage, dépôts électrolytiques, revêtements...).

Le CRM est également à la base de nouvelles initiatives lancées récemment avec le soutien des pouvoirs publics régionaux en vue de promouvoir des concepts économiques et industriels innovateurs, favorisant un partenariat intersectoriel plus large et une meilleure valorisation des ressources locales.

Un premier exemple concerne le recyclage et la valorisation de sous-produits, de déchets et de produits en fin de vie contenant des résidus métalliques. Ce projet – surnommé «Reverse Metallurgy» – est soutenu par la Région wallonne. ●

La rédaction de ce rapport
a été achevée le 31 août 2016.

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter Vincent REUTER,
Administrateur Délégué de l'UWE :
010/47.19.40 - vincent.reuter@uwe.be

Chaque année, l'Union Wallonne des Entreprises publie ses «**ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE**».

L'édition 2016 est une actualisation du thème «**Portrait(s) des Entreprises**», qui avait déjà fait l'objet des études 2002 et 2009. Comment a évolué, depuis le début de la crise économique et en comparaison avec les premières années 2000, la place de l'économie privée dans l'économie wallonne, le tissu et la démographie des entreprises situées en Wallonie, leur structure financière, leurs efforts de formation et de R&D-innovation, et comment tiennent-elles mieux compte de leur impact sur l'environnement ? Voilà les questions auxquelles les différentes études s'efforcent de répondre pour donner l'image la plus rigoureuse et objective possible de l'activité et de la place de l'entreprise dans l'économie wallonne.

Dans une deuxième partie sont proposées des **monographies sectorielles** qui procurent une bonne vision de l'activité des différents secteurs en Wallonie.

L'**Union Wallonne des Entreprises (UWE)** est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer la **prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la **création** et le **développement d'entreprises compétitives et durables**.

Alimentée financièrement par les cotisations de ses quelque 6.000 membres et des 23 fédérations sectorielles avec lesquelles elle a signé un accord d'affiliation, l'UWE dispose d'un staff permanent basé à Wavre. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE anime plusieurs sites internet, publie un magazine (*DYNAMISME*) et effectue de nombreuses études et enquêtes.



CE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ
OU TÉLÉCHARGÉ SUR ● WWW.UWE.BE
(RUBRIQUE "PUBLICATIONS > ÉTUDES")